

**Ville de Cherbourg-en-Cotentin**  
**Département de la Manche**  
**Procès-verbal**  
**Conseil municipal**  
**Séance du 28 septembre 2016**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 162 – Présents à l'ouverture de la séance : 126

Date de la convocation et de son affichage : 20 septembre 2016  
Date d'affichage du compte rendu : 5 octobre 2016

**L'An Deux Mille Seize, le vingt-huit septembre** à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 20 septembre 2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

**PRESENTS** – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe (pouvoir à A. CATHERINE jusqu'à son arrivée : 20h13) - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BIHET Pierre (pouvoir à M. ADAM à son départ : 20h26) - BOURDEL Marcel - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian (arrivée 17h25) - CAUVIN Bernard (arrivée 17h42) - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno (départ 19h48) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - DANZIAN Monique – DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle (pouvoir à M. FEUILLY jusqu'à son arrivée : 17h59)- DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien (arrivée : 18h52) - FATOME Martine (pouvoir A. GODEFROY jusqu'à son arrivée : 19h14)– FEUILLY Hervé (pouvoir à Mme DESPLAINS à son départ : 18h40) - FONTAINE Bernard (pouvoir à M. BOURDEL jusqu'à son arrivée 18h52) – FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GOUREMAN Paul - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUYON Sophie - HAMON Françoise (pouvoir D. MARGUERITTE jusqu'à son arrivée : 17h51) - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc –HOUIVET Benoît (pouvoir B. FRANCOISE à son départ : 20h04) - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine (départ : 22h) – HUET Fabrice (pouvoir à D. TIFFREAU à son départ : 20h20) - HUREL Karine (pouvoir à R. DELESTRE à son départ : 19h04) - JOLY Kristelle (pouvoir R. LEJAMTEL jusqu'à son arrivée : 18h24) - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAINE Sylvie - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie (pouvoir C. BERNARD jusqu'à son arrivée : 19h17 et à son départ : 21h45) - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LEBOIRE Jean-Louis - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile (pouvoir N. LEMARINEL jusqu'à son arrivée : 17h30) - LEFRANC Bertrand (arrivée : 17h50) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph (arrivée : 17h35) - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (pouvoir A. BRUNET à son départ : 19h46) –LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe – MACÉ Isabelle (départ : 21h) - MADEC Nathalie (départ : 21h) - MARGUERITTE David (pouvoir F. HAMON à son départ : 19h57) - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert – OVIVIER Stéphane - PIC Anna - PICHON Hugues (arrivée : 17h31) - PICHON Jean-Pierre - PISMONT Geneviève (arrivée : 17h31-départ : 21h) - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENARD Nicolle – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUÉLLÉ Maurice (pouvoir H. OLIVIER à son départ : 20h40) - ROUSSEL Pascal (départ : 22h) - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SOETAERT Pierre (pouvoir J. HUBERT à son départ : 20h04)- SOURISSE Claudine – SOREL Jeanne (pouvoir S. SIMON jusqu'à son arrivée : 17h31) - SPAGNOL Marc (pouvoir à J. SOREL à son départ : 20h26) - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia - TIFFREAU Danièle - TISON Franck (pouvoir H. BURNOUF à son départ : 18h31) – TRAVERT Alain –VARENNE Valérie - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

**ABSENTS EXCUSES** – BLED Corinne (pouvoir C. SOURISSE) – BONYADI Barzin (pouvoir à L. THIEULENT) - BOURDON Cyril (pouvoir M. DANZIAN)- BOUSSELMAME Noureddine (pouvoir M. GRUNEWALD) – BRANTONNE Pascal (pouvoir C. DUPREY) – CEDRA Thierry (pouvoir A. TRAVERT) – CHAMPAIN Jacqueline (pouvoir M. JORET) - COLSON Christiane - CUNY Daniel (pouvoir à F. LEGOUBEY) - DELAUNAY Sylvie (pouvoir G. LEPOITTEVIN) - FERNAGU Jean-Marie (pouvoir à G. BROQUAIRE) - GODIN Guylaine (pouvoir à JM. HOULLEGATTE) – GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à B. ARRIVE) - GUERRY Aurélie (pouvoir S. GUYON) - GUILLOT Marie-Annick (pouvoir à MC. BAUDIN) - HAIRON Maryline (pouvoir S. FAGNEN) - HAMELIN Charlotte (pouvoir JB EPPE) - HERY Sophie (pouvoir P. ROUSSEL) - JEANNE Lucile (pouvoir à C. HUET) – LAGARDE Jean (pouvoir M. JOZEAU-MARIGNE) - LAISNEY Michel (pouvoir S. LAINE) - LERECULEY Daniel (pouvoir M. LOUISET) - MAGHE Jean-Michel (pouvoir D. LEGOUIX) - PERRET Benoît (pouvoir à P. GOUREMAN) - PEYPE Gaëlle (pouvoir N. MADEC) - PINEL Dominique (pouvoir E. POIZOT) – ROUSVOAL Camille (pouvoir à F. HUET jusqu'à son départ 20h20) – ROUXEL André (pouvoir à C. LIOT) - SIMONIN Philippe (pouvoir H. PICHON) - VAULTIER Thérèse (pouvoir M. DESNOUES) - VAYER Dominique (pouvoir C. CATHERINE)

**ABSENTS** - BESNARD Angélique - LEPOTIER Carole – LUCAS David - ORANGE Jacques - VALTON Thierry

M. Hugo POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

## 1 - **Communications diverses**

**Madame VARENNE** : Après un été marqué par les évènements tragiques sur notre territoire, mais aussi dans le monde tout dernièrement les frappes à Alep, comment pouvons-nous penser être épargnés par les flux migratoires venant de pays où la guerre sévit, où les libertés sont bafouées, où les femmes sont à nouveau la cible des nationalistes et extrémistes religieux. Comment être sourds à l'accueil de citoyens qui viennent chercher le réconfort sur notre bout du monde. C'est le sens de la motion qui sera présentée en fin Conseil Municipal « l'ouverture d'un accueil inconditionnel ».

De même le choix de la société Alstom de fermer son site de Belfort, la violence des choix financiers des entreprises, comment accepter la fermeture en se disant « on est impuissants » alors que la loi finances à venir intégrera le CICE comme une exonération de cotisations. La violence qu'aurait subie le PDG d'Air France mettant en accusation des salariés, alors que tous les jours des salariés en France sont victimes de la violence du chômage. L'espérance de vie moyenne des privés d'emploi est réduite d'un an par rapport à celle des travailleurs qui n'ont pas connu de période sans emploi.

C'est dans ce sens que nous intervenons pour l'implantation des EMR, une confiance aveugle envers les industriels sans contrepartie nous démontre souvent qu'ils ne tiennent pas leurs engagements. D'où notre demande incessante d'un conseil économique et social.

Que dire du choix de la société. La précarisation du travail pour toujours plus de profit, le maintien dans la peur du lendemain, dans l'incapacité de se soigner, de se loger, de se chauffer ou de pouvoir assumer les études des enfants. C'est le travail que nous portons dans le collectif de santé pour l'ouverture d'un centre de santé municipal afin d'y favoriser l'accès pour tous aux soins. De même sur le collectif de cuisine centrale.

Nous, élus de la Gauche Debout, nous pensons que d'autres choix sont possibles, que la politique gestionnaire a ses limites, que la collectivité doit avoir l'audace de mettre au cœur de ses projets l'humain d'abord. Georges Séguy disait « il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager ».

Alors, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Maires des communes déléguées, les Maires Adjointes et Maire Adjointes, les conseillères et conseillers de Cherbourg-en-Cotentin, ayons l'audace de nous engager pour notre territoire pour que chacun puisse y naître, y travailler et y mourir dans des conditions dignes d'un 21<sup>ème</sup> siècle.

### **Monsieur ARRIVÉ :**

J'ai été en relation avec le ministre, Michel Sapin, c'est la volonté du gouvernement de pouvoir suivre les différents industriels car la situation a évolué, Général Electric qui prend la suite d'ALSTHOM, et sur le dossier AREVA, l'arrivée de SIEMENS après la vente des parts d'ADWEN.

J'en profite pour vous dire que l'arrivée de SIEMENS est encore soumise à une autorisation de la commission européenne et que celle-ci n'est, à ce jour, pas donnée. Nous avons redit au Conseil d'Administration d'ONEM, avec la Région et le Département, que nous souhaitons que les industriels puissent travailler de la meilleure façon possible pour développer, conformément aux engagements pris par leurs prédécesseurs, une vraie filière en Normandie sur l'éolien.

Au dernier conseil, je me suis engagé à ce qu'on puisse échanger sur ces sujets et c'est quelque chose que l'on va mettre en place avant la fin de l'année pour qu'il puisse y avoir un dialogue. Les demandes récurrentes faites par les organisations syndicales, que nous partageons, de pouvoir mettre à la fois l'État, les industriels et organisations syndicales autour de la table, est une demande que nous portons avec la députée Geneviève Gosselin-Fleury. Aujourd'hui, c'est une réunion que nous n'arrivons pas à monter parce qu'il faut reconnaître que certains ne le souhaitent pas, en tout cas le Conseil de Développement relève de notre responsabilité, et vous en êtes membre Madame Varenne, on portera ce débat, on fera une réunion d'information au sein du Conseil de Développement, comme je m'y étais engagé.

Sur l'évolution de ce dossier, je continuerai à rendre compte au Conseil Municipal, notamment lorsque la commission européenne aura tranché sur le lien entre SIEMENS et GAMESA et sur l'arrivée de SIEMENS suite à la vente des parts d'AREVA.

Je voudrais revenir sur les problématiques que nous avons eues, en vous priant de nous excuser, pour l'envoi un peu tardif du conseil et des commissions. Les choses sont en train de s'organiser et les collaborateurs et collaboratrices travaillent durement pour que les choses s'améliorent et progressent de conseil en conseil. C'était les premières commissions et elles se sont bien tenues. Elles ont vocation à trouver de l'élan et de l'ampleur dans les semaines et les mois à venir. J'en profite pour redire aux Présidentes et Présidents des commissions qu'elles sont là pour étudier les délibérations, mais il serait souhaitable que les commissions puissent parfois échanger sur d'autres problématiques et avoir la capacité de débattre au-delà de l'ordre du jour et au-delà des délibérations. Chaque membre peut solliciter le Président et à chacun de s'organiser avec les maire-adjoints concernés.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui des collaborateurs et collaboratrices de l'ensemble du Cotentin. Ils représentent plusieurs collectivités et viennent parmi nous pour voir comment nous avons pu organiser notre assemblée. Je voulais leur souhaiter la bienvenue.

## **2 – Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT**

M. le Maire rend compte des décisions du Maire prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **3 – Conseil d'administration de Presqu'île Habitat – Désignation d'un représentant**

Rapporteur : M. ARRIVÉ

Vu la démission de Mme GODIN au conseil d'administration de Presqu'île Habitat, le conseil municipal est invité à désigner un nouveau représentant.

Le conseil adopte et désigne Monsieur Sébastien FAGNEN pour siéger au sein du conseil d'administration de Presqu'île Habitat.

Votants 161

17h19

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 60

NPPV : 0

## **4 – Cité de la Mer – Rapport annuel du délégataire – Année 2015**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil prend acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.1411-13 du CGCT.

**Monsieur FEUILLY** : J'ai quelques remarques. D'abord au sujet de la subvention, c'est une subvention d'équilibre qui est peut-être un peu surévaluée parce qu'elle occasionne l'impôt sur le résultat, ce qui arrange sûrement Bercy mais pas le contribuable cherbourgeois. N'y aurait-il pas un procédé qui permettrait de geler la revalorisation de la subvention, puisque c'est elle qui génère l'impôt sur la société ?

**Monsieur CAUVIN** : C'est un débat important, car que le gouvernement soit de gauche ou de droite, je peux vous jurer que cela me fait mal que chaque année, il vienne ponctionner le résultat de la Cité de la Mer.

S'il y a bénéfice c'est parce qu'il y a une contrepartie de Service Public. Sauf qu'une Société d'Économie Mixte, par nature, est attributaire, après mise en concurrence, d'une Délégation de Service Public sur 10 ans et nous n'avons pas le droit de toucher à cela. Lorsque la DSP a été mise en appel public, il n'y a pas eu de concurrence. Une SEM est un établissement public et il faut respecter les règles. Depuis 10 ans nous avons la même contrepartie de Service Public, qui est élaborée à partir d'un calcul en fonction de l'accueil des groupes scolaires, de tarification différenciée pour les groupes d'écoles maternelles ou élémentaires, de l'accès à la gratuité de tous les équipements de la médiathèque pour le public, ce n'est donc nullement une subvention d'équilibre, même si on peut l'interpréter comme cela.

Comment déroger à cela ? Il n'existe qu'une solution, changer le statut. Pour ma part je n'y suis pas favorable, mais on peut en débattre. Cela veut dire que la SEM disparaît au profit d'une Société Publique Locale avec deux actionnaires, il n'y a plus de mise en concurrence et elle est le bras droit de la collectivité. Ce sont des montages juridiques assez complexes, mais je comprends la question.

Nous sommes en train de lancer une étude stratégique, vous serez destinataires prochainement, confidentiellement, des contreparties de Service Public, développées par les collectivités dans les grands équipements de cette nature, vous verrez que nous sommes dans les derniers. J'ajoute que pour les Départements et Régions, certains grands équipements sont soutenus en fonctionnement, au titre de centre de culture scientifique.

La DSP va être renouvelée l'année prochaine, sauf si c'est repoussé, pour des raisons stratégiques ou avec la création du Grand Cotentin.

**Monsieur FEUILLY** : J'ai une autre remarque, dans le compte de résultat j'ai été étonné de trouver une créance client de 154.000 €. Je suppose que la clientèle paye son ticket à l'entrée ? Vous avez également 15.000 € de chèques « sans provision », c'est étonnant aussi.

**Monsieur CAUVIN** : J'ai une directrice déléguée qui suit tout cela, je m'engage à vous répondre par écrit. Il existe une commission consultative des Services Publics Locaux, en toute transparence, où la direction de la Cité de la Mer vient s'exprimer sur les enjeux financiers ou fiscaux.

**Madame CORPEL** : Pourrait-on faire un effort financier pour les gens au RSA, les familles nombreuses et les chômeurs ?

**Monsieur CAUVIN** : Les tarifications étaient fixées par l'ex-CUC. Il y a un débat collectif depuis 15 ans sur les familles nombreuses, et cela n'a pas été choisi. Cela viendra l'année prochaine, au moment du renouvellement de la DSP. Je pense que vous ne parlez pas des gens d'ici, car avec le prix d'une entrée (16 €) ils peuvent venir 20 ou 30 fois dans l'année en prenant le Pass. Maintenant c'est une vraie question, lorsque l'on fait des propositions, c'est sur la base de ce qui se passe ailleurs, étant entendu que chaque fois qu'il y a une perte de chiffre d'affaire il faut la compenser.

Dans un premier temps j'espère que l'on pourra proposer la gratuité pour tous les publics scolaires, élémentaires, collèges et lycées.

**Madame CORPEL** : C'est ce que fait la Région pour le Mémorial.

**Monsieur CAUVIN** : Je ne savais pas. Le problème de Cherbourg, c'est que c'est une agglomération adossée à la mer, et pour les lycéens et collégiens c'est compliqué à cause du transport, tous les enseignants vous le diront. On peut faire la gratuité à l'entrée, mais il faut un soutien de la Région et du Département pour le transport. Je pense que nous pouvons faire quelque chose de pertinent.

**Monsieur ARRIVÉ** : Un certain nombre de questions devront être revues dans le cadre du renouvellement de la DSP, ce renouvellement arrivera au même moment que la création du Grand Cotentin et nous avons la volonté de travailler ensemble et de mutualiser un certain nombre de sujets, y compris la promotion touristique. L'ensemble de ces réflexions devront être à l'échelle de la nouvelle intercommunalité.

Monsieur Cauvin, puisque l'on vient de découvrir que la région pouvait aider, il faut l'interroger pour voir comment elle peut nous soutenir maintenant. Je le ferai en tant que conseiller d'opposition.

**Monsieur CAUVIN** : C'est prévu, je te solliciterai. J'attends d'avoir les chiffres de la région Auvergne pour Vulcania, qui a quasiment le même nombre de visiteurs mais le double de contrepartie de Service Public et qui fait 6 à 7 millions d'investissement tous les deux ans, financés par la Région.

Votants 154

18H07

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 3

NPPV : 0

## **5 - SEML « La Cité de la Mer » - Rapport des mandataires au conseil d'administration – Exercices 2014 et 2015**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil prend connaissance des rapports qui lui sont soumis par les mandataires au titre des exercices 2014 et 2015.

Votants 154

18h08

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

## **6 - Tourisme – Tarif de la taxe de séjour**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil :

- reconduit le barème de la taxe de séjour ;
- autorise la mise en place d'un prélèvement forfaitaire pour le port de plaisance, tenant compte d'un abattement de 50 % ;
- autorise l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds du Trésor au nom de l'Office de tourisme, en tant que régisseur de recettes.

Votants 154

18h11

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 0

## **7 - Office de Tourisme Cherbourg-Cotentin – Demande de classement 1<sup>ère</sup> catégorie**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil approuve la demande de classement de l'Office de tourisme en 1<sup>ère</sup> catégorie et autorise M. le Maire à adresser la délibération et le dossier à M. le Préfet du Département.

Votants 154

18h13

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 0

## **8 - Investissements programmatiques – Skate Park – Parkour – Streetworkout – APD**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil :

- approuve l'APD présenté ;
- autorise le lancement des procédures administratives éventuelles (concernant les domanialités et les autorisations d'urbanisme) ;
- autorise le lancement des consultations relatives à ce projet y compris la tranche optionnelle ;
- autorise M. le Maire à signer les marchés.

**Monsieur LEJAMTEL** : C'est bien, nous avons une agglomération avec deux skate park de grande qualité, vis-à-vis des jeunes et des pratiques urbaines c'est intéressant. Néanmoins a-t-on une visibilité sur ce que ces pratiques peuvent devenir dans les 10 années à venir ? Est-ce que par rapport à la taille de la ville, deux skate park ça répond aux besoins ? En faudrait-il un autre dans les années à venir ?

Ce sont des infrastructures qui découlent de la politique d'Equeurdreville-Hainneville, à l'avenir les infrastructures découleront de la commune nouvelle. Est-ce que ce sont deux publics différents, entre celui de Cherbourg-Octeville et celui d'Equeurdreville-Hainneville ?

**Monsieur CAUVIN** : Ces activités explosent, la vraie question est : cela durera-t-il ? Sur Equeurdreville-Hainneville la dénomination est mal choisie, ce n'est pas un skate park, c'est un ensemble pour la pratique de la trottinette et du BMX. Sauf que c'est très compliqué parce qu'il faut qu'un enfant de 6 ou 7 ans qui s'initie soit en toute sécurité. J'ai été les voir faire du BMX et ils font des sauts périlleux à 5 ou 6 mètres de haut, c'est assez impressionnant. Les deux équipements sont complémentaires, je suis convaincu qu'ils vont « ratisser » des publics en dehors de la ville, il y en a déjà qui viennent de Valognes ou de Carentan et lorsqu'il y aura le Parkour je suis persuadé que des gens viendront de loin.

Ce qui est important c'est la prise directe avec les Junior Associations, car on veut que ce soit eux qui fassent l'organisation du lieu. Cela se passe très bien, ça responsabilise les jeunes.

**Monsieur FEUILLY** : A Pont Marais, à Tourlaville, nous avons un mini-site pour les trottinettes et les BMX, autant que je sache il n'y a pas une fréquentation très importante. Je me pose la question de savoir s'il n'est pas prématuré de faire un investissement de plus de 300.000 € à une extrémité de l'agglomération.

**Monsieur CAUVIN** : Cela concerne entre 100 et 120 enfants, cet équipement est impératif.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Nous avons un skate park, mais qui est relativement vieux. Il y a toujours du monde, pas autant qu'au skate park de Cherbourg-Octeville, car ce n'est pas le même équipement. De nombreux jeunes de Tourlaville vont sur le skate park de Cherbourg-Octeville. Le nôtre est positionné au cœur du quartier de Pont Marais ce qui crée quelques problèmes avec les riverains au niveau du bruit ou des rassemblements. Cet équipement doit être réhabilité car il va vite devenir dangereux et nous allons y faire un minimum de réparations. Nous avons également une piste de BMX qui est très peu utilisée, l'association Tourlaville cyclisme a tenté de relancer l'activité, mais sans succès. C'est une réflexion que nous devons envisager sur notre collectivité.

**Monsieur ARRIVÉ** : L'objectif c'est de travailler à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, sur la complémentarité des sites, pour permettre à ceux qui pratiquent d'avoir une différenciation de site et donc optimiser la pratique et permettre la pratique globale. Nos jeunes bougent sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin, la fréquentation du réseau Zéphir Bus est en augmentation pour les moins de 25 ans, c'est aussi lié à la réduction tarifaire que nous avons votée à la CUC. L'objectif qui est le nôtre à Cherbourg-en-Cotentin c'est bien de travailler sur cette complémentarité de site, permettant à ceux qui pratiquent d'aller d'un point à un autre et de trouver ici ou là ce qu'ils cherchent en terme d'équipement.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Il y a bien une complémentarité entre les deux équipements, le skate park et le parcours de bosses est parfaitement identifié, en plus il est situé près d'une piste cyclable. Je peux vous dire que beaucoup d'enfants de Cherbourg-Octeville empruntent cette piste cyclable pour se rendre au skate park.

**Monsieur LEJAMTEL** : J'ai une interrogation sur la cohabitation des publics de ce genre de structure par rapport à l'âge des jeunes. Je ne suis pas convaincu que la Junior Association ait vocation à faire la régulation ou la gestion. De même pour l'accidentologie, sur ce genre de structure je ne suis pas sûr que les jeunes peuvent se réguler. C'est un lieu où il y a une prise de risque et la collectivité doit peut-être réfléchir sur une présence d'adultes.

**Monsieur ARRIVÉ** : En 1997, nous avons ouvert la première piste de skate sur la Fauconnière, et à l'époque c'était une des premières belles pistes de Normandie. Celle des Eléïs est elle-même considérée comme une des plus belles de Normandie, et c'est bien complété par l'équipement d'Equeurdreville-Hainneville, sachant que le parkour proposé est une nouveauté et une première sur la région.

En ce qui concerne la piste de skate des Eléïs, le projet a été monté en partenariat avec un club sportif et il y a assez régulièrement la présence des animateurs et des adultes de cette association qui organisent des compétitions. Il n'y a pas la présence d'animateurs municipaux mais il y a la présence d'encadrants de l'association qui gèrent le lieu.

**Monsieur CAUVIN** : Il y a une incompréhension, le site d'Equeurdreville-Hainneville ne sera en aucun cas ouvert au skate, le skate ne peut pas cohabiter avec la trottinette. En ce qui concerne le danger, Monsieur Lejamtel vous venez avec moi et je vous emmène sur le site. Cela fait quand même 15 ans que le skate existe et nous sommes en train de le réorienter. Je vous jure qu'il n'y a pas de problèmes. La cohabitation BMX-trottinette ne pose pas de problème.

Par contre c'est un site qui va être paysager, avec des bancs. Le propre de ce site c'est d'être familial, les parents, les grands parents viendront regarder, même l'EHPAD vient regarder.

Je ne me fais aucun souci, si vous voulez venir, vous venez.

Votants 154		18h30		
Pour : 150	Contre : 0	Abstention : 4	NPPV : 0	

#### **9 - Maison des Services Publics – Rue des Résistants – Avenants**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil autorise M. le Maire à procéder à la signature des avenants avec l'entreprise Landron pour le lot n° 1 et la société Lefer pour le lot n° 7.

**Monsieur LEQUILBEC** : Pour le Cercle du Cotentin, nous nous abstiendrons. Non pas pour l'intérêt du projet, juste pour souligner les décalages budgétaires, une pratique que nous dénonçons régulièrement. Il faut être très vigilant sur la maîtrise d'œuvre, sur la tenue des enveloppes et surtout sur les programmations. Il faut être le plus rigoureux possible pour éviter les mauvaises surprises. Nous alerterons régulièrement sur ces dérapages qu'ils soient modestes ou plus importants.

**Monsieur CAUVIN** : Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, je respecte vos positions mais ce ne sont pas des dérapages. Dans tout chantier, quel qu'il soit, il peut toujours y avoir des imprévus. Ce que je regarde c'est si la somme des avenants dépasse le montant de l'enveloppe aléas qui est initialement votée. Et là nous sommes dans les clous. Ce n'est pas un dépassement, dans un projet il y a la maîtrise d'œuvre, les aléas et les travaux, du moment que l'on ne dépasse pas le montant d'aléas initialement décidé, on est transparents.

Votants 154		18h34		
Pour : 120	Contre : 0	Abstention : 34	NPPV : 0	

#### **10 – Manoir d'Hainneville – Travaux de sauvegarde – Avenant n°1**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil autorise M. le Maire à procéder à la signature de l'avenant au lot n° 1 gros œuvre avec l'entreprise Maurouard.

Votants 154		18h35		
Pour : 149	Contre : 0	Abstention : 5	NPPV : 0	

**11 – Investissements programmatiques – Pôle Guérault – Avenant au contrat de maîtrise d’œuvre DHD  
Billard Durand**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil :

- autorise M. le Maire à signer ledit avenant ;
- autorise la passation des marchés relatifs à l’opération en procédure adaptée et autorise M. le Maire à lancer les consultations ;
- autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil européen de 5 225 000 € HT pour cette opération.

Votants 154

18h36

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**12 – Casino de Cherbourg – Présentation du rapport du délégataire pour l’exercice 2014/2015 –  
Information du Conseil Municipal**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil prend connaissance du rapport du délégataire pour l’exercice 2014/2015.

**Monsieur HOULLEGATTE** : L’exploitation des casinos en France est réservée aux villes balnéaires, thermales et touristiques et Cherbourg en fait partie. Il y a en France 198 casinos, ils contribuent à l’animation de la ville sur le plan touristique, à ce titre ils font l’objet d’une délégation de service public. Nous avons un délégataire, le groupe COGIT, qui est le 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> acteur français.

Votants 147

17h25

Pour : 137

Contre : 0

Abstention : 10

NPPV : 0

**13 – Parc d’activité des Fourches – Aliénation d’un terrain d’activité pour l’implantation de la société  
MASSELIN Communication – Marque AXIANS**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil :

- autorise l’aliénation à la SAS MASSELIN ;
- autorise M. le Maire à intervenir à la signature de l’acte authentique et à tous les actes résultant de cette vente ;
- inscrit la recette en résultant au budget principal à l’imputation suivante : 024 90 609C, ligne de crédit 41797.

Votants 147

17h27

Pour : 139

Contre : 0

Abstention : 8

NPPV : 0

**14 – Lancement d’une étude sur la filière AGROMER – Constitution d’un groupement de commandes  
avec PNA et la CCI**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil :

- autorise la participation de Cherbourg-en-Cotentin au groupement de commandes ;
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- dit que la dépense sera imputée au budget principal, compte 65738 90 810K, ligne de crédit n° 53161.

Votants 148

17h30

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

## **15 – Plate-forme de formation aux métiers en environnement contrôlé – Rapport du délégataire pour l'exercice 2015**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil prend connaissance du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.1411-3 du CGCT.

Votants 152 17h34  
Pour : 141 Contre : 0 Abstention : 11 NPPV : 0

## **16 – Subventions aux associations dans le cadre du sport vacances été 2016**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil autorise M. le Maire à verser les subventions aux associations ci-dessous dans le cadre de leur participation au sport vacances été 2016 :

- Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin	800,80 €
- Cherbourg Club Aviron de Mer	120,00 €
- L'Etrier Cherbourgeois	3.038,00 €
- We Run Cuc	120,00 €
- Angéleiros do Mar	240,00 €
- Club Gymnique Cherbourgeois	80,00 €
- Club d'Education Physique dans le Monde Moderne	20,00 €
- Association du Golf de Cherbourg	80,00 €
- Association Sportive Cherbourg Athlétisme	160,00 €
- Association Sportive Arsenal Marine	320,00 €

Votants 152 17h35  
Pour : 144 Contre : 0 Abstention : 8 NPPV : 0

## **17 - Participation aux Rencontres Internationales de la Plongée Enfants (RIPE) – Subvention exceptionnelle à Cherbourg Natation Plongée**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil autorise M. le Maire délégué de Cherbourg-Octeville à verser à Cherbourg Natation Plongée une subvention exceptionnelle de 500 €.

La dépense sera imputée au budget 2016 article 6574 env 46532 (projets associatifs) et fera l'objet d'un virement de crédit vers l'enveloppe 43996 (Cherbourg Natation Plongée).

Votants 152 17h37  
Pour : 143 Contre : 0 Abstention : 9 NPPV : 0

**Monsieur HOULLEGATTE** : Je voudrais que l'on ait une pensée et que l'on rende un hommage à Marcel Dobrowolski, qui a été très longtemps le Président de l'Association Cherbourg Natation Plongée, et qui malheureusement nous a quitté pendant l'été. Il s'est extrêmement impliqué aussi au niveau national, parce qu'il a fait partie des commissions nationales et il a été également Président de l'office municipal des sports. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille.

## **18 - Subventions aux appels à projets des associations sportives des collèges et lycées**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil autorise M. le Maire à verser les subventions aux associations sportives des collèges et lycées listées ci-après :

Association sportive	Appel à projet	Montant de la subvention
Lycée Grignard	Championnat de France Surf Sortie activités pleine nature	600 €
Lycée Millet	Championnat de France Basket Championnat de France Voile	700 € 200 €
Lycée Thomas Hélye	Championnat de France Basket	700 €
Lycée Tocqueville	Championnat de France Hand Championnat de France Voile	700 € 500 €
Collège La Bucaille	Championnat de France Surf Championnat de France Athlé	300 € 414 €
Collège les Provinces	Journées d'activités nautiques	101 €
Collège Saint-Paul	Championnat de France Hand Championnat académique Danse	700 €
Collège Le Ferronay	et Cross country Mises aux normes et	180 €
Collège Saint-Joseph	remplacement des EPI en escalade	291 €

La dépense sera imputée au budget 2016. Article 6574 env 46532 (projets associatifs).

**Monsieur CLUGERY** : Nous faisons le constat que les collèges ayant répondu aux appels à projets sont uniquement de Cherbourg-Octeville. Cette action est-elle proposée aux communes déléguées ?

**Monsieur HOULLEGATTE** : C'est une pratique que nous menons à Cherbourg-Octeville. Dans le cadre de l'harmonisation, c'est une question qui se posera. Cette année nous avons reconduit l'action comme par le passé.

**Monsieur ARRIVÉ** : Cela fait partie des nombreux sujets qui devront être travaillés par Bernard Cauvin et son équipe dans le cadre de la « Coordination des politiques publiques ». C'est une équipe de 4 personnes, en lien avec l'ensemble des élus et des maire-adjoints des communes déléguées. Les groupes de travail ont déjà commencé sur un certain nombre de sujets et la question que vous évoquez en fait partie. On ne peut pas traiter tous les sujets en même temps, en terme d'harmonisation, en terme de choix, cela demande aussi un long travail d'expertise et d'analyse. On va prendre les choses les unes après les autres, même si, sur certains sujets, nous sommes déjà allés au bout et nous avons pu avancer sur un certain nombre de problématiques. Mais la question est tout à fait juste.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Sur Cherbourg-Octeville nous avons la particularité d'avoir un office municipal des sports et c'était lui qui individualisait tous les déplacements, à la fois pour les clubs sportifs, mais aussi pour les associations sportives des collèges et lycées. Nous avons bien dissocié les choses et nous avons lancé des appels à projets pour les collèges et les lycées.

Votants 151

17h39

Pour : 140

Contre : 0

Abstention : 11

NPPV : 0

## **19 - Règlements intérieurs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires maternels et élémentaires et des temps d'activités périscolaires**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil adopte les règlements intérieurs pour les activités suivantes :

- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires maternels et élémentaires
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

**Monsieur ARRIVÉ** : Juste un complément, parce que l'on parle de restauration scolaire et d'harmonisation de nos politiques publiques, cette question d'équité était au cœur de notre argumentaire lors du passage en commune nouvelle.

Concernant la gratuité de la cantine pour les familles en difficulté, grâce à cette harmonisation c'est un peu plus de 130 familles, qui jusqu'à présent payaient la cantine, que l'on a informées que désormais, la cantine serait gratuite. C'est donc une avancée, liée notamment au passage en commune nouvelle. Nous sommes vraiment au cœur de notre volonté de travailler sur l'harmonisation et sur l'équité.

**Monsieur CHEMIN** : Pour le Front de Gauche, nous réitérons notre demande par rapport à ce qui a été dit au conseil communal. Si vous annoncez 130 familles qui vont pouvoir bénéficier de la gratuité, cela

représente à peine 5 % du nombre de foyers d'allocataires touchant le RSA sur la ville de Cherbourg-Octeville.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Ce ne sont pas tous des allocataires qui ont des enfants et qui seraient potentiellement en capacité de fréquenter la cantine.

**Monsieur CHEMIN** : Je suis d'accord avec vous, mais pour autant le delta est quand même important, entre 5 % et 50 % il y a de la marge. Je pense que le manque d'information, ou une information qui n'a pas touché les familles, est à l'origine de ce nombre très faible de personnes pouvant bénéficier de la gratuité. Nous réitérons notre demande de l'inscrire clairement dans le règlement intérieur, et aussi d'avertir chaque famille de ses droits quant à la gratuité dans le cas où la famille touche le RSA.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Nous sommes d'accord sur la nécessité de promouvoir cette mesure, dans l'intérêt des familles bénéficiaires du RSA. Il ne faut pas que cela soit une autocensure et que les gens qui ne savent pas qu'ils peuvent prétendre à la gratuité ne fréquentent pas la cantine scolaire de peur qu'il y ait un coût. Nous nous sommes engagés à faire de l'information au niveau des écoles, mais aussi auprès des organismes qui sont en contact avec les allocataires du RSA, pour contacter directement les familles. Nous avons une convention avec un suivi d'environ 400 allocataires, nous avons établi cela en Comité Local d'Action Sociale cette semaine, mais le Département a, lui aussi, les fichiers des personnes qui en sont bénéficiaires. Nous allons travailler de concert pour informer au mieux ces familles.

**Monsieur CHEMIN** : Vous pourrez nous faire un retour ?

**Monsieur HOULLEGATTE** : Aucun problème.

**Monsieur ARRIVÉ** : Une précision sur le pourcentage que vous donnez, à ce jour il est de 23 % si l'on compare la totalité des familles qui utilisent les services de restauration. Avec ces 130 nouvelles familles cela fait 23 %, ce n'est pas rien non plus.

**Monsieur LEJAMTEL** : Il y a la gratuité et la problématique du 1<sup>er</sup> palier. Un certain nombre de personnes se posent la question d'inscrire ou non leurs enfants par rapport à ce 1<sup>er</sup> palier dont le prix est, la plupart du temps, relativement important. Donc, par rapport à l'harmonisation des tarifs et à une progressivité plus importante des paliers, est-ce possible d'avoir une date d'application ?

**Monsieur HOULLEGATTE** : Nous avons convenu avec les différentes communes de comparer nos pratiques, nous allons le faire très rapidement, dans le courant de l'année scolaire. Nous serons amenés à repasser une nouvelle grille tarifaire. Pour l'instant nous travaillons avec les différentes communes sur nos différences de pratiques, nous avons franchi une première étape qui est celle de la gratuité. Chaque système a des avantages et des inconvénients, il faut être extrêmement vigilant pour avoir une politique d'harmonisation la plus équitable possible.

Votants 153

17h48

Pour : 136

Contre : 0

Abstention : 17

NPPV : 0

## **20 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Institution**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil, dans les conditions des taux actuellement en vigueur :

- décide l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- dit que la recette sera imputée au compte 7331 du budget déchets ménagers et assimilés.

Votants 154

18h38

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 3

NPPV : 0

## **21 - Taxe sur la consommation finale électricité (TCFE)**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil décide de fixer le coefficient multiplicateur à 8,50 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Monsieur CHEMIN** : Notre territoire bénéficie de l'implantation de deux tranches nucléaires et bientôt d'une troisième. Cette richesse industrielle économique bénéficie largement à notre ville. Le coût de l'électricité est l'un des plus bas d'Europe, mais toutefois largement taxé : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), CSPE (financement de la politique de transition énergétique), taxe départementale, taxe communale et enfin la TVA, la taxe la moins équitable socialement. Si la commune bénéficie de retombées économiques grâce à l'implantation nucléaire sur son territoire, ou à proximité, il serait juste de faire une redistribution à

l'ensemble des habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Prenons un logement de 60 m<sup>2</sup> chauffé à l'électricité par un couple, l'estimation annuelle serait de 11.000 Kw, si la commune choisit le taux minimum, la facture sera de l'ordre de 1.100 €, si la commune choisit le taux maximum (ce qui est le cas dans la délibération) la facture en sera augmentée de 10 %. Cette délibération touche donc directement le pouvoir d'achat des habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Nous vous demandons de la revoir et de la ramener au taux le plus bas, c'est-à-dire zéro.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Entre 0 et 8,5 il y a des graduations. Mais nous avons déjà eu ce débat en conseil municipal, en conseil communal, alors que vous dire ? Nous n'allons pas recommencer à nouveau le débat.

**Monsieur HUBERT** : Le coefficient multiplicateur aurait pu être minoré au vu des hausses programmées avec la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité. Ces hausses grimperont de 50 % à l'horizon 2025.

Votants 154

18h42

Pour : 97

Contre : 41

Abstention : 16

NPPV : 0

## **22 - Taxe annuelle sur les friches commerciales**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil décide :

- d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- de majorer les taux de la taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de les fixer à :
  - 20 % pour la 1<sup>ère</sup> année d'imposition,
  - 30 % pour la 2<sup>ème</sup> année d'imposition,
  - 40 % à compter de la 3<sup>ème</sup> année d'imposition.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Je rappelle que cette taxe avait été mise en place dans les communes déléguées de Cherbourg-Octeville et de La Glacerie, et là c'est pour Cherbourg-en-Cotentin. Cela représente environ 185 commerces et établissements.

**Monsieur ARRIVÉ** : Vous avez bien compris les objectifs : inciter les propriétaires de locaux vacants à les remettre sur le marché, et notamment pour certains d'entre eux à effectuer des travaux, pour que les biens puissent être remis sur le marché, redynamiser le territoire, soit en assurant la pérennité commerciale, soit en réaffectant les biens vacants. Le propriétaire est libre soit d'y mettre une nouvelle activité commerciale, soit de le transformer en logement.

Pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté, je voulais aussi préciser que le redevable peut bien sûr être exonéré de l'acquittement de la taxe s'il démontre à l'administration fiscale que l'inexploitation continue du local commercial résulte d'une circonstance indépendante de sa volonté.

L'objectif recherché est de convaincre certains propriétaires soit de vendre leur bien, soit de les remettre en état afin que les locaux puissent être loués. C'est une volonté de pragmatisme et de motivation pour convaincre un certain nombre de propriétaires, pour certains qui ne jouent pas le jeu, que nous ne pouvons pas accepter qu'un certain nombre de locaux restent vacants.

Votants 154

18h47

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**23 - Exercice 2016 – Décision modificative n°1 – Budget principal et budgets annexes : Port de plaisance – Eau et Assainissement – Bâtiments d’activités – Abattoir – Transport**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil :

- adopte la décision modificative n° 1/2016 du budget principal et des budgets annexes du cycle de l’eau, port de plaisance, bâtiments d’activité, transport public et abattoir ;
- autorise le versement des subventions aux attributaires.

Votants 154

18h53

Pour : 120

Contre : 1

Abstention : 33

NPPV : 0

**24 - Création AP/CP – Extension de l’école Églantine – Autorisation de programme / Crédits de paiement (16D00048)**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil :

- autorise la création d’une autorisation de programme n° 16D00048 pour 1 720 000 € ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget principal ;
- autorise l’ouverture des crédits de paiement comme suit :

2016	300 000 €
2017	800 000 €
2018	620 000 €
soit un total de	1 720 000 €

Votants 156

18h55

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 0

**25 - Finances – Provisions – Nomenclatures M4 ET M43 – Choix du régime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil retient le régime des provisions budgétaires pour les budgets relevant de l’instruction budgétaire et comptable M4 et M43, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Votants 156

18h57

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**26 - Signature d’une convention pour l’attribution d’une subvention supérieure à 23.000 € du Conseil Départemental de la Manche à la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin au titre de l’exercice 2016 pour les Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse (ATFJ)**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec le département de la Manche au titre de l’exercice 2016 pour les ATFJ et à ordonnancer les sommes correspondantes conformément au tableau indiqué ci-dessous :

<b>Actions territoriales en faveur de la jeunesse 2016 (ATFJ)</b>	<b>Subvention accordée</b>
<i>Commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE :</i>	<i>24 500 €</i>
- Patronage Laïque d’Octeville PLO – Accès aux sports et à la culture	2 000 €
- Œuvre communale d’action sociale (OCLVO) – des vacances citoyennes	8 000 €
- Maison Pour Tous Léo Lagrange (MPT) "Goûter pour tous"	1 000 €
- N et I NI Compagnie – French Remix	4 500 €
- Cherbourg-en-Cotentin – Actions de prévention	4 000 €
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Accueil collectif de mineurs	5 000 €

<i>Commune déléguée d'EQUEURDEVILLE :</i>		7 000 €	
- ALSH et Accueil de jeunes sur la ville		2 500 €	
- Action santé-handicap-prévention		1 500 €	
- Conseil de la jeunesse		1 000 €	
- Animations sportives		1 000 €	
- Carte Loisirs		1 000 €	
<i>Commune de LA GLACERIE :</i>		5 600 €	
- "Culture, ouvre-toi!"		1 000 €	
- "Jeux joué"		1 500 €	
- Animation Jeunesse et citoyenneté		1 500 €	
- Prévention du harcèlement		800 €	
- Semaine du développement durable		500 €	
- Parenfant		300 €	
<i>Commune déléguée de QUERQUEVILLE :</i>		2 950 €	
- Activités socioéducatives de vacances et animations de proximité		1 850 €	
- Soutien à l'expression et aux projets de jeunes		500 €	
- Promouvoir et améliorer l'accès aux pratiques associatives		600 €	
<i>Commune déléguée de TOURLAVILLE :</i>		13 100 €	
- ALSH		9 000 €	
- Accès aux sports, loisirs et culture Pass'loisirs		2 000 €	
- Conseil municipal des enfants et Junior Association "Le Monde Solidaire"		600 €	
- Club nature		500 €	
- Aide aux leçons		500 €	
- Accueil de jeunes		500 €	
<i>Total des ATFJ sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin :</i>		53 150 €	

Votants 156

18h58

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 9

NPPV : 0

## **27 - Vente de véhicules et matériels aux enchères publiques**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil :

- autorise la vente aux enchères de ces biens ;
- autorise M. le Maire à signer la réquisition de vente ;
- autorise M. le Maire à encaisser le produit de la vente.

**Monsieur LEGOUIX** : Je suis surpris de la vente du véhicule de la mairie de Querqueville. Ce véhicule est un bus d'une quinzaine de places, qui est en très bon état, qui est passé au contrôle technique sans observations, qui a été mis aux normes pour le contrôle alcootest au démarrage et il pourrait être très utile aux associations pour des déplacements ainsi qu'au CCAS pour le déplacement des personnes âgées. Je suis étonné que ce véhicule ait été mis en vente si rapidement.

**Monsieur HENNEBAUT** : Avec la directrice du CCAS et Mme BAUDIN, maire adjoint à Equeurdreville-Hainneville, nous sommes en train d'étudier le déplacement des seniors et ce bus pourrait y trouver son usage.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Je pense qu'à Equeurdreville-Hainneville il a été acquis deux véhicules 8 places et que ce bus n'avait pas trouvé son utilité. La question a été posée en commission lundi soir, sans observations.

**Monsieur ARRIVÉ** : Je vous propose de retirer ce véhicule de la délibération le temps d'étudier ce problème.

Votants 156

19h02

Pour : 136

Contre : 0

Abstention : 20

NPPV : 0

## **28 - Organisation des 50 ans du Rugby Club Cherbourg Hague – Subvention exceptionnelle**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil autorise M. le Maire à verser au Rugby Club Cherbourg-Hague une subvention exceptionnelle de 500 €.

La dépense sera imputée au budget 2016 article 6574 env 46532 (projets associatifs) et fera l'objet d'un virement de crédit vers l'enveloppe 43758 (Rugby Club Cherbourg-Hague).

**Monsieur ARRIVÉ** : Je voulais vous préciser que le RCCH organise, en lien avec Cherbourg-en-Cotentin et l'Amiral, un match de rugby qui opposera deux grandes équipes militaires féminines, le 8 octobre à 15 h 00 au stade Maurice Postaire.

Votants 156

19h04

Pour : 144

Contre : 0

Abstention : 12

NPPV : 0

## **29 - Théâtre des Miroirs – Nouvelle tarification**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil :

- valide les tarifs suivants :

CATEGORIE	HORS ABONNEMENT		ABONNEMENT
	Tarif plein	Tarif réduit	
A	25 €	20 €	19 €
B	15 €	12 €	10 €
C	12 €	10 €	8 €
D	10 €	8 €	7 €
E	8 €	4 €	4 €
Escapade d'hiver	21 €	11,50 € / 7,50 €	11,50 € / 7,50 €
Spring	16 €	9 €	9 €

- dit que les recettes seront inscrites à la ligne de crédit 49500 au compte 7062-33-THEA « redevances services à caractère culturel » du budget 2016.

Ces tarifs seront applicables à compter du 23 septembre 2016.

Votants 156

19h06

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

## **30 - Bibliothèque Juniors / EPN (Espaces Publics Numériques) – Appel à projet DRAC – Résidence d'artiste « écriture de lumières 2016 »**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil :

- approuve le projet de résidence d'artiste « écriture de lumières » ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie au montant le plus élevé possible.

Votants 156

19h10

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

### **31 - Dénomination d'une voie – Lotissement de la Bête**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil adopte la proposition de dénomination suivante « allée de la Bête ».

Votants 156 19h11  
Pour : 152 Contre : 0 Abstention : 4 NPPV : 0

### **32 - Piscine de Collignon – Remboursements**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil procède au remboursement des sommes perçues au prorata du nombre de séances annulées à l'ensemble des usagers à jour de leur cotisation.

Votants 156 19h12  
Pour : 151 Contre : 0 Abstention : 5 NPPV : 0

### **33 - Atelier musical des artistes du Cotentin (AMAC) – Convention d'objectifs et de moyens - Renouvellement**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil :

- approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association AMAC ;
- autorise le versement de la subvention selon les modalités prévues aux articles 3-1 et 3-2 de ladite convention ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

Votants 156 19h15  
Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 10 NPPV : 0

### **34 - Accompagnement des ravalements de façades sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Attributions d'aides suite à la réalisation des travaux**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil attribue les subventions suivantes :

1/ Une subvention de 800,00 € à M. METIER Francis, domicilié 5 rue Amiral d'Aboville à Cherbourg-Octeville (50100), qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisés s'élève à 10 503,00 € (aide aux travaux de 10 %, plafonnée).

2/ Une subvention de 1 600,00 € à M. LE GALL Jean-Luc, domicilié 24 rue Dom Pedro à Cherbourg-Octeville (50100), qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisés s'élève à 15 295,40 € (aide aux travaux de 10 % et aide complémentaire de 10 %, plafonnées).

3/ Une subvention de 794,95 € à M. JALLADEAU François, domicilié 49 rue Sadi Carnot à Cherbourg-Octeville (50100), qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Cette subvention correspond à 30 % du montant des travaux hors taxe s'élevant à 2 649,87 € (aide aux travaux 10 % et aide complémentaire de 20 %).

La dépense totale s'élève à 3 194,95 €.

Votants 156 19h16  
Pour : 146 Contre : 0 Abstention : 10 NPPV : 0

### **35 - Acquisition de voirie – Rue des Chênes – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil :

- autorise l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 383AO 135, sise à Cherbourg-Octeville, Chemin des Chênes, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, auprès des copropriétaires du lotissement ;
- autorise la signature de l'acte authentique en l'étude LANOS et FONTANET à Cherbourg-en-Cotentin ;
- dit que les frais d'acte notarié seront inscrits au budget principal 2112 822 022B ligne de crédit 40193.

Votants 156

19h17

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 9

NPPV : 0

### **36 - Centre socioculturel des Rouges Terres – Annulation activités loisirs et repas – Remboursement aux familles**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil :

- retient l'annulation d'une activité loisirs dispensée par le centre socioculturel « la mosaïque » comme motif de remboursement de la participation des familles à cette dernière ainsi qu'au repas ;
- autorise M. le Maire à intervenir au remboursement au prorata de la durée concernée.

Le remboursement sera effectué sur la ligne de crédit 49478 au compte 6718-520-CS « autres charges exceptionnelles » du budget 2016.

Votants 156

19h19

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 8

NPPV : 0

### **37 - Appel à projets 2016 « Innover en espaces publics numériques » - Approbation du règlement de l'appel à projets et dépôt de candidature**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil :

- approuve le règlement de l'appel à projets « innover en EPN » lancé par Manche Numérique ;
- sollicite la subvention près de Manche Numérique ;
- autorise M. le Maire à signer tout document lié à la concrétisation de ce projet dont le budget prévisionnel est estimé à 3 011,22 €, dépense qui sera prélevée sur la ligne de crédit 49652 au compte 2183-520 « matériel de bureau et informatique ».

Votants 156

19h20

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

### **38 - Convention de partenariat entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Banque Alimentaire de la Manche**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de la Manche permettant la poursuite de l'action sociale menée par son antenne locale de La Glacière.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle sera renouvelable par reconduction expresse.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin interviendrait aux versements de la cotisation annuelle d'adhésion fixée à 40 € (ligne de crédit 18257 au compte 60623-523), d'une part, ainsi qu'à la participation des communes qui s'établit à 2,10 € par personne aidée et par mois (ligne de crédit 18238 au compte 6474-02), d'autre part, sur les lignes budgétaires dédiées à l'antenne locale de La Glacière.

Votants 156

19h22

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 0

### **39 - Echovallée – Confirmation du prix de cession de la parcelle cadastrée section AC N°291 à M. et Mme DUHOMMET**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil :

- confirme l'engagement du conseil municipal de La Glacerie, pris lors de sa séance du 5 février 2015, de vendre à M. et Mme Gérard DUHOMMET la parcelle cadastrée section AC n° 291, propriété de Cherbourg-en-Cotentin, pour la somme de 1 380 € ;
- confirme que l'acte notarié sera établi par l'étude notariale Chantereyne sise à Cherbourg-en-Cotentin ;
- confirme la prise en charge par M. et Mme Gérard DUHOMMET des frais de notaire, de géomètre ainsi que des frais de clôture avec pose (si nécessaire) ;
- dit que la recette sera inscrite à la ligne de crédit 49580 au compte 024-01 « produits des cessions » du budget 2016.

Votants 156

19h24

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

### **40 - Abattoir de Cherbourg – Rapport du délégué – Exercice 2015**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil prend acte du rapport annuel du délégué transmis pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.1411-3 du CGCT.

**Monsieur DELESTRE** : Ces délégations de Service Public que sont la Cité de la Mer, l'abattoir, le service des Eaux, le transport n'auraient pas dû passer dans une commission des services publics ? Cela existait du temps de Communauté Urbaine, mais je n'ai pas souvenir d'avoir été invité.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux se réunissent annuellement. La prochaine doit être programmée fin octobre.

**Monsieur DELESTRE** : Cela aurait dû être préalable à la délibération.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Légalement, la CCSPL a pour but d'associer les usagers, mais l'avis de cette commission n'est pas conditionné à être préalable à la délibération du Conseil Municipal.

**Monsieur ARRIVÉ** : Il semblerait que la prochaine se réunisse fin octobre, par contre l'Eau est en régie et non en DSP.

**Madame LE MONNYER** : Le rapport annuel sur l'eau que je vais présenter tout à l'heure passe effectivement à la CCSPL, mais aussi en conseil d'exploitation de l'Eau, et là l'avis est nécessaire avant de passer en Conseil Municipal. Elle s'est tenue au mois de juin et j'avais invité l'ensemble des Conseillers Municipaux.

**Monsieur LEJAMTEL** : A quel moment les salariés des abattoirs recevront l'information, de manière à préparer la suite ?

**Monsieur ARRIVÉ** : Vous avez compris que la problématique est de maintenir l'abattoir le temps que celui de Carentan puisse voir le jour. Il a été acté, avant même l'évolution institutionnelle, qu'il serait de bon ton de travailler avec Carentan qui dispose d'autres équipements. Il restera ensuite à travailler, pour les besoins de Cherbourg-en-Cotentin et du haut Cotentin, sur les notions d'allotage.

En ce qui concerne les salariés, je dirais que le moment n'est pas venu, même si des discussions ont déjà eu lieu, parce qu'aujourd'hui on n'a pas encore la date de démarrage des travaux de l'abattoir de Carentan. Le projet est avancé dans la théorie, mais il est encore en recherche d'une partie de ses subventions. C'est un dossier qui est suivi à la fois par Cherbourg-en-Cotentin, par le Syndicat Mixte et par d'autres collectivités (Département et Région). Les salariés connaissent le projet, mais il est encore trop tôt pour anticiper un certain nombre de choses car on ne connaît pas encore la date de démarrage des travaux.

Il faut maintenant que ceux qui portent le dossier de l'abattoir à Carentan aillent vite, parce que le risque serait de se retrouver sans abattoir.

Votants 156

19h34

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

#### **41 - Gymnase Marcel ARNAUD – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant – Signature – Autorisation**

Rapporteur : M.MAGHE

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase sur les terrains Halley, marché conclu avec l'équipe composée autour de la SARL BERNARD / LEPOURRY-BERNARD, architectes à Caen, avenant visant à prendre en compte le changement de dénomination sociale, GRONTMIJ SA devient OTEIS.

Votants 156

19h35

Pour : 144

Contre : 1

Abstention : 11

NPPV : 0

#### **42 - Renouvellement de la convention de mise à disposition entre Astre Services et Cherbourg-en-Cotentin – Année 2016/2017**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil :

- autorise M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à intervenir à la signature d'une nouvelle convention avec Astre services, convention qui pourra faire l'objet d'une résiliation au vu de l'avis du service interprofessionnel de la santé au travail de la Manche ;
- verse la somme de 20 € correspondant au coût de l'adhésion aux services de l'association ;
- autorise M. le Maire à présenter un nouveau dossier au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre du maintien du service d'aide à l'agent mis en place par la collectivité.

La dépense sera effectuée sur la ligne de crédit 53035 au compte 6218-211 « autre personnel extérieur ». Concernant l'adhésion à Astre Services, cette dernière sera imputée sur la ligne de crédit 49433 au compte 6281-020 « concours divers (cotisations...) ». La recette sera portée sur la ligne de crédit 49488 au compte 6419-211 « remboursement rémunérations personnel ».

Votants 156

19h37

Pour : 144

Contre : 0

Abstention : 12

NPPV : 0

#### **43 - Régime indemnitaire**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil adopte le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Votants 156

19h38

Pour : 119

Contre : 1

Abstention : 36

NPPV : 0

#### **44 - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPH) – Autorisation de reversement de l'aide du FIPH**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil autorise M. le Maire, chaque fois que le cas se présente, à procéder au reversement aux agents concernés, de l'aide FIPH dont le montant est stipulé dans la notification d'accord transmise par le fonds.

Votants 156

19h40

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 8

NPPV : 0

## 45 – Vacations

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil :

- fait appel à des personnels vacataires pour assurer les prestations limitativement énumérées ci-dessous ;
- adopte les tarifs ci-dessous qui sont indexés sur la variation de l'indice 100 de la fonction publique sauf mention contraire.

Les dépenses inhérentes à ces vacations sont imputées au chapitre 12 compte 64 « Charges de personnel ».

La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Les personnes non titulaires recrutées dans le cadre de la présente délibération bénéficient de la couverture sociale du régime général de la Sécurité Sociale, du régime complémentaire de retraite IRCANTEC et de la couverture UNEDIC au titre de l'assurance chômage. Les fonctionnaires appartenant à une autre administration étant couverts par un régime de sécurité sociale spécifique dans leur emploi principal ne seront soumis qu'à la CSG et au RDS. Aux tarifs bruts ainsi définis s'ajoutent les charges patronales.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS DE VACATION**

PRESTATIONS	TARIFS AU 01/10/2016	OBSERVATIONS
<b>Prestations à caractère culturel :</b>		
Assistance à la mise en place d'expositions*	102,17 € / demi-journée	*Remboursement autorisé des frais de déplacement sur la base des tarifs SNCF 2ème classe – le cas échéant, sur la base des frais kilométriques.
Guides Conférenciers*	119,18 € / demi-journée	
Inventaire des collections*	52,82 € / demi-journée	*Remboursement autorisé des frais de restauration et hébergement sur la base des forfaits – Agents Catégorie A
Régisseur de spectacle	185,10 € / par spectacle	
	20,38 € / heure	
<b>Musique</b>		
Jury et concertiste*	28,65 € / heure	
Enseignements spécialisés*		
<b>Prestations en matière de relations publiques/de communication</b>		
1-Relations publiques/Réceptions - Service en salle	taux horaire du 1er échelon de l'échelle 3	
- service en salle les WE, nuits (de 22 h à 7 h) et jours fériés.	2 X taux horaire du 1 <sup>er</sup> échelon de l'échelle 3	
2-Communication - Participation à la réalisation de publications municipales	19,42 € / heure	
	29,80 € / heure	
3- Interprétariat/traduction	1er échelon de l'échelle 3	
4-Gardiennage		
<b>Accident de service</b>		
- Suivi psychologique	23,00 € / heure	Indexé sur 1 fois le tarif conventionné de la sécurité sociale d'une consultation d'un médecin généraliste
<b>Médecine professionnelle et préventive</b>		
- Suivi médical des agents	42,00 € / heure	Indexé sur 1,5 fois le tarif conventionné de la sécurité sociale d'une consultation d'un médecin généraliste avec majoration pour les enfants de 0 à 2 ans

<b>Petite enfance</b> - Consultations médicales liées à l'admission des enfants en crèche effectuées par des médecins spécialistes ou généralistes possédant un certificat de pédiatrie ou une aptitude à exercer en PMI. - Sensibilisation des agents à la psychologie de l'enfant - Infirmier - Indemnité forfaitaire de déplacement	42,00 € / heure  23,00 € / heure  15,90 € / heure  2,50 € / vacation	Indexé sur 1,5 fois le tarif conventionné de la sécurité sociale d'une consultation d'un médecin généraliste avec majoration pour les enfants de 0 à 2 ans  Indexé sur 1 fois le tarif conventionné de la sécurité sociale d'une consultation d'un médecin généraliste  Indexé sur le tarif conventionné de la sécurité sociale (sur la base de 6 AIS/h)
<b>Scolaire</b> - Activités périscolaires « TAP » - Vacances effectuées par du personnel de l'éducation nationale	25,65 € / heure  Selon barème fixé par le ministère de l'Education Nationale en application du décret 66-787 du 14 octobre 1966	
<b>Mission Conseils Financiers</b> - Conseils financiers assurés par les comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et Etablissements Publics locaux.	Calculée selon les modalités de l'arrêté du 16 décembre 1983	Indemnité facultative et personnelle établie pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.
<b>Réussite éducative</b> - Soutien périscolaire - Accompagnement médico-social - Eveil culturel et sportif - Accompagnement parental, familial et éducatif	Calculée selon les modalités de l'arrêté du 2 août 2005	D.2005-909 du 2/08/2005 50/10000 du traitement annuel afférent à l'indice 100 majoré.
<b>Prestations en matière de Développement social, actions de prévention et d'éducation à la Santé, lutte contre les inégalités, éducation artistique et culturelle</b> - Conférence	119,18 € / demi journée	Remboursement autorisé des frais de déplacement sur la base des tarifs SNCF 2ème classe – le cas échéant, sur la base des frais kilométriques.  Remboursement autorisé des frais de restauration et hébergement sur la base des forfaits – Agents Catégorie A

Votants 156

19h41

Pour : 138

Contre : 0

Abstention 18

NPPV : 0

**Mme MADEC** : les montants indiqués sont-ils en montant net ou faut-il y ajouter des charges salariales ?

**Monsieur VIVIER** : De mémoire, il s'agit d'une rémunération brute.

#### **46 - Tableau des effectifs**

Rapporteur : M. VIVIER

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, le tableau des effectifs doit être remis régulièrement à jour.

Le conseil a fixé le tableau des effectifs de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Votants 156

19h43

Pour : 120

Contre : 29

Abstention : 7

NPPV : 0

#### **47 - Accroissement temporaire d'activité – Autorisation de recours à du personnel temporaire**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil :

- en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, autorise M. le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, les agents contractuels suivants à compter du 01/10/2016 :

- Deux maîtres-nageurs sauveteurs à temps complet, rémunérés par référence au grade d'éducateur des APS,
- Cinq jardiniers à temps complet, rémunérés par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent chargé de l'entretien des toilettes publiques à temps non complet 15 heures hebdomadaires, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent d'entretien et d'accueil à temps complet, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent d'entretien et de restauration à temps non complet à 27,75 heures hebdomadaires, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent d'accueil/secrétariat, rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un opérateur à temps complet, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent d'entretien à temps complet, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent d'accueil à temps complet, rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- Quatre agents administratifs à temps complet, rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un agent de régie à temps complet, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

- autorise la passation des contrats correspondants pour une durée d'un à six mois en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire au plus tard jusqu'au 31 mars 2017,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ainsi que leurs avenants éventuels.

Votants 156

19h44

Pour : 118

Contre : 30

Abstention : 8

NPPV : 0

#### **48 - Marchés divers avec la Société INEO Réseaux Nord-Ouest – Avenant aux marchés suite à fusion/absorption – Autorisation**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant aux divers marchés conclus entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la société INEO RESEAUX NORD-OUEST, avenant visant à transférer ces marchés à la société INEO NORMANDIE.

L'avenant formalisera les modalités administratives de ce transfert, à savoir changement de raison sociale, de siège social, de RIB...

Votants 156

19h45

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

#### **49 - Mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique du logement privé à Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : M. CATHERINE

Le conseil autorise M. le Maire :

- à déposer le dossier auprès de l'ADEME,
- à demander les subventions les plus larges,
- à inscrire la dépense au budget,
- à lancer la consultation pour retenir un prestataire,
- à conventionner avec la maison de l'emploi et de la formation au titre de ses missions de services sociaux d'intérêt général (SSIG) pour accompagner la montée en compétence de la filière « bâtiment » locale.

**Mme LAUNOY** : Je ne vais pas prendre part au vote suite aux engagements que la collectivité peut prendre à l'égard de la MEF. Pour votre information, concernant la MEF, cette participation à la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique du logement privé s'inscrit dans la continuité d'une démarche que nous avons déjà engagée au niveau national à partir de 2008.

**Monsieur ARRIVE** : C'est un beau projet et nous aurons l'occasion de communiquer sur cette action, plus en détail, lorsque les choses démarreront. Les particuliers ont bien souvent besoin d'aide lorsqu'ils souhaitent rénover leur patrimoine en terme énergétique, de conseil, de capacité à monter les plans de financement, d'aide pour aller chercher le maximum de subventions. Il faut effectivement faire le lien avec la future OPAH. Un objectif de rénovation de 620 logements a été fixé dans l'habitat ancien de Cherbourg-en-Cotentin avec des aides multiples et différenciées en fonction des secteurs. Vous avez à l'esprit qu'en ce qui concerne l'hyper centre -ville et les rues Lansonneur et Lucet à La Glacière, il y a des aides supplémentaires. Je remercie M. CATHERINE et l'ensemble des collaborateurs qui ont travaillé sur ce dossier car il s'agit d'un service nouveau attendu de nos habitants.

**Monsieur CATHERINE** présente les manifestations qui vont avoir lieu sur la commune durant la semaine de l'Énergie qui se déroule du 5 au 8 Octobre 2016. Il y a des actions ciblées notamment la distribution d'ampoules nouvelle consommation pour les publics en situation de précarité énergétique. Il y a aussi la projection d'un film au cinéma Le Palace, film suivi d'un débat. Il y aura également des informations à la Maison du Littoral à Turlaville et il y aura aussi un film qui sera diffusé dans toutes les écoles primaires de la commune. Il y aura également pour clore le dispositif une animation sur la Place De Gaulle le samedi 8 octobre 2016 en direction de la mobilité avec présentation de véhicules à hydrogène et électriques avec une communication sur les transports collectifs, notamment ZEPHIR et aussi les gyropodes pour attirer un public plus jeune.

Votants 155

19h53

Pour : 147

Contre : 7

Abstention : 0

NPPV : 1

#### **50 - Palmarès du concours jardins potagers – Attribution des prix**

Rapporteur : Mme BESUELLE

Le conseil autorise M. le Maire :

- à allouer les prix fixés par la commission de classement (bons d'achat à retirer en jardinerie locale) et procéder à la remise d'un trophée aux lauréats de chaque catégorie,
- à offrir un bouquet de fleurs d'un montant de 20 € à chaque lauréat,
- à offrir à tous les participants (y compris les lauréats) une plante vivace suite à la remise des prix,
- à organiser un vin d'honneur avec tous les participants.

Votants 155

19h55

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

#### **51 - Fourniture de matériels divers – Autorisation de signer les marchés « accords-cadres »**

Rapporteur : Mme BESUELLE

Le conseil :

- autorise M. le Maire à signer les marchés et à prendre toute décision concernant leur passation, leur exécution et leur règlement,
- dit que la dépense fera l'objet d'imputations multiples.

**Monsieur LEGOUBEY** : sur le lot 7 concernant la désherbeuse petite voirie. Cet équipement permettra une intervention sur les trottoirs qui sont envahis de plus en plus d'herbes folles qui dénaturent complètement l'image de notre commune.

**Madame BESUELLE** : tout à fait, il y a un manque de matériel et ces matériels pourront effectivement intervenir pour désherbage des trottoirs.

**Monsieur ARRIVE** : votre question me permet d'intervenir sur les herbes folles qui poussent sur nos trottoirs comme partout en France pour une question qui est liée à la législation et à l'arrêt des produits phytosanitaires et au choix qui avait été fait dans certaines communes qui composent aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin qui avaient fait le choix d'arrêter l'utilisation de ces produits avant la date légale. Aujourd'hui, cette date légale s'impose à tous et la population nous interpelle régulièrement sur les herbes qui poussent. Très concrètement, nous avons un devoir d'information et de sensibilisation car avec l'arrêt du phytosanitaire, il va falloir s'habituer à avoir des herbes qui poussent là où il n'y en avait pas auparavant car il n'est pas possible de traiter mécaniquement ou manuellement les kilomètres de voirie qui était faits avec le phytosanitaire. Nous avons à faire un travail de réorganisation de nos services pour travailler différemment mais aussi un travail de pédagogie à l'égard des habitants qui doivent s'attendre à avoir plus d'herbes que par le passé. L'arrêt du phyto est un véritable enjeu environnemental et Florence LE MONNYER qui est derrière moi pourrait vous parler de l'amélioration attendue notamment sur les nappes phréatiques, y compris la qualité de l'eau. J'en profite pour rappeler que l'entretien du trottoir devant sa propriété ou son magasin relève de chacun. C'est ce qui devrait être fait depuis longtemps déjà.

Votants 155

20h00

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

#### **52 - Avenant n°2 au marché 187/2013 – Lot n°2 « entretien des espaces verts aménagés »**

Rapporteur : Mme BESUELLE

Le conseil :

- autorise la passation d'un avenant n°2 afin de diminuer de **-157,98 € HT** le montant maximum annuel du marché, dont le montant forfaitaire annuel de 131 636,59 € HT,
- autorise M. le Maire à intervenir à sa signature.

Votants 155

20h03

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

#### **53 - Signature d'une convention d'objectif avec l'association « Cherbourg Ensemble »**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil :

- autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Cherbourg Ensemble »,
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 28 350 € correspondant au soutien de la collectivité pour l'animation du centre-ville et du quartier du Val de Saire,
- autorise les virements de crédits nécessaires au versement de ces subventions.

Votants 155

20H04

Pour : 153

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 0

#### **54 - Revitalisation du commerce et de l'artisanat – Subvention pour rénovations de vitrines**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil :

- accorde une subvention de 2 753,08 € à Mme DONTENVILLE Nathalie, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « OXYGENE COIFFURE » située 36 rue Christine – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 9 176,93 €,
- accorde une subvention de 548,40 € à M. et Mme DELAY Claude et Laëtitia de la SARL ASHDOD, qui ont effectué la rénovation de leur vitrine « JOE BAR TEAM » située 27 rue Tour Carrée – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 1 828,00 €,
- accorde une subvention de 1 311,03 € à M. PANNIER DESRIVIERES Vincent qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Restaurant L'Effet de Saire » située 32 rue Grande Rue – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 4 370,11 €,

- accorde une subvention de 1 179,31 € à Mme LEMOINE RIOU Christel, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « A FLEUR DE PEAU » située 80 rue Coluche – 50130 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 3 931,05 €.

Votants 155

20H05

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 12

NPPV : 0

**55 - Revitalisation du commerce et de l'artisanat – Subvention pour renouvellement du mobilier de terrasse et d'étalage**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil accorde une subvention de 1 612,79 € à Monsieur LE ROY Guillaume, qui a renouvelé le mobilier de la terrasse de son établissement Le Moderne, situé 13 Place Général De Gaulle 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 5 375,99 €.

Votants 155

20H07

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**56 - Signature d'une convention d'objectifs avec Union Cherbourg Commerces**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil :

- autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs avec « Union Cherbourg Commerces »,
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 20 770 € correspondant au soutien de la municipalité pour l'animation du centre-ville,
- autorise les virements de crédits nécessaires au versement de ces subventions.

Votants 155

20H09

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 4

NPPV : 0

**57 - Presqu'Île Habitat – Réaménagement partiel de son encours de prêts auprès de la CDC Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : M. ARRIVÉ

Le conseil :

- accorde la garantie d'emprunt de la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour chaque ligne de prêt figurant dans les avenants de réaménagement, conclus entre Presqu'île Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- autorise M. le Maire à signer avec Presqu'île Habitat la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

Votants 155

20h10

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 36

NPPV : 0

**58 - Programme Local de l'Habitat 2013/2018 – Octroi d'une aide à l'acquisition d'un logement en location-accession (PSLA)**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil :

- accorde une aide à l'accession à la propriété d'un montant de 7 000 € au profit des bénéficiaires mentionnés dans la délibération,
- autorise le versement de l'aide auprès du notaire chargé de la vente des logements,
- impute la dépense au compte 20422 824 757K, ligne de crédit n° 43355.

Votants 155

20h11

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

**59 - Renouvellement de la demande d'agrément pour l'éligibilité au dispositif d'investissement locatif privé dit « Pinel »**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil autorise M. le Maire à présenter auprès de Mme la préfète de Normandie une demande d'agrément au dispositif d'investissement locatif privé « Pinel » conformément à la procédure prévue par le décret n° 2013-517 du 19 juin 2013.

Votants 155

20h12

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**60 - Programme « Habiter mieux » 2014/2017 – Aides aux propriétaires**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil :

- octroie l'aide complémentaire prévue au contrat local d'engagement 2014/2017 et à son avenant annuel 2016 au profit de huit propriétaires,
- autorise le versement de primes, au vu des factures acquittées,
- dit que la dépense sera imputée au compte 20422 824 744H, ligne de crédit 42726.

Votants 155

20h13

Pour : 144

Contre : 0

Abstention : 11

NPPV : 0

**61 - Programmation HLM 2015 – Opération d'acquisition-amélioration d'un logement rue Victor Hugo à Cherbourg-Octeville – Presqu'île Habitat – Aide forfaitaire au logement social**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil :

- accorde à Presqu'île Habitat une subvention d'un montant de 7 000 €,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette opération,
- dit que la dépense sera imputée au compte n° 204172 72 523B, ligne de crédit n° 53742.

Votants 155

20h14

Pour : 150

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**62 - Biennale du 9<sup>ème</sup> art – Convention de partenariat avec l'Hôtel Mercure Cherbourg – Signature – Autorisation**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention de mécénat avec l'Hôtel Mercure Centre Port de Cherbourg-en-Cotentin.

Votants 155

20h18

Pour : 146

Contre : 0

Abstention : 9

NPPV : 0

**63 - 8<sup>ème</sup> Biennale du 9<sup>ème</sup> art – Convention de mécénat avec le Centre E. Leclerc-Tourlaville Signature – Autorisation**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- autorise M. le Maire à signer la convention de mécénat avec le centre E. Leclerc – Tourlaville,
- inscrit la recette au budget NFA 322 nature 7478 et ouvre en dépenses NFA 322 nature 6233 l'équivalent de la somme inscrite en recette.

Votants 154

20h20

Pour : 146

Contre : 0

Abstention : 8

NPPV : 0

#### **64 - Ateliers d'écriture Mercurielles 2016 – Demande de subventions**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- sollicite les subventions les plus larges,
- inscrit les recettes au budget NFA 321 nature 74718, 7473 et 74741, et ouvre en dépenses NFA 321 nature 6228, 6257, 6236 et 6288 l'équivalent des sommes inscrites en recettes.

Votants 154

20h23

Pour : 144

Contre : 0

Abstention : 10

NPPV : 0

#### **65 - Église Saint Martin – Travaux – Demandes de subventions**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil autorise M. le Maire :

- à solliciter les subventions les plus larges auprès de l'état (DRAC de Normandie), des organismes et des collectivités territoriales concernées pour l'opération,
- à obtenir toutes autorisations utiles auprès de la DRAC (Direction des patrimoines et UDAP de la Manche),
- à faire exécuter les travaux dans les règles de l'art.

Votants 154

20h26

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 3

NPPV : 0

#### **66 - Demande de subventions pour la restauration et l'acquisition d'œuvres et d'objets pour les musées de Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- sollicite les aides financières du FRAM et/ou du FRAR pour l'enrichissement et/ou la bonne conservation des collections,
- inscrit les recettes au budget NFA 321 nature 1321, et ouvre en dépenses NFA 321 nature 2316, 2162 et 2168 l'équivalent des sommes inscrites en recettes.

Votants 154

20h28

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 0

#### **67 - Musée Thomas Henry – Restaurations d'œuvres – Demande de subventions**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- sollicite les subventions les plus larges auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration,
- impute la dépense sur les crédits figurant au budget NFA 322 nature 2316 et inscrit la recette au budget NFA 322 nature 1321 et 1322.

Votants 154

20h32

Pour : 139

Contre : 0

Abstention : 15

NPPV : 0

### **68 - Concours « Pesez Napoléon » - Paiement du lot**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil autorise M. le Maire à faire régler la facture adressée par l'Office de tourisme de Périgueux, d'un montant de 379,80 € TTC. Les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2016 nature 6714, fonction 33.

Votants 154

20h35

Pour : 144

Contre : 0

Abstention : 10

NPPV : 0

### **69 - Bibliothèque Jacques Prévert – Restauration et acquisition d'ouvrages patrimoniaux – Demande de subvention**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- sollicite les subventions les plus larges auprès du F.R.R.A.B. sur les opérations,
- inscrit les recettes au budget NFA 321 nature 1321, et ouvre en dépenses NFA 321 nature 2316, 2162, 2168, 6068 et 6188 l'équivalent des sommes inscrites en recettes.

Votants 154

20h37

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

### **70 - Convention de partenariat entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association Festival du Livre de la Jeunesse et de la Bande Dessinée dans le cadre du passeport jeunes**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- autorise M. le Maire à signer une convention avec l'association Festival du livre de la jeunesse et de la bande-dessinée, pour la durée du festival qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2017,
- autorise le remboursement à l'association des chèques de 7 € émis pendant la durée du festival et ce à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 jusqu'au 31 août 2017.

Votants 154

20h38

Pour : 138

Contre : 0

Abstention : 16

NPPV : 0

### **71 - Dispositif SPOT 50 – Convention tripartite entre le Conseil Départemental de la Manche, la Société APPLICAM et la Commune de Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- autorise Monsieur le Maire à résilier la précédente convention tripartite pour l'année scolaire 2015-2016 conclue entre le Conseil départemental de la Manche, la Société APPLICAM et la commune de Cherbourg-Octeville, dans le cadre du dispositif "SPOT 50" qui s'adresse aux jeunes Manchois de 11 à 15 ans en vue de leur permettre d'accéder avec leur chéquier "SPOT 50" gratuitement à la piscine Chantereyne et à celle de la Butte ainsi que de bénéficier d'une réduction de 15 € pour s'inscrire au Conservatoire à Rayonnement communal, cette résiliation prenant effet le 31 août 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil départemental de la Manche et la Société APPLICAM une nouvelle convention tripartite prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée d'un an, avec tacite reconduction chaque année, sauf dénonciation expresse de la convention, en vue de permettre aux jeunes Manchois de 11 à 15 ans d'accéder avec leur chéquier "SPOT 50" gratuitement à la piscine Chantereyne et à celle de la Butte ainsi que de bénéficier d'une réduction de 15 € pour s'inscrire au Conservatoire à Rayonnement communal, et d'obtenir une réduction de 3 € pour l'achat d'un passeport Jeunes,
- accepte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et pour l'ensemble de la durée de la convention, les coupons "SPOT 50" pour les droits d'entrée des piscines de Chantereyne et la Butte, les droits d'inscription au Conservatoire à Rayonnement communal, l'achat d'un passeport Jeunes avec une réduction de 3 €,

- modifie en conséquence les régies de recettes des équipements sportifs, du Conservatoire à Rayonnement communal et du passeport Jeunes.

Votants 154

20h40

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 0

**72 - Convention de partenariat entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la SARL Moncherbourg exploitant le cinéma Méga CGR ET LA SAS Objectif Cinémascope Odéon**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SARL Moncherbourg exploitant du cinéma Méga CGR de Cherbourg-Octeville à compter du 3 septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 pour :
  - Tickets cinéma au tarif de 5,10 € l'un.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SARL Moncherbourg exploitant de la SAS objectif cinémascope Odéon à compter du 3 septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 pour :
  - Tickets cinéma et festivals (cinémoivida – Italien – Outre Rhin) au tarif de 5,10 € l'un.
  - Films documentaires (connaissance du monde) au tarif de 8,50 €.
- autorise l'ordonnancement des dépenses correspondantes.

Votants 154

20h42

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

**73 - Réaménagement du centre-ville : exonération des droits d'occupation du domaine public à des fins commerciales pour les commerçants se trouvant dans le périmètre des travaux de réaménagement du centre-ville**

Rapporteur : M. BURNOUF

Le conseil est invité à exonérer des redevances liées à l'occupation du domaine public à des fins commerciales les commerçants bénéficiaires d'une autorisation d'occupation du domaine public sur la rue de l'Union et la rue de la Paix situées sur le territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Votants 154

20h43

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 3

NPPV : 0

**74 - Conclusion d'une servitude applicable aux ouvrages de distribution d'électricité – Renouvellement du réseau basse tension rue de la Paix**

Rapporteur : M. BURNOUF

Le Conseil :

- autorise la passation de conventions avec la société ENEDIS autorisant ladite société à procéder à la pose d'un coffret sur la façade de l'immeuble sis 8 rue de la Paix, cadastré 129 BC 330, et au raccordement basse tension dans un coffret existant sur la façade du bâtiment sis au 10 rue de la Paix, cadastré 129 BC 565, pendant toute la durée de l'exploitation des ouvrages accordée à ENEDIS,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions.

Votants 154

20h45

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

**75 - Travaux de voirie – Accord-cadre avec bons de commande – Autorisation de signature des marchés – Année 2017**

Rapporteur : M. BURNOUF

Le conseil :

- autorise M. le Maire à intervenir à la signature des marchés conformément à la décision de la commission d'appel d'offres déterminant les attributaires,
- dit que s'agissant d'accord-cadre avec bons de commande, l'imputation des dépenses sera multiple.

Votants 154

20h46

Pour : 151

Contre : 0

Abstention : 3

NPPV : 0

**76 - Convention d'objectifs avec l'association pour la gestion des Foyers des Jeunes Travailleuses et des Jeunes Travailleurs – Année 2016**

Rapporteur : M. BASTIAN

Le conseil :

- adopte la convention d'objectifs entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association pour la Gestion des Foyers de Jeunes Travailleuses et de Jeunes Travailleurs pour l'année 2016,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 140 000 euros dans les conditions définies par ladite convention.

**M. BASTIAN** : deux questions ont été posées en commission. D'une part quelle est la part des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance dans les logements du foyer et quel est le taux d'occupation d'autre part. Des éléments de réponse seront apportés lors d'un prochain conseil.

Votants 154

20h47

Pour : 140

Contre : 0

Abstention : 14

NPPV : 0

**77 - Chantier d'insertion – Convention tripartite entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et l'association ASTRE Environnement – Année 2016**

Rapporteur : M. BASTIAN

Le conseil autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite « chantier d'insertion » entre le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association Astre Environnement pour l'année 2016.

Votants 154

20h49

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

**78 - Projet de création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire sur le territoire de Cherbourg-Octeville – Signature d'une convention d'objectifs avec l'association du Pôle de Santé Bucaille**

Rapporteur : M. BASTIAN

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association du pôle de santé Bucaille, prévoyant le versement d'une subvention de 15 000 €.

**Monsieur BASTIAN** précise que sous l'impulsion de l'agence régionale de santé et de l'union régionale des médecins libéraux, il est nécessaire d'accompagner les professionnels de santé en terme de coordination d'une part pour définir le projet par rapport aux problématiques du territoire et d'autre part afin de coordonner l'ensemble des professionnels de santé qui seront au sein de ce pôle de santé libéral ambulatoire.

Du fait que l'association ne disposait pas des ressources suffisantes pour avoir recours à ce type d'accompagnement, la collectivité a proposé de poursuivre son accompagnement du projet en versant une subvention de 15 000 euros qui sera affectée à un cabinet susceptible de faire ce type d'accompagnement étant précisé que la société qui est fléchée est celle qui avait réalisé l'étude d'opportunité, ou si possible il y a d'avoir un coordonnateur qui sera intégré à ce pôle de santé, sachant aussi que c'est une première étape pour aider les professionnels de santé à rechercher les financements pour avoir un coordonnateur au sein du pôle, ce qui paraît indispensable pour ce type de structure. Il n'échappera à personne que l'association à travers cette convention s'engage à ce que les professionnels de santé proposent des tarifs conventionnés de secteur 1. Je profite de cette délibération pour vous préciser qu'il y avait un projet porté par le groupe La Gauche Debout sur un centre de santé. Un comité de pilotage avait été mis en place, il y a à peu près un an. Un diagnostic de santé du territoire a été fait par un cabinet extérieur et a mis en évidence la pertinence de ce type de dispositif sur notre territoire ceci dans un contexte démographique du territoire particulier. Il ne faut surtout pas privilégier tel dispositif par rapport à tel autre. Je pense que le choix fait par la collectivité est un choix important et intelligent qui consiste à ne pas opposer les différents dispositifs les uns par rapport aux autres, surtout quand le diagnostic a été opéré par le recours à un tiers extérieur.

**M. DELESTRE :** j'ai lu avec attention l'exposé et je trouve maladroit de mettre la problématique des pharmaciens en même temps que le vieillissement de la population. Ce n'est pas du tout la même problématique. Dans ma commune à Equeurdreville-Hainneville, il y a trois pharmacies qui fusionnent en une seule mais pas pour des raisons de vieillissement. Je trouve que cela n'est pas très adroit pour la qualité de la présentation.

**M. BASTIAN :** la remarque est judicieuse. Il faut savoir que la pharmacie fait partie de l'immobilier de la structure mais en aucun cas elle fait partie du pôle de santé. On a effectivement la fusion des deux pharmacies, celle qui est située rue de la Marine et celle qui est située en face du collège Bucaille.

**M. LEJAMTEL :** sur la partie centre de santé, pour rendre hommage au travail qui a été fait par le comité de pilotage, en lien avec un médecin généraliste et un prestataire qui a fait un travail sérieux sur la démographie médicale. Le passage en comité de mise en œuvre d'ici quelques semaines est une excellente nouvelle que l'on peut partager. Cet outil n'a pas la vocation à régler l'intégralité de la problématique de la démographie médicale. Dans un premier temps, le comité de pilotage a été fait sous l'égide de la commune de Cherbourg-Octeville mais les éléments d'information apportés par ce prestataire ont vocation à être mutualisés à l'échelle de la commune nouvelle pour enclencher le cas échéant d'autres dynamiques du même ordre. Il y aura une problématique autour du lieu. Le choix du lieu doit être fait de manière très précise pour répondre au mieux à une complémentarité avec l'outil hôpital public Pasteur. Sur le territoire, en termes de santé, on constate que beaucoup de choses dysfonctionnent. Je vais prendre un exemple et il y en a bien d'autres par rapport à l'accès aux soins. Ce qui nous alerte depuis un certain temps est la difficulté pour les élèves d'obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste et j'utilise le terme « élèves » à dessein parce que même quand les infirmières scolaires font un avis pour que les élèves aient un rendez-vous avec un ophtalmologiste, une fois sur deux les élèves ne sont pas reçus. Je vous rappelle qu'un certain nombre d'ophtalmologistes sont sur la zone franche et bénéficient de ce fait d'un certain nombre d'exonérations qui représentent un effort important de la part de l'Etat. Le fait que les élèves n'aient pas accès à un ophtalmologiste, ou alors en se déplaçant à l'extérieur de l'agglomération ce qui n'est pas à la portée de l'ensemble des familles, rend les familles démunies par rapport à ces soins. On ne peut pas laisser les élèves dans des difficultés liées à des troubles de la vision, parce que les ophtalmologistes de la zone franche ne les accueillent pas. C'est inacceptable. Le centre de santé associatif pourra peut-être apporter des éléments de réponse sur cette question de l'ophtalmologie voire d'autres spécialités. Il serait bien pendant l'année de transition que quelque chose soit fait pour que je n'ai pas à intervenir de nouveau lors d'un prochain conseil. Je terminerai en précisant que la réussite éducative a été amenée à faire un bus pour conduire des élèves à Caen pour voir un ophtalmologiste. Je trouve que c'est quelque chose de tout à fait anormal.

**M. BASTIAN :** je souscris à vos propos sur le fait qu'il n'est pas satisfaisant que les enfants ne soient pas pris en charge médicalement sur le territoire et je souscris également à vos propos par rapport à une certaine obligation déontologique de la part des médecins. Je crois que l'on peut comprendre les difficultés des professionnels de santé pour faire face à l'afflux de patients. On peut le comprendre et on peut l'entendre. Cependant, je crois également que les professionnels doivent entendre les difficultés de nos enfants et notamment des plus fragiles pour qui suivre une scolarité devient difficile quand on a notamment des problèmes de vue ou des problèmes dentaires. Par rapport à cela, nous avons pris l'initiative de sensibiliser les professionnels de santé. On doit trouver ensemble les moyens organisationnels, car on ne peut pas exiger des professionnels de santé qu'ils prennent ces patients car il est vrai que cela peut être matériellement compliqué mais je reste convaincu que l'on doit pouvoir trouver ensemble des moyens, notamment avec la réussite éducative, pour organiser les choses de façon à ce que les enfants n'aient pas à faire 250 km en bus pour aller consulter un ophtalmologiste ou un dentiste à Caen. Notre rôle est de sensibiliser les professionnels de santé à cette question car ils sont avant tout là pour soigner les personnes.

**M. ARRIVE :** Ce problème de démographie médicale est un sujet que nous évoquons souvent particulièrement par rapport aux spécialistes, c'est un sujet délicat lié aux problèmes du numérisé, aux problèmes d'installation et j'espère que les prochaines présidentielles seront l'occasion d'un débat sur les questions de santé.

Je rejoins un certain nombre d'élus qui considèrent que l'Etat doit légiférer pour régler définitivement les règles d'installation. Encore faut-il le dire en amont que tout jeune qui s'engage dans des études de médecine puisse savoir à quoi s'attendre à la fin de son cursus.

Votants 150

21h06

Pour : 137

Contre : 0

Abstention : 13

NPPV : 0

### **79 - Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé sur la prise en charge du traitement de la Gale**

Rapporteur : M. BASTIAN

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention pour percevoir le remboursement de 2 913,45 € (correspondant à 600 comprimés de Stromectol et 50 Spregal) auprès de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Votants 150

21h08

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 0

### **80 - Convention partenariale d'étude Cherbourg-en-Cotentin : Quel littoral pour demain ?**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil :

- autorise la conclusion de la convention partenariale d'étude avec le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer par la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, le Syndicat mixte du Cotentin, l'école d'architecture de Marne la Vallée, Sciences Po Rennes – Antenne de Caen, l'UT d'Alençon, l'IRD2,
- autorise M. le Maire à signer ladite convention,
- dit que la dépense sera imputée au budget principal 01 compte 2031811 686G ligne de crédit 40910.

Votants 150

21h10

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 0

### **81 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Exercice 2015**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil adopte le rapport présenté.

**Mme LE MONNYER** : je vais prendre le temps de vous présenter ce rapport car je n'aurai pas d'autre opportunité de le faire du fait du transfert de compétences à la communauté d'agglomération. Vous avez sur les tables des carafes contenant l'eau produite par la commune. Ces bouteilles sont destinées au service Relations Publiques de la commune nouvelle et des communes déléguées lors des manifestations et vous ne pouvez pas les ramener chez vous.

Le rapport est un document réglementaire avec des indicateurs prédéterminés qui sont tous les mêmes pour les différentes structures afin de pouvoir faire des comparaisons, car comparer un prix de l'eau sans comparer les différents indicateurs serait réducteur avec un risque d'erreurs d'interprétation. Il y a des régions où obtenir de l'eau potable est plus compliqué que pour d'autres.

La régie fournit l'eau à plus de 29 000 abonnés. La quantité vendue s'élève à plus de 3 910 979 m<sup>3</sup> en 2015. L'évolution des volumes vendus est en baisse depuis une quinzaine d'années. Jusqu'à l'année dernière, il y avait une baisse de 2 % par an. Elle est due à une consommation plus raisonnée de l'eau. Les volumes d'eau vendus sont quasiment stables et il est espéré que la situation perdure, ce qui est important pour permettre l'équilibre des budgets. La production de l'eau se fait principalement sur quatre sites, la DIVETTE est la principale source. Le réseau de distribution comprend plus de 500 kilomètres.

Un des enjeux du service des eaux est la connaissance de son patrimoine et la commune nouvelle dispose d'un système d'informations géographiques (SIG) très performant. Donc une bonne connaissance du patrimoine, importante pour le maintenir en bon état. Il est constaté une petite variation sur les branchements. Il reste des branchements en plomb à remplacer.

Le rendement pour l'eau potable est de 72,6 %. Il s'agit d'un point sur lequel une amélioration est attendue. Un plan d'actions est envisagé pour améliorer les problématiques de rendement, en sériant les zones et en étant plus réactifs. Beaucoup de paramètres interviennent sur le rendement et c'est compliqué à mettre en œuvre.

Des analyses physico-chimiques et microbiologiques sont réalisées pour contrôler la qualité de l'eau distribuée.

La totalité des analyses est conforme à la réglementation. Tous les résultats sont accessibles en ligne sur le réseau de l'ARS. Le taux d'interruptions de service non programmées est assez faible par rapport à la moyenne nationale.

Le taux de renouvellement des canalisations d'eau potable est de 1,15 % alors qu'il est de 0,64 % pour une structure équivalente à la CUC en 2015. En équivalence, il s'agit d'un renouvellement du réseau environ tous les 87 ans, alors que la moyenne nationale est tous les cent ans.

En ce qui concerne l'assainissement, la population desservie est sensiblement la même. La CUC traitait également en 2015 les eaux usées de communautés de communes limitrophes. L'ensemble de ce qui est traité représente à peu près 95 000 habitants. L'évolution des volumes facturés est plus chaotique. Il faut savoir qu'il y a aussi l'influence de notre pluviométrie.

Les eaux usées vont dans deux stations d'épuration, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. (2/3 à l'Est et 1/3 à l'Ouest).

Donc une petite baisse des volumes par rapport à 2014 mais les variations sont plus difficiles à mesurer. Des conformités sont à respecter et les résultats atteints sont de très bonne performance. Sur la station d'épuration des Mielles, il y a néanmoins des problèmes de remontées de chlore dus à l'eau salée, ce qui explique les non conformités ponctuelles sur l'installation.

Ce retraitement des eaux usées produit des déchets et nous avons des boues qui sont valorisées de différentes manières. Il existe une unité de digestion qui permet de produire du méthane utilisé pour faire de la cogénération. Il est donc produit de la chaleur mais aussi de l'électricité. Ainsi l'an dernier 150 000 euros d'électricité a été vendue à EDF, ce qui permet d'abonder le budget. L'autre façon de valoriser nos déchets est leur utilisation en agriculture du fait de leurs qualités d'engrais. Là aussi, les boues sont analysées et nous avons 100 % de conformité. L'an passé, aucun débordement sur nos réseaux, et le service fait aussi le contrôle du raccordement des usagers. L'an dernier, 255 contrôles ont été conduits. Egalement, en lien avec l'Agence de l'Eau, des dossiers sont instruits et des subventions reversées aux particuliers pour la mise en conformité des installations. Du fait des investissements importants dans les stations d'épuration, le taux de renouvellement des réseaux est relativement faible. On ne peut pas tout faire en même temps, maintenant que les installations sont aux dernières normes européennes, le cours normal du renouvellement des réseaux va être repris.

La facture de l'eau figurant dans le rapport annuel correspond à la consommation de 4 personnes. La consommation d'eau est facturée mais sont intégrées les redevances à l'agence de l'eau Seine Normandie. Elles servent à mutualiser tout ce qui est prélèvement sur le milieu naturel, pollution et modernisation des réseaux, ce qui permet à l'agence de redistribuer des aides pour la modernisation des réseaux et favoriser les projets de station d'épuration. La facture d'eau potable a très peu varié ces dernières années, les investissements ont été faits il y a une dizaine d'années sur l'usine de la Divette et le prix est à peu près stabilisé.

Le prix global de l'eau pratiqué sur la commune en 2015 est légèrement inférieur au prix moyen de l'eau français 2012. Il est en revanche 6,6 % moins cher que la moyenne régionale.

Enfin, nous avons une action de coopération décentralisée avec la Casamance au Sénégal où nous intervenons pour aider à la conception des réseaux d'eau potable. L'année dernière a été inauguré un réseau d'une centaine de kilomètres pour amener l'eau à près de 9 000 personnes dans cette région.

**M. ARRIVE** : J'en profite pour dire que le service public est de grande qualité puisque exécuté en régie. C'est un service qui intéresse de nombreuses collectivités puisque nous avons reçu la municipalité de Bourges qui réfléchit sur la construction des stations d'épuration. Elle a été accueillie sur la STEP de Tourlaville, en présence de Gilbert LEPOITTEVIN, sur laquelle il a été fait plusieurs millions d'euros d'investissements et qui est aujourd'hui une référence au niveau national. Je souhaite aussi profiter de la présentation de ce rapport pour dire que dans le cadre de la création du Cotentin, Cherbourg-en-Cotentin portera la volonté que nos voisins puissent s'inspirer de ce que l'on fait ici en régie pour apporter un service équivalent aux habitants de la future agglomération du Cotentin.

**M. HUBERT** : Une précision : au niveau des volumes d'eau vendus, la perte est surtout due à la baisse de population.

**Mme LE MONNYER** : oui tout à fait, la consommation d'eau est proportionnelle au nombre d'habitants mais il y a aussi des changements d'habitude notoires qui font que sur l'ensemble du territoire national une baisse de consommation d'eau a été constatée même dans les cas où la population ne baisse pas.

**M. ARRIVE** : C'est aussi le fruit des campagnes nationales sur les économies d'eau, comment notamment éviter les fuites d'eau. Les français, et c'est une bonne chose, ont tendance à faire une consommation économique de l'eau.

**Mme LE MONNYER** : certainement que sur notre territoire, les deux ont été combinés.

**M. HUBERT** : mais il faut rappeler que la perte de la population est un facteur important, plus que l'économie dans la consommation d'eau ;

**Mme LE MONNYER** : pour ma part, je ne suis pas en mesure de définir la part de l'un et de l'autre.

**M. HUBERT** : il y a des études nationales qui estiment la part de consommation d'eau par habitant à 50 M3 en moyenne, bien entendu ce volume peut être inférieur en fonction des personnes.

**M. ARRIVE** : je ne suis pas d'accord avec les chiffres que vous donnez, la moyenne pour une famille de 4 personnes est de 120 m3.

**Mme LE MONNYER** : 120 m3, c'est important, en principe une famille de 4 personnes consomme moins.

**M. BRUNET** : J'ai une remarque concernant l'annexe III qui porte sur le calcul du rendement du réseau d'eau potable. Vous avez un rendement de 73 %. C'est un rendement relativement faible ce qui signifie, qu'il y a à peu près une perte de 30 % dans le réseau d'eau potable.

**Mme LE MONNYER** : Ce ne sont pas des pertes sèches. Entre le prélèvement de l'eau de la Divette et production en eau potable par notre usine, il y a une partie qui est perdue parce que la totalité n'est pas transformée en eau potable. De plus, dans le processus de potabilisation de l'eau, il y a un besoin de nettoyer des filtres avec de l'eau qui ne sera pas utilisée en eau potable et il y a également de l'eau réservée aux services de secours. Effectivement, comme je l'ai dit, notre rendement n'est pas suffisant, il y a tout un programme d'actions pour améliorer ce rendement. Je vous ai parlé de sectorisation du réseau qui permettra d'être plus réactif et de mieux cerner les fuites. Il y a aussi une politique d'accompagnement des travaux de voirie qui a été quelque peu révisée. Par le passé, nous étions en accompagnement des travaux de voirie, cela va être poursuivi, ainsi quand on refait le revêtement d'une rue, on refait également les canalisations qui sont en dessous mais une partie des travaux seront plus spécifiquement réservés dans les lieux où des problèmes ont été décelés, là où il y a de la « casse ». Donc, tout un programme d'actions va être mis en place pour améliorer le rendement qui est effectivement un peu moyen.

Votants 150

21h36

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 30

NPPV : 0

## **82 - Marchés de fourniture de polymère – Lot 1 pour le service exploitation de l'eau potable - Lot 2 pour le service exploitation de l'assainissement**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil :

- autorise la conclusion d'un avenant aux marchés n° 15/2013 et n° 16/2013 avec la société ADIPAP,
- autorise M. le Maire à signer les dits avenants.

Votants 150

21h38

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 30

NPPV : 0

## **83 - Éducation à l'environnement – « Soutenir les projets de découverte de l'environnement par les jeunes »**

Rapporteur : M. LEROUX

Le conseil :

- autorise le versement de 8 subventions, pour un total de 560 €, au collège de La Bucaille de Cherbourg-en-Cotentin au profit de Monsieur l'intendant du collège,

- dit que la dépense sera imputée au budget compte 6574 830 663H env. 8480.

Votants 150 21h39  
 Pour : 149 Contre : 0 Abstention : 1 NPPV : 0

**84 - Subventions aux porteurs de projets d'actions de prévention de la délinquance au titre de l'année 2016**

Rapporteur : Mme LAUNOY

Le conseil :

- autorise le versement de 10 subventions de 7 porteurs de projets différents, pour un total de 22 150 €,
- dit que les dépenses seront imputées à la ligne 42690 imputation 6574 824 1006, en ce qui concerne les subventions aux associations,
- autorise M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

Votants 150 21h40  
 Pour : 143 Contre : 0 Abstention : 7 NPPV : 0

**85 - Port Chantereyne – Offre de nuitées gratuites aux plaisanciers sinistrés du feu d'artifice du 14 juillet 2015 – Protocole transactionnel**

Rapporteur : M. LOUISET

Le conseil :

- offre une semaine de stationnement gratuit pour les sept bateaux endommagés suite au feu d'artifice du 14 juillet 2015, ce qui représente une valorisation de 1 173 €, prise en charge par Port Chantereyne. Cette gratuité d'une semaine par bateau est valable jusqu'au 31 décembre 2017,
- valide le principe d'un protocole transactionnel sur la base des éléments précités, permettant ainsi de clarifier les engagements de chacune des parties afin de mettre fin à tout litige né ou à naître,
- autorise M. le Maire à signer ce protocole transactionnel avec chaque propriétaire de bateau.

Votants 150 21h41  
 Pour : 143 Contre : 0 Abstention : 7 NPPV : 0

**86 - Port de plaisance Chantereyne – Convention entre la Marine Nationale-Club Nautique Marine et la ville – Concession plaisance pour la mise à disposition de places à flot avec contreparties**

Rapporteur : M. LOUISET

Le Conseil :

- autorise la signature de deux conventions réciproques entre la Ville – concession plaisance et la Marine Nationale – Club Nautique Marine, en présence du représentant du Club Nautique Marine, prévoyant les modalités de partenariat suivantes :

- la ville, concessionnaire du port de plaisance accorde la gratuité des redevances de port, au bénéfice du CNM, selon l'état ci-après :

Type d'unité et nombre	Longueur	Emplacement	Prestations gratuites
3 voiliers monocoques	10 à 12 m	G67, G69, G71	Accueil à flot à l'année
1 voilier monocoque	8 à 10 m	E73	Accueil à flot à l'année
1 voilier monocoque	Jusqu'à 12 m	Ponton P	Accueil à flot à l'année

- la ville, concessionnaire du port de plaisance assure à titre gratuit la manutention des bateaux appartenant au Club Nautique Marine (13 bateaux), dans la limite d'une montée et d'une descente par an pour chacun d'entre eux.

La valorisation de ces remises de redevances (stationnement à flot et manutentions) s'élève à 15 155 €, sur la base des tarifs 2016 de la concession plaisance.

- le Club Nautique Marine participe à la préparation et au déroulement de certaines manifestations nautiques à Port Chantereyne,
- le CNM met à disposition de Port Chantereyne de l'espace à terre pour le stockage de bateaux, de bers et de matériel sur les terre-pleins Marine et sur la zone de l'hémicycle de la cale du CNM,
- le CNM donne accès à sa cale de mise à l'eau pour les usagers du port de plaisance lors d'événements rendant la cale Chantereyne indisponible.

- dit que les conventions sont conclues pour une durée ferme de 6 années à compter de leur signature, dans les limites de la durée de la concession du port de plaisance Chantereyne, dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2023. Ces conventions ne pourront être renouvelées que de manière expresse,

- dit que cette décision de gratuité sera mentionnée expressément par la délibération annuelle portant tarification portuaire.

Votants 150

21h42

Pour : 149

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

### **87 - Transport des personnes à mobilité réduite – Extension des conditions d'accès au service Itinéo Access – Règlement de la commission d'accès et vacations du médecin expert**

Rapporteur : M. POUTAS

**Mme GUYON** : Je ne comprends pas que la commission évalue une deuxième fois l'invalidité du demandeur du fait que le taux d'invalidité a déjà été établi et reconnu par une commission et un médecin en amont, à un taux de 80 %. Je ne vois pas, je ne comprends vraiment pas.

**M. POUTAS** : il y a des personnes en situation de handicap à 80 % qui peuvent prendre le bus. Aujourd'hui, il existe des cas de personnes avec un taux de handicap à 80 % qui prennent le bus. Elles peuvent se mouvoir, monter dans le bus et s'asseoir

**Mme GUYON** : dans ce cas, on ne prend pas comme critère d'éligibilité les bénéficiaires de cartes handicap à hauteur de 80 %.

**M. ARRIVE** : afin que chacun soit au même niveau d'information, il faut savoir que les personnes sont transportées de leur domicile jusqu'à leur lieu de destination (service de porte à porte) dans un véhicule spécifique

**Mme GUYON** : c'est remettre en cause ce qui leur a été accordé peut être il y a quelques mois ou quelques années finalement.

**M. ARRIVE** : il s'agit de s'assurer que le service soit bien dédié à des personnes qui n'ont pas d'autres possibilités de déplacement que ce service à la carte à domicile, sachant qu'à chaque renouvellement du contrat de délégation de service public, le service est amélioré.

Le conseil :

- approuve le règlement de la commission d'accès,
- fixe le montant de la vacation destinée au médecin référent à 400 € par commission,
- dit que la dépense sera imputée au budget transport 2016, ligne 2166 article 6226 011.

Votants 150

21h48

Pour : 126

Contre : 17

Abstention : 7

NPPV : 0

## **88 - Transports publics urbains – Rapport du délégataire – Exercice 2015**

Rapporteur : M. POUTAS

**M. POUTAS** : L'année 2005 est la première année pleine du contrat de délégation de service public qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 ; il s'agit d'un rapport très enrichissant.

L'offre de transport est conséquente, soit 2 241 000 kilomètres avec une vitesse commerciale qui a très légèrement augmenté. En 2015, la fréquentation du réseau a enregistré une hausse de 5,30 % de voyages. Le nombre de voyages s'élève à 6 413 411 voyages. Il était de 6 090 570 en 2014. Il s'agit là de l'effet de la création de la carte jeunes mise en place en début de mandat. Les recettes commerciales paradoxalement sont légèrement en baisse mais dû au succès justement de l'abonnement moins de 26 ans. La contribution financière forfaitaire s'élève à 7 424 577 euros. Les recettes commerciales s'élève à 1,9 million d'euros, le versement transport à 5,4 millions d'euros, ce qui amène à une subvention du budget principal de 2,5 millions sur un budget global qui tourne autour de 9,5 millions.

Je vous signale deux nouveaux applicatifs sur le réseau : le nouveau site internet de KEOLIS et une application qui est beaucoup utilisée, à savoir l'application BUS INFO, qui vous permet de savoir en temps réel quasiment si vous prenez un bus dans combien de minutes il va arriver. C'est une application qui a un succès fou auprès des amateurs de smartphone. Je me félicite du dynamisme de ZEPHIR et vous avez pu voir durant la semaine de la mobilité, le petit déjeuner qui était offert aux gens qui venaient prendre le bus Boulevard Schuman et le lendemain, il y avait l'opération des ballons que vous n'avez pas pu rater en centre-ville.

**M. POIDEVIN** : Depuis plusieurs mois, on nous parle d'un groupe technique par rapport à la gratuité du transport pour les chômeurs et on se demandait quand cela allait voir le jour et quand nous allions y être associés.

**M. ARRIVE** : J'ai répondu à M. LEJAMTEL il y a quelques jours, je vais donc vous faire la même réponse. Nous devons travailler sur l'harmonisation des tarifs, comme nous l'avons vu ce soir, sur beaucoup de sujets dans le cadre de Cherbourg-en-Cotentin. En ce qui concerne la question qui est la vôtre, je vous rappelle que nous nous sommes engagés à réfléchir sur une tarification qui soit la plus adaptée possible pour les chômeurs. On a commencé à travailler sur le sujet, et ce n'est pas très simple, je l'admets. Ce groupe de travail va être mis en place dans les semaines qui viennent. J'ai demandé à Louis POUTAS de remettre les choses en perspective. J'en profite pour vous rappeler qu'un certain nombre de nos habitants voyagent gratuitement. Aujourd'hui c'est un million de voyages gratuits donc nos habitants qui souffrent le plus voyagent déjà gratuitement.

Le conseil prend acte du rapport annuel du délégataire des transports publics urbains pour l'exercice 2015 conformément à l'article L 1411.13 du Code général des collectivités territoriales.

Votants 150

21h55

Pour : 143

Contre : 0

Abstention : 7

NPPV : 0

## **89 - Motion**

**M. ARRIVE** : Nous allons pouvoir passer à la motion déposée par deux groupes : les écologistes et le Front de Gauche.

**M. VIVIER** : La motion est courte, je pense que vous avez pu la lire et je ne reviendrai pas dessus. Le sujet est complexe et on n'en fera pas le tour ce soir. En introduction, je souhaite dire que Cherbourg-en-Cotentin aujourd'hui et auparavant les communes ont eu une politique tout à fait honorable d'accueil des personnes notamment des demandeurs d'asile et j'imagine que les actions qui ont été menées seront rappelées plus tard dans les interventions. De toute façon, il faut se féliciter de cette politique qui a été la nôtre. Néanmoins, on peut constater que chaque nuit des personnes dorment dans la rue, et c'est bien sûr inacceptable, quelle que soit leur situation. La ville s'honore d'un projet d'accueil inconditionnel pour toutes les personnes à la rue. J'imagine que ce projet pourra répondre pour les situations de migrants particulièrement vulnérables et d'une part ce lieu d'accueil n'est pas encore prêt et d'autre part il ne répondra vraisemblablement pas à la situation que nous connaissons actuellement, et que nous espérons exceptionnelle puisqu'elle découle d'événements internationaux dramatiques. C'est pourquoi dans la motion qui vous est proposée, nous nous prononçons pour un lieu d'accueil inconditionnel, a priori provisoire, mais en mesure de répondre de façon juste décente et rapidement à la situation exceptionnelle que nous rencontrons. J'aimerais juste répondre par anticipation à quelques objections que j'ai pu entendre ici ou là ; je m'abstiendrai de faire des réponses aux réponses car je pense que c'est ni le lieu ni le moment. Oui effectivement, certaines des personnes dont on parle sont en situation irrégulière sur le territoire. Je crois que tous les acteurs sont d'accord pour les inciter à faire des demandes d'asile, asile auquel ils ont normalement le droit compte tenu de leur histoire tragique et les événements actuels, notamment en Syrie à Alep, nous le rappellent douloureusement. Ces personnes arrivent chez nous avec le projet de traverser vers l'Angleterre ou l'Irlande, projet que l'on ne peut pas encourager car il est à la fois illégal et dangereux.

Je pense qu'elles seront plus à même de comprendre, si elles sont dans une situation plus stable que celle qu'elles connaissent actuellement, avec la possibilité d'échanger avec les associations, avec les institutions, l'intérêt qui serait le leur de demander asile. C'est d'ailleurs l'esprit des CAO (centres d'accueil et d'orientation) mis en place par l'Etat, mais encore faut-il d'une part qu'elles aient fait la démarche intellectuelle qui les amène à aller dans ses établissements mais que cela leur soit clairement proposé, ce qui à ma connaissance n'est pas souvent le cas.

J'entends aussi parler, mot que je n'aime pas beaucoup, de la supposition que l'on pourrait créer un appel d'air en accueillant déceimment ces personnes-là ; on imagine que les migrants viendraient à Cherbourg pour la qualité de l'accueil. Je pense que tout montre que les migrants viennent quand ils pensent avoir la capacité de traverser, très bien informés sur les possibilités de traverser ou pas. C'est vraiment à mon sens le seul critère qui les amène à Cherbourg et non pas une qualité d'accueil supposée. On peut d'ailleurs noter que l'on a pas d'exemple montrant que la qualité de l'accueil aurait amené une augmentation de la population de personnes migrantes ou en asile. Je prends l'exemple de ce qui a été fait à Grande-Synthe, le camp au départ a accueilli 2000 personnes et au cours des dernières semaines ils n'étaient plus que quelques centaines suite au travail fait pour les inciter à trouver d'autres solutions que de vouloir traverser. En conclusion, je souhaite rappeler que nous sommes conscients de la complexité de la question mais encore une fois, on ne peut pas admettre que chez nous, Cherbourg-en-Cotentin, des personnes dorment à la rue tous les jours et dire qu'en tant que groupe politique on est prêt à travailler à la recherche de solutions dites pragmatiques et que c'est vraiment indispensable.

**Mme CORPEL** : Nous partageons l'analyse du groupe des écologistes, nous voudrions dire aussi qu'il n'est pas tolérable de voir des gens à la rue et que nous avons un devoir moral de leur offrir un hébergement digne, nous sommes le pays des droits de l'homme, nous sommes une grande puissance économique, la quatrième ou la cinquième ; nous avons donc les moyens d'offrir un accueil digne. Si nous voulons que ces gens demandent l'asile politique en France, ce n'est pas en les mettant dans l'insécurité qu'ils vont le demander. En leur offrant des conditions dignes, ces gens peut-être demanderont, après quelques jours et quelques semaines l'asile chez nous.

**M. ARRIVE** : Je vais être bref dans mes propos, je vais demander à Frédéric BASTIAN de faire une présentation très claire de l'historique de cette question migratoire sur notre territoire et de préciser ce que la ville de Cherbourg-en-Cotentin peut faire en direction de ces personnes venues d'ailleurs. Simplement, je souhaite que nous ayons un débat ce soir, avec une qualité d'écoute les uns par rapport aux autres. Ensuite, les élus que vous êtes en responsabilité et en transparence auront à se positionner par rapport à cette motion. Je souhaite qu'un maximum d'éléments soit apporté car sur ce dossier qui constitue un drame humain, nous devons avoir une analyse, non pas approximative ou la moins approximative possible. Ce sujet extrêmement prégnant exige une grande rigueur intellectuelle. Je sais que Frédéric va vous apporter le maximum d'éléments et rappeler le triptyque qui correspond aujourd'hui et qui conditionne la position de la municipalité : humanité, responsabilité et fermeté, mais aussi en terme de respect des droits et du respect du droit.

**M. BASTIAN** : Il est tard, chers collègues, mais nous devons prendre le temps de bien analyser la motion qui nous est soumise ce soir. Mon propos va se partager en cinq parties. D'abord, quelques définitions, car on entend dans les médias certaines confusions entre les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés avec la tendance à mettre tout le monde sous le même vocable.

Les réfugiés : ce sont des personnes qui ont quitté leurs pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales et qui ne bénéficient pas dans les pays où elles sont accueillies le même statut que les populations autochtones quand elles n'ont pas acquis la nationalité. Par contre, ce statut donne le droit à des droits, des droits sociaux, la perception du RSA, la couverture maladie universelle et bien évidemment le droit au travail.

Les demandeurs d'asile : ce sont des personnes ayant fui leur pays d'origine pour cause de persécutions ou de craintes d'en subir et qui sont en quête d'une protection internationale et dont le statut de réfugié fait l'objet d'une décision. Ce sont donc des personnes qui ont quitté leur pays et qui ont fait une demande d'asile pour demander la protection juridique, la protection sociale, la protection fraternelle du pays qui les accueille. Ils bénéficient d'une allocation temporaire le temps de l'instruction de leur demande d'asile, après soit ils peuvent être déboutés, soit acquérir le statut de réfugiés. Ce sont souvent des personnes qui viennent de Syrie, d'Iraq, de Lybie, d'Afghanistan, de Somalie, du Soudan.

Les migrants : toute personne qui effectue une migration, c'est-à-dire qui se déplace volontairement dans un autre pays pour des raisons économiques, politiques ou culturelles.

Maintenant, je souhaite faire un bilan très précis sur les évacuations qui ont eu lieu, bilan qui m'a été transmis par les services de l'Etat.

Par une ordonnance du 13 Juin 2016, le juge des référés du tribunal administratif de Caen, a enjoint les occupants sans droit ni titre, installés dans le centre sportif Nordez, de quitter les lieux dans un délai de cinq jours à compter de sa notification. A défaut d'exécution dans le délai imparti, la commune pouvait enquêter le concours des forces publiques pour procéder à leur expulsion, ce délai expirait le dimanche 19 Juin 2016.

Je vous rappelle qu'à ce moment-là, Monsieur le Maire avait pris l'engagement de ne pas avoir recours à la force publique et qu'il aurait été pris le temps nécessaire pour étudier chaque cas et trouver une orientation pour chaque cas. Malheureusement, cela n'a pas été possible puisque le 19 Juin, les intéressés ont effectivement quitté les lieux pour s'installer sur les installations du stade Gazélec situé rue Fléming sur une emprise de la société ENEDIS, ex ERDF ; donc, ERDF est propriétaire.

Par une ordonnance du 24 Juin 2016, le Président du tribunal de Grande Instance de Cherbourg a ordonné à tous les occupants de quitter les lieux, au besoin avec le concours de la force publique.

Demeurée sans effet, ce concours a été sollicité et octroyé par le Préfet. L'expulsion des occupants sans titre, au nombre de 16, a été effectuée le 7 Juillet 2016. Parmi eux figuraient onze afghans, 4 pakistanais et un iranien. Ce dernier est reparti le 21 Juillet dans son pays d'origine après avoir demandé et bénéficié d'une aide au retour. Quatre mineurs ont été remis au service d'aide à l'enfance du conseil départemental ; la situation des autres a fait l'objet des dispositifs suivants en fonction de leur situation individuelle : une orientation a été proposée par l'OFI aux demandeurs d'asile en France déjà enregistrés ou à ceux qui souhaitaient le demander au centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) après enregistrement de leur demande au centre unique de Caen. Dans l'hypothèse où le pays de l'union européenne, responsable des demandeurs d'asile est éligible au règlement DUBLIN, avait donné son accord à leur prise en charge, un placement en rétention a été notifié. Les étrangers déboutés d'une demande d'asile et ceux qui ne sollicitaient pas une demande de protection internationale et ceux qui n'étaient pas éligibles au séjour à un autre titre ont fait l'objet d'une procédure d'éloignement de droit commun, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours. Ils ont été hébergés pour une durée maximale de cinq jours dans un hôtel. Dès le 10 juillet, plusieurs personnes ont occupés illégalement le site Nordez. Par ordonnance du 18 Juillet, le tribunal administratif de Caen a fait droit à la demande de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, les intéressés devant quitter les lieux dans un délai de trois jours. Le site n'ayant pas été évacué, le recours à la force publique a été accordé à la commune le 17 Août. L'évacuation du site a été effectuée le 18 Août, l'évacuation a donné lieu à l'arrestation de seize étrangers en situations irrégulières : trois étrangers ont été laissés libres, un iranien n'ayant pas été jugé reconductible par son consulat, un afghan étant toujours en obligation de quitter le territoire français (OQTF), un second afghan étant déjà assigné en résidence, cinq mineurs ont été remis au service de l'aide sociale à l'enfance, deux demandeurs d'asile (l'un syrien et l'autre égyptien) ont été conduits à Coutances pour hébergement à l'hôtel pendant le délai de constitution de leurs droits ; quatre afghans ayant sollicité l'asile dans un autre pays de l'Union européenne ont été assignés à résidence et conduits également à l'hôtel à Coutances pendant la durée nécessaire à leur reconduite vers le pays concerné, un afghan également éligible au règlement Dublin a été placé en rétention administrative dans l'attente de son départ vers la Belgique qui a donné le 17 Août son accord pour sa reprise en charge. Un pakistanais a été placé en rétention préventive dans l'attente d'une audience auprès du consulat de son pays d'origine.

Il me paraît important de vous donner aussi la position de l'Etat, transmise au Président de l'Association Itinérances en date du 31 Août, suite à une interpellation du Président d'Itinérances. Je vous lis donc la position de l'Etat.

«Monsieur le Président, par une lettre du 14 Août 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation des migrants sur l'agglomération cherbourgeoise qui ont fait récemment l'objet d'une procédure d'évacuation de lieux occupés illégalement. Vous considérez qu'il faut leur accorder des conditions d'accueil décentes pour leur permettre d'envisager sereinement leur avenir. L'Etat, bien entendu, n'est pas indifférent à ces situations individuelles, humainement complexes et difficiles. Sa ligne de conduite, réaffirmée par plusieurs fois par le ministre de l'Intérieur est claire : répondre à la crise des migrants, c'est respecter les droits, faire respecter le droit. Dans ce cadre, des dispositifs d'accueil ont été mis en place par l'ensemble des ministères et organismes publics ou privés mandatés par l'Etat pour répondre individuellement à chacun. Nul ne saurait néanmoins résider illégalement sur le territoire de la République et chaque ressortissant étranger est en droit de solliciter l'asile conformément au droit constitutionnel et international en vigueur. S'agissant de l'évacuation des lieux de résidence illégalement occupés, sur des terrains publics ou privés, elle n'a été assurée qu'en parfaite conformité avec les décisions de justice qui sont intervenues.

Maintenant, je vais vous donner le triptyque de la ville et ce qu'on y met derrière. Donc ce triptyque : solidarité, humanité, responsabilité. Au titre de la responsabilité, En juin 2015, la ville de Cherbourg-en-Cotentin est volontaire pour accueillir des familles syriennes dans le cadre d'un accord national (500 réfugiés). La mission est confiée à COALLIA, la première famille est reçue en Octobre 2015. Cette première démarche d'accueil de gens venus d'ailleurs a été faite avant même tout ce remue-ménage médiatique. D'emblée avec Monsieur le Maire de Cherbourg-Octeville, Monsieur Jean-Michel HOULEGATTE nous avons reçu le Préfet BRAU à sa demande, responsable du dispositif au niveau national et d'emblée nous avons accepté d'accueillir des familles syriennes qui étaient persécutées dans leur pays. Ce sont 37 personnes qui sont arrivées via ce dispositif.

Ensuite, il y a eu l'appel à la mobilisation des maires lancé par M. Bernard CAZENEUVE, Premier Ministre en septembre dernier, 32 personnes ont été reçues via ce dispositif, soit 69 personnes qui ont fait appel au regroupement familial, cela veut dire que ce nombre va augmenter par les familles. Ces personnes sont accueillies les bras ouverts car elles ont le désir de s'implanter dans le pays. Nous étions hier soir dans la commune déléguée de Tourlaville pour recevoir une famille syrienne avec trois enfants, avec l'ensemble des éducateurs et des personnes qui vont prendre en charge la famille. On voit effectivement sur les visages des enfants et des adultes le bonheur d'être accueillis dans notre pays. Le sourire de ces enfants nous récompense, du geste de la main tendue.

Il y a un enjeu majeur, accueillir des personnes c'est bien, réussir leur intégration est fondamental. Accueillir bien sûr on peut accueillir mais que vont devenir ces personnes dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans, notamment les plus jeunes.

C'est un vrai sujet, sur lequel on s'est d'emblée impliqués avec la Maison de l'emploi et de la formation, avec COALLIA qui assure ce dispositif, pour là encore trouver et apporter une solution à ces jeunes mineurs quand il vont devenir majeurs. Si on ne prévoit pas cela, si on ne réfléchit pas tous ensemble, ils vont se retrouver à la rue avec rien car vous savez tous qu'entre 18 et 25 ans, il n'y a aucun dispositif permettant à ces jeunes de pouvoir subsister. C'est un enjeu, on accueille les personnes venues d'ailleurs mais on souhaite les accueillir dignement et permettre leur intégration dans les meilleures conditions, il en va de l'honneur de notre ville, il en va de l'honneur de notre pays.

Les demandeurs d'asile sont donc des personnes qui ont un statut. L'hébergement en CADA, l'association France Terre d'Asile a 127 places de CADA dans la Manche dont 55 places à Cherbourg-en-Cotentin. Ces places se traduisent par une mise à disposition de logements. Pour mémoire, le dispositif HUDA qui est l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, en janvier 2014, suite à diverses mobilisations notamment de l'association Itinérances, relayées fortement par la ville de Cherbourg-Octeville, nous avons saisi l'Etat par une délibération du 21 Novembre 2013 pour lui demander qu'il apporte aux demandeurs d'asile, parce que c'était essentiellement les demandeurs d'asile sur le centre NORDEZ, une solution de logement car c'est une obligation de l'Etat, parce qu'encore une fois il y avait sur NORDEZ une grande majorité de demandeurs d'asile. Il avait même été convenu, que suite au relogement des demandeurs d'asile, que nous n'accepterions plus de squat sur notre territoire. Nous avons fait un combat du logement des demandeurs d'asile, la ville de Cherbourg-Octeville avait même financé en apport de trésorerie ce dispositif, confié à une association qui accompagnait ces personnes pour l'aspect logement et Itinérance pour leurs parcours, notamment l'alphabétisation avec l'apprentissage de la langue française. Nous devons rendre hommage aux bénévoles de l'association Itinérance qui apportent leur concours, leur soutien ; c'est le gage majeur de la réussite d'une demande d'asile, c'est le bon apprentissage de la langue française. Nous pouvons à ce niveau-là être fiers de la collectivité qui apporte une aide matérielle, notamment en locaux à l'association Itinérance pour leur permettre de mener leur mission d'alphabétisation. La mise à disposition de nouveaux locaux en centre-ville, mi- Octobre, mi- Novembre, à l'Ecole Arc-en-Ciel à proximité du CADA permettra de dispenser les cours d'alphabétisation. Egalement cent places au titre de l'accueil temporaire au service de l'Asile.

Au titre de l'humanité : certaines des familles sont arrivées au bout de leur démarche avec une obligation de quitter le logement, obligation de quitter le territoire. Elles ont fait un recours, il existe trois types de recours. Premièrement le recours pour que l'Etat reconsidère leur demande d'asile, recours pour contester le refus de demande d'asile. Deuxième possibilité pour les familles qui sont depuis un certain temps sur le territoire.

Pour leur permettre d'avoir une régularisation que l'on appelle « VALLS », à partir de quatre ans sur le territoire et si les enfants ont été scolarisés. Enfin, troisième possibilité, pour les personnes qui souhaitent rester sur le territoire pour des raisons de santé. Ces personnes ont un statut régulier mais n'ont aucun moyen de subsistance. A ce titre, le CCAS a mis en place un dispositif, à ma connaissance tout à fait unique sur le territoire national, qui est une aide à la subsistance qui repose sur un principe incontournable qui est celui de l'équité, l'équité de traitement pour toutes les personnes en situation de précarité sur le territoire. Equité de traitement, cela veut dire que toute personne ayant un statut légal sur notre territoire, peut prétendre en situation de précarité à des aides de la part du CCAS ; ce dispositif est géré par l'association Itinérance. Pour vous donner un ordre d'idée, c'est 40 euros par semaine pour un adulte, pour une famille avec trois enfants, on peut arriver à 400 euros par mois. Cela ne règle pas tout mais cette aide à la subsistance permet le temps d'instruction des dossiers, c'est-à-dire entre 4 et 6 mois. Cette aide à la subsistance est importante, car elle permet à des familles qui sont dans l'attente d'une décision de pouvoir, si ce n'est vivre, d'au moins survivre avec le soutien du tissu associatif et les autres acteurs, le département, etc...La commune propose également la gratuité des transports, nous interpellons les services de l'Etat pour que ces personnes puissent avoir un accès à un logement. C'est compliqué de trouver un logement, c'est compliqué d'honorer un loyer même avec la mobilisation de tous les acteurs. Donc, nous avons interpellé l'Etat, pour que l'Etat intervienne, encore une fois c'est une compétence stricte de l'Etat, mais une fois que l'on a dit cela, on n'a pas forcément réglé le problème. Il faut permettre à ces personnes, en attendant le traitement de leur demande et de leur recours qu'elles puissent rester logées dans un logement digne. C'est une action que l'on mène envers l'Etat. Enfin, je crois que c'est important de le dire, je trouve cela très bien que la situation de la population migrante, nous alerte sur les gens qui dorment dans la rue, mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des gens qui dorment dans la rue, cela fait des années, des dizaines d'années que cela dure ; c'est un phénomène qui s'aggrave, c'est un phénomène qui tue les gens, que cela soit l'hiver ou l'été, ce n'est pas nouveau.

A ce titre là depuis 2009, les collectivités mènent des actions pour pouvoir permettre un accueil de nuit sans distinction, sans demander d'où l'on vient, sans demander un titre de séjour. Le seul critère qui sera retenu, car la gestion sera confiée à la Croix Rouge, on connaît les intervenants de la Croix Rouge, on connaît leur qualité d'écoute et de présence auprès des plus faibles d'entre nous et on sait que la Croix Rouge est indépendante et c'est tant mieux. Ce n'est pas nous qui allons expliquer à la Croix Rouge ce qu'il faut ou ne pas faire. Par contre, nous collectivité, alors que ce n'est pas de la compétence de la ville mais de celle de l'Etat à 100%, avons pris nos responsabilités en construisant un projet avec l'Etat pour toutes ces personnes à la rue sans critère de distinction, avec le seul critère de la vulnérabilité. Si le dispositif venait à être complet (ce que nous ne souhaitons pas évidemment), entre deux personnes, la plus vulnérable sera retenue.

Aujourd'hui, ce dispositif est en cours de finalisation, il y a encore quelques ajustements avec l'Etat et la Croix Rouge. Le lieu existe, il sera en plein centre-ville, place Gambetta car la pauvreté ne doit pas être mise en périphérie. La prise en charge de ces personnes doit se faire là où il y a de la vie, là où il y a des gens, pour pouvoir échanger. C'est cela la mixité sociale. Donc dans le centre-ville, au-delà de l'accueil de nuit, il y aura la plateforme d'accès aux soins avec des médecins bénévoles, une infirmière et une assistante sociale du centre hospitalier public du Cotentin pour accueillir et soigner toute personne qui se présente. Pour ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir des médicaments, le CCAS prend en charge les ordonnances. Voilà la réalité de notre territoire. Donc dans le centre-ville on aura l'accès aux soins et l'accueil de nuit dans un périmètre de 300 mètres, l'accueil de jour et un lieu d'alphabétisation pour permettre aux personnes venues d'ailleurs de réussir au mieux leur intégration.

D'autres dispositifs sont mis à la disposition de ces personnes, la possibilité d'avoir des soins corporels, de prendre une douche deux fois par semaine avec l'accompagnement d'Itinérance. Un dispositif de ramassage du linge a aussi été mis en place de manière à ce qu'il puisse être lavé. Il y a une convention avec le centre hospitalier public du Cotentin de manière à éviter les épidémies et un certain nombre de désagréments. Voilà encore là, ce qu'est la réalité de Cherbourg-en-Cotentin, sans compter l'accompagnement que l'on fait en direction de l'Association Itinérance par la mise à disposition de locaux et l'accompagnement dans beaucoup de sujets.

Responsabilité : à ce jour, il existe en France des dispositifs importants. Je peux dire, pour suivre ces questions depuis 2008, quand M. CAZENEUVE m'avait demandé d'être adjoint aux affaires sociales, en me confiant l'accompagnement et le soutien aux associations traitant des populations venues d'ailleurs, qu'il fallait avant 200 jours pour une demande d'asile, aujourd'hui en moyenne en trois mois le dossier est traité. Donc un raccourcissement très important du délai de traitement. Une augmentation significative du nombre de places en CADA : nous sommes passés entre 2002 et 2014 de 5082 places à 25 637 places ; en 2015, 4600 places ont été créées, en 2016 8630 places supplémentaires vont être créées. Mise en place des centres d'accueil et d'orientation qui offrent aux migrants une solution dans l'attente d'un hébergement durable. Comme l'ont dit les deux ministres, Mme COSSE et M. CAZENEUVE, les campements ne satisfont personne, ni les migrants, ni les riverains, ni les élus ; nous devons accueillir dignement ces réfugiés, c'est un engagement international. 8200 places en centre d'accueil et d'orientation vont être mises en place sur le territoire national.

Enfin, après ces éléments, les questions que je me suis posées face à la motion qui nous est présentée ce soir. Je me suis posé cinq questions.

Devons-nous estimer aujourd'hui que les dispositifs d'aide de secours humanitaire présents sur notre territoire sont insuffisants ?

Devons-nous accompagner et assumer moralement les risques inconsidérés que prennent ces personnes pour traverser la Manche ? Il y a 48 heures les garde-côtes ont secouru deux migrants sur un zodiaque. Ayons-le à l'esprit.

Devons-nous mettre en difficulté les dispositifs de sécurité du port mis en place par l'Etat ? Question importante, cela mobilise des moyens, cela mobilise du personnel.

Ne sommes-nous pas garants en tant qu'élu de la cohésion sociale de notre territoire ? C'est aussi un élément important. Nous sommes avant tout élus et nous devons nous placer sur une autre dimension que personnelle et compassionnelle que chacune et chacun d'entre nous ont. C'est une chance que nous puissions avoir cette empathie par rapport à l'autre qui est en souffrance mais en même temps nous devons nous poser la question, ne sommes-nous pas garants de notre territoire.

Devons-nous et pouvons-nous assurer et accompagner un dispositif de ce type sur notre territoire ? C'est la question essentielle. Est-ce que c'est de notre compétence ? La réponse est non.

J'ai souvenir depuis 2007, car je suis allé faire des recherches sur les différents courriers entre l'Etat et la collectivité, la collectivité et les associations, les associations et l'Etat. Dès 2007, le tissu associatif du territoire s'interrogeait et s'inquiétait d'un nombre important de migrants dans la ville qui n'étaient pas logés avec des interpellations, encore au mois de février dernier, sur le mode de l'accueil de jours qui se fait rue de la Bucaille que nous allons être obligés de fermer un jour sur deux car ce n'est pas simple.

Voilà ce à quoi nous étions confrontés. La difficulté de la Chaudrée à servir des repas, les difficultés importantes des associations (notamment Secours Populaire, Secours Catholique) qu'on le veuille ou non, par rapport à cette question.

En conclusion, je pense que sur cette question humaine, complexe et douloureuse, on doit se rappeler qu'au-delà de notre appréciation personnelle et notre empathie, que nous sommes garants, à la place qui est la nôtre de l'intérêt général. Nous sommes avant tout des élus et je pense que nous devons garder cette empathie ; elle est personnelle, elle est essentielle mais à titre individuel. Il n'y a pas les bons et les mauvais ; nous sommes tous avec cette empathie qu'il faut défendre car cela fait partie de notre honneur, de notre moralité et il faut la conserver.

Mais nous sommes en même temps des élus et la priorité que nous devons avoir chacune et chacun, c'est l'intérêt général. Donc voilà, au regard de tous ces éléments, je voterai non par rapport à cette motion et je vous invite les uns et les autres à agir en responsabilité au nom de l'intérêt général, à voter non.

**M. ARRIVE** : Merci Monsieur BASTIAN pour la rigueur de vos propos. C'était important que la municipalité puisse rappeler comme nous l'avions déjà fait, sa position de façon extrêmement précise et méthodique. Vous l'avez compris, la ville de Cherbourg-en-Cotentin fait déjà beaucoup et plus que la plupart des villes, même si je n'aime pas faire des comparaisons. Nous continuerons à avancer dans les semaines qui viennent. Frédéric BASTIAN vous a parlé des locaux d'alphabétisation. Ces locaux seront livrés début Novembre. Il était important de vous parler avec clarté de la position de Cherbourg-en-Cotentin et j'invite les élus que vous êtes à voter contre cette motion. Je ne souhaite pas que l'on soit trop longtemps dans le débat, chacun a eu le temps de s'exprimer.

**M. LEJAMTEL** : je ne serai pas trop long. D'abord, il y a beaucoup de points dans l'intervention de M. BASTIAN qui rejoignent les préoccupations qui ont été les nôtres et évoquées par M. VIVIER ou Mme CORPEL. La question des exilés est une question qui parcourt Cherbourg depuis toujours et là elle nous interroge de manière douloureuse et compliquée. Je ne vais pas refaire ce que M. BASTIAN a dit puisque c'est dans son rôle de l'avoir fait de cette façon-là mais j'ai trois remarques à faire. La première remarque par rapport aux syriens accueillis en Juin 2015, la situation de ces exilés, ces demandeurs d'asile, ces réfugiés, le terme « exilés » est un terme générique qui permet de parler globalement de ce sujet-là. J'utiliserai donc le terme d'exilés ; donc les syriens de 2015 ou les personnes qui dorment dans la rue aujourd'hui sont les mêmes personnes, à savoir qu'elles viennent des mêmes endroits du monde avec le même chaos et les mêmes drames humains. D'une certaine manière, le volontarisme a existé en Juin 2015 puis ensuite pour accueillir de la meilleure façon qui soit et avec toutes les difficultés et aussi tous les espoirs qu'il peut y avoir par rapport à cet accueil. Ce sont les mêmes personnes, ces personnes-là, dont on parle dans la motion, sont je crois une vingtaine donc la question que pose la motion est quelle est la démarche d'accueil pour que ces personnes en errance puisse bénéficier d'un temps de réflexion, d'un temps pendant lequel elles envisagent leur futur et leur avenir.

De ce point de vue-là, j'apporterai une petite nuance aux propos de M. BASTIAN sur le squat NORDEZ lorsqu'il y a eu une démarche individuelle et qu'il explique que la plupart des personnes qui étaient à NORDEZ il y a quelques années étaient des demandeurs d'asile, c'est exact, mais c'étaient des demandeurs d'asile à l'issue d'un temps de réflexion puisque 94 %, excusez-moi d'utiliser des statistiques, c'est un peu incongru, puisque 94 % des personnes ont fini par demander l'asile mais au départ, ce n'était pas du tout le cas. Il s'agissait de personnes qui voulaient rejoindre l'Angleterre et donc la capacité de l'association Itinérance à construire le parcours avec ces personnes-là s'est adossée au fait qu'à NORDEZ, même si cela n'était pas du tout quelque chose d'idéal, il y avait alors une infrastructure qui s'était mise en place, une possibilité d'avoir un minimum de stabilité pour pouvoir réfléchir. La réflexion d'aujourd'hui qui doit nous occuper est un peu la même, comment faire en sorte que les personnes aujourd'hui puissent avoir ce même temps de réflexion car rien n'indique que partant d'un projet, vouloir partir en Angleterre, ce projet-là n'évolue pas par le dialogue qui peut être instauré.

La troisième remarque est sur le centre d'accueil inconditionnel Place Gambetta qui est d'une capacité d'accueil d'à peu près 15 personnes et je rejoins la réflexion car effectivement la mixité est difficile. Ces deux sujets doivent être traités de manière séparée. Les places dont il est question, ont plus à voir avec les personnes sans domicile fixe du territoire de Cherbourg-en-Cotentin, et d'une certaine manière la question des exilés est à traiter parallèlement. Elle est différente et donc la réponse de la Place Gambetta, déjà la capacité d'accueil ne répond pas au nombre de personnes SDF sur notre territoire et d'une certaine manière on risquerait de remettre en cause les équilibres. Donc le sens de la motion est simplement de dire, qu'il faut en lien avec l'Etat et en lien notamment avec Médecins sans frontières et d'autres interlocuteurs, qu'un camp, évidemment le terme de camp est tout à fait maladroit, qu'il y ait les conditions minimum d'accueil à NORDEZ permettant de laisser le temps à ces gens de pouvoir réfléchir à leur avenir. Or pour le moment ce n'est pas le cas et là il y a quelque chose qui n'est pas réglé bien que la ville ait une culture, une sensibilité d'accueil qui a été démontrée par le propos de M. BASTIAN mais on ne règle pas pour le moment la question de ces exilés qui sont à la rue.

**M. ARRIVE** : M. LEJAMTEL, je vais laisser M. BASTIAN compléter s'il le souhaite mais quelques éléments. Je ne partage pas du tout votre avis sur la différenciation que vous avez appelée de vos vœux entre les populations. Je voulais juste corriger quelque chose, vous laissez entendre dans une partie de vos propos que rien n'a été proposé aux personnes qui aujourd'hui dorment dehors. Je veux corriger car aujourd'hui, c'est inexact. Une partie de ces personnes s'est vue proposer une place dans les CAO, et M. BASTIAN a raison

quand il dit que le gouvernement a une démarche exemplaire, Bernard CAZENEUVE s'est engagé dans un certain nombre de création de CAO et essaie aujourd'hui comme vous le savez de créer un nombre de places supplémentaires en CAO. La question est sur le lieu du CAO, encore une fois c'est important que chacun entende bien qu'une partie des personnes pour lesquelles vous nous interrogez aujourd'hui ont refusé les places en CAO considérant que les places proposées les éloignaient trop de Cherbourg et donc du passage vers l'Angleterre. Cela me paraissait important de repréciser ces éléments.

**M. BASTIAN** : M. LEJAMTEL faisait référence à ces populations qui venaient effectivement des mêmes pays. Vous avez raison M. LEJAMTEL et cela est d'autant plus douloureux. Parmi ces personnes, il y en a qui acceptent notre main tendue, qui acceptent d'avoir un projet de vie dans notre pays et il y en a d'autres, pour des raisons que je n'ai absolument pas à juger, qui font le choix de refuser notre main tendue pour aller dans un autre pays. Est-il critiquable, opposable de dire que nous avons la volonté d'allouer ses moyens sur les personnes qui ont un projet de vie dans notre pays ? Est-ce que c'est contestable, je ne le pense pas car encore une fois le véritable enjeu, ce n'est pas d'accueillir ces personnes mais qu'elles réussissent leur intégration. J'en profite pour rendre hommage à l'association Itinérance pour l'excellent travail effectué sur l'alphabétisation qui est un gage de réussite et d'intégration dans notre pays mais aussi à tous les travailleurs sociaux qui aujourd'hui travaillent dans des conditions très difficiles, je pense notamment aux travailleurs sociaux du département qui ont en charge l'aide sociale à l'enfance qui ont un manque de moyens et travaillent dans des conditions vraiment très compliquées avec un retentissement psychologique sur chacun d'entre eux, les travailleurs sociaux du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin qui aussi mènent un travail admirable en lien avec le tissu associatif et enfin tout ce réseau associatif présent sur le territoire qui contribue lui aussi à maintenir ce lien social, à maintenir cette cohésion sociale qui est fondamentale à préserver. Enfin, il y a un point sur lequel M. LEJAMTEL je ne peux pas être d'accord avec vous, c'est de différencier les précarités, c'est-à-dire d'introduire de la concurrence entre les précarités, de dire qu'un dispositif pour les personnes en situation de précarité ne correspond pas à un autre public qui est lui aussi en situation de précarité. Je ne peux pas l'accepter, cela me gêne d'avoir cette approche-là car introduire la différence entre les précarités, c'est finalement banaliser la précarité de toutes et tous qui se trouvent dans cette situation. Il n'y a pas des gens précaires et des gens précaires « plus ». Non, il y a des gens précaires et l'on doit accompagner ces gens en situation de précarité, sans distinction. Il y a aussi une réalité dans les propos que vous avez tenus M. LEJAMTEL et auxquels bien évidemment je ne peux qu'adhérer, c'est de pouvoir être dans un lieu et avoir une réflexion bien menée et accompagnée, c'est le sens des centres d'accueil et d'orientation. C'est la raison de leur existence, c'est pour permettre justement de se poser. Peut-on reprocher aujourd'hui à l'Etat de dire que c'est compliqué de mettre un centre d'accueil et d'orientation dans un port ? Je pense bien évidemment que non. On ne peut pas d'un côté sécuriser un port et de l'autre côté mettre un centre d'accueil pour des personnes qui peut-être au fil du temps changeront d'avis ; on peut le faire à distance comme cela est prévu. Sur cette question-là, je pense que cette motion nous permet de partager des principes, car je pense que fondamentalement nous partageons les mêmes principes. Il ne faut pas se leurrer je pense que le phénomène migratoire va continuer à s'amplifier dans les années et décennies qui viennent pour d'autres raisons, climatiques, etc...La réalité est que nul aujourd'hui ne peut dire ce que l'on fera demain. C'est une réalité et il faut bien se garder d'avoir des principes indéfectibles. La réalité sur ces questions-là, c'est au quotidien qu'on la travaille, c'est au quotidien que les travailleurs sociaux luttent contre la précarité, que les associations sur le territoire luttent contre cette précarité et il n'y aura pas de solution miracle, on le sait tous ; donc pas de concurrence entre les précarités, je pense qu'il s'agirait d'une grossière erreur.

**Mme JOLY** : Vous avez dit qu'il y avait des mains tendues ; cela paraît difficile d'accepter une main tendue quand on a été plusieurs mois dans l'errance avec un long parcours chaotique ; vous connaissez comme moi tous les problèmes qu'il y a sur les parcours ; on n'accepte pas une main tendue, cela prend du temps et il faut pouvoir se poser. On peut comprendre que ces gens qui ont l'objectif de passer en Angleterre ne veulent pas partir en Auvergne, comme on leur propose.

**Mme GUYON** : J'ai juste une chose à dire. Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit M. BASTIAN, effectivement je suis assez d'accord avec vous de convenir que c'est tout de même de l'entière responsabilité du gouvernement qui a fait peu de choses depuis son arrivée. Je vois aussi que vous profitez de ce débat pour faire un très beau bilan des soi-disantes actions de M. CAZENEUVE ; se satisfaire de passer à 120 jours de traitement pour un dossier de demande d'asile, je trouve cela un peu léger. Ensuite pour revenir sur la motion, avant d'imaginer la construction d'un centre d'accueil, mais vous me trouverez peut-être naïve, puisque vous travaillez avec plusieurs associations, ne peut-on pas travailler un peu plus facilement avec les bailleurs sociaux de Cherbourg-en-Cotentin, sachant qu'il y a quand même beaucoup de logements vacants sur notre territoire. On pourrait les mettre tout de suite à disposition de ces personnes, de ces exilés, pour au moins leur rendre service dans l'immédiat.

Votants 136

22h51

Pour : 29

Contre : 99

Abstention : 18

NPPV :

La séance est levée à 22 h 55

PJ : Compte rendu des décisions  
Compte rendu des marchés publics  
Concessions funéraires

Le Maire,  
  
**Benoît ARRIVE**

Motion envoyée conjointement  
les groupes  
la Gauche debout  
voix Ecolo

**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

**MOTION**

À Cherbourg-en-Cotentin, comme dans tous les grands ports, des migrants cherchent à traverser la Manche. Ce sont ainsi quelques dizaines de migrants de passage qui sont en permanence présents sur notre territoire. Cette situation trouve sa source dans des conflits armés.

Après la pause estivale marquée par les trois expulsions des squats Nordez et Gazelec, nous constatons que la situation n'est pas résolue. Des migrants dorment à la rue sans protection. Cette situation n'est pas acceptable, comme elle ne l'est pas pour tout être humain.

Nous, élu-e-s de Cherbourg-en-Cotentin demandons la création d'un lieu d'accueil pour les exilés y compris de passage, c'est-à-dire un lieu d'accueil inconditionnel en partenariat avec les associations.



**RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**  
**Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22**  
**Du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Convention DM\_2016\_0335\_CC du 2 juin 2016**

**Ville de Cherbourg-Octeville**

Vente de 8 lots de foin – Attribution des lots aux offres les mieux disantes – 415 €

---

**Convention DM\_2016\_0336\_CC du 2 juin 2016**

**Ville de Cherbourg-Octeville**

Vente de 19 lots de bois – Attribution des lots aux offres les mieux disantes – 2.928,50 €

---

**Convention DM\_2016\_0337\_CC du 2 juin 2016**

**Conservatoire à Rayonnement Communal à Cherbourg-Octeville**

Mise à disposition du Théâtre de la Butte – Audition des classes d'éveil et chorales IM1 – Le 3 juin 2016 à 20 h

---

**Convention DM\_2016\_0338\_CC du 2 juin 2016**

**GAN assurances à Paris La Défense (92)**

Dégâts subis par le véhicule DX-259-NQ suite à un accrochage le 26/01/2016 – Acceptation du remboursement de la franchise proposé par l'assurance – 200 €

---

**Convention DM\_2016\_0339\_CC du 3 juin 2016**

**Musée Thomas Henry à Cherbourg-Octeville**

Festival Normandie Impressionniste du 9 juin au 11 septembre 2016 - Mise en vente de 200 cartes du Festival – Prix unitaire de 4 €

---

**Convention DM\_2016\_0340\_CC du 6 juin 2016**

**CAF de la Manche à Avranches**

Dispositif VACAF d'Aide aux Vacances Enfants (AVE) permettant de percevoir directement la participation financière résiduelle due par les familles pour les séjours d'enfants avec des organismes conventionnés – Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0341\_CO du 6 juin 2016**

**Association GAVIOTA à Cherbourg-Octeville**

Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux situés à l'école Simone Veil – Salle polyvalente et salle attenante d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et pendant un an – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0342\_CC du 6 juin 2016**

**Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale de la Maison des Adolescents de la Manche (GCSMS MADO) à Saint-Lô**

Présence éducative sur Internet - Modalités d'utilisation du logo et du nom « Promeneurs du Net » pour les personnes autorisées à mener une présence éducative sur Internet

---

**Convention DM\_2016\_0343\_CC du 6 juin 2016**

**Association des Jardins Familiaux à Equeurdreville-Hainneville (50)**

Projet de jardins partagés du Totem et du Puzzle – Du 27 avril au 28 octobre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0344\_CC du 7 juin 2016**

**Espace des Sciences à Rennes (35)**

Maison du littoral et de l'environnement – Location d'une exposition « Se repérer en mer » du 24 octobre au 20 décembre 2016 – 600 € + assurance 2.432 €

---

**Convention DM\_2016\_0345\_CC du 9 juin 2016**

**Pôle Qualité du cadre de vie de Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie d'avances – Frais de déplacement à l'occasion de mission, formation ou colloque : carburant, parking, péage, tickets transport en commun, frais postaux, documentation, abonnement, fourniture de petit équipement, entretien, réparation, alimentation ou repas pour les agents d'astreinte – A compter du 9 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0346\_CC du 9 juin 2016**

**École d'arts ESAM C2 à Cherbourg-Octeville**

Bibliothèque Jacques Prévert – Déclassement de matériel – 2 rayonnages métalliques de marque Bruynzeel – Don à l'école d'arts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0347\_CC du 9 juin 2016**

**Port Chantereyne à Cherbourg-en- Cotentin**

Mise hors commerce de porte-clés flottants pour les offrir lors des rallyes nautiques en 2016 – 300 porte-clés pour un montant total de 444 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0348\_CC du 9 juin 2016**

**Société Anonyme ESSO**

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble sis à Cherbourg-en-Cotentin, 78 quai Alexandre III - Cadastré AW 4 pour 666 m<sup>2</sup> – 250.000 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0349\_TO du 10 juin 2016**

**Monsieur Rémy GARÇON, Accompagnement musical**

Espace Culturel Buisson - Spectacle de la chorale « Les Babouches » les 23 et 24 juin 2016 – 388,58 €

---

**Convention DM\_2016\_0350\_TO du 10 juin 2016**

**Monsieur Christophe RIEGLER, Accompagnement musical**

Espace Culturel Buisson - Spectacle de la chorale « Les Babouches » les 23 et 24 juin 2016 – 388,58 €

---

**Convention DM\_2016\_0351\_TO du 10 juin 2016**

**Monsieur Walter LOUREIRO, Accompagnement musical**

Espace Culturel Buisson - Spectacle de la chorale « Les Babouches » les 23 et 24 juin 2016 – 388,58 € + 158,72 € (indemnité kilométrique)

---

**Convention DM\_2016\_0352\_CC du 10 juin 2016**

**Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Travaux relatifs à la pose de collecteurs d'assainissement et d'une canalisation d'eau potable à Cherbourg-en-Cotentin – Secteur de Tourlaville Cité Mon Toit et secteur de Cherbourg-Octeville rue du Bois – Autorisation de sollicitation de subventions

---

**Convention DM\_2016\_0353\_CC du 13 juin 2016**

**Musée Thomas Henry à Cherbourg-Octeville**

Mise hors commerce du catalogue « Art de Basse Normandie » – 20 exemplaires – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0354\_CC du 13 juin 2016**

**Musée Thomas Henry à Cherbourg-Octeville**

Mise en vente et hors commerce du catalogue « Félix Buhot peintre d'atmosphères » – 500 exemplaires mis en vente et 100 exemplaires mis hors commerce – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0355\_TO du 13 juin 2016**

**Compagnie à deux pas à Cherbourg-Octeville**

10 ans de la Bibliothèque juniors – Tapis conté le 24 septembre 2016 – 250 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0356\_CC du 14 juin 2016**

**Direction de Territoire de la commune déléguée deCherbourg-Octeville**

Création d'une régie d'avances – Frais postaux, documentation, timbres fiscaux, timbres amendes, frais de port, denrées alimentaires, boissons, présents remis à des personnalités, fleurs, fourniture de petit équipement, entretien, réparation – A compter du 20 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0357\_CC du 14 juin 2016**

**Maison Françoise Giroud à Cherbourg-Octeville**

Création d'une régie d'avances – Développements photos, documentation, compact-discs, supports informatiques, frais de port, denrées alimentaires, boissons, petites fournitures, fourniture de petit équipement, droits d'entrée dans les musées, cinéma, parcs, enceintes sportives, autres sites de loisirs, entretien, réparation – A compter du 20 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0358\_CC du 14 juin 2016**

**Direction des Systèmes d'Information à Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie d'avances – Petit matériel, outillage, mobilier, fournitures accessoires connexions informatiques et téléphoniques, photos, entretien et réparation de matériel informatique et téléphonique, services d'hébergement de sites internet, logiciels informatiques, frais bancaires – A compter du 20 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0359\_CC du 14 juin 2016**

**Véhicules de la ville à Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie d'avances – Carburant, droits de stationnement, péages, frais de dépannage, petites fournitures automobiles, frais de carte grise – A compter du 20 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0360\_CC du 14 juin 2016**

**Madame Céline CERTAIN à Cherbourg-Octeville**

Hôtel/pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix – Convention d'occupation de locaux et d'accès aux services à titre précaire – Régime pépinière d'entreprise – Mise à disposition du bureau E 2.7 de 11,31 m<sup>2</sup> dans le bâtiment d'accueil – A compter du 6 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0361\_CC du 14 juin 2016**

**Archives Départementales à Saint-Lô**

Convention de prêt de documents patrimoniaux pour numérisation – Document NP 874 : Louis Brion de la Tour, Voyage dans les départements de la France, Paris, 1793

---

**Convention DM\_2016\_0362\_CC du 14 juin 2016**

**Musée de la Libération à Cherbourg-Octeville**

Mise en vente d'objets – Porte clés et mugs – A compter du 24 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0363\_CC du 15 juin 2016**

**Société Ingénierie et Construction SAS à Cherbourg-Octeville**

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Réhabilitation d'un bâtiment pour accueil d'une Maison d'Assistantes Maternelles – 2.520 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0364\_CC du 15 juin 2016**

**Compagnie La Baleine Cargo à La Rochelle (17)**

Avenant au contrat de cession du spectacle « 10.000 pas sans amour » - Ajout prise en charge hébergement et repas

---

**Convention DM\_2016\_0365\_CC du 15 juin 2016**

**Service Intercommunal d'Hygiène et Santé à Cherbourg-en-Cotentin**

Suppression de la régie d'avances – A compter du 1<sup>er</sup> août 2016

---

**Convention DM\_2016\_0366\_CO du 16 juin 2016**

**Association Culturelle de la Polle à Cherbourg-Octeville**

Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux – Salle d'activités de la Polle, rue Jacques Cartier d'une superficie de 341 m<sup>2</sup> - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 7 juillet 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0367\_CO du 16 juin 2016**

**Association « Au Fil de l'Eau » à Cherbourg-Octeville**

Convention de prestation – Écoute et d'accompagnement sur les pratiques professionnelles des ATSEM de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

---

**Convention DM\_2016\_0368\_CC du 16 juin 2016**

**Service Prévention de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, boissons, achat de livres, frais postaux, documentation, petit équipement, fournitures de bureau, frais de déplacement, frais de transport, petit matériel et droits d'entrée dans les centres de loisirs – A compter du 20 juin 2016

---

**Convention DM\_2016\_0369\_CC du 17 juin 2016**

**« Vent de Fête à Collignon » à Tourlaville**

Organisation d'un spectacle les 17 et 18 juin 2016 – Rémunération de Manuel PASDELOU – Technicien son – 12 € de l'heure

---

**Convention DM\_2016\_0370\_CC du 17 juin 2016**

**« Vent de Fête à Collignon » à Tourlaville**

Organisation d'un spectacle les 17 et 18 juin 2016 – Rémunération de William DOLBEC – Technicien lumière – 12 € de l'heure

---

**Convention DM\_2016\_0371\_QU du 17 juin 2016**

**Spectacle de Frédéric ZEITOUN à Querqueville**

Organisation d'un spectacle le 7 octobre 2016 à la salle Imagin'ARTS – Fixation des tarifs : + de 10 ans : 15 euros, demandeurs d'emploi ou étudiants : 10 euros

---

**Convention DM\_2016\_0372\_TO du 20 juin 2016**

**Aurel-Street, artiste à Cherbourg-Octeville**

50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage de la commune déléguée de Tourlaville avec la ville de Northeim – Réalisation de 4 totems – Organisation d'ateliers avec les écoles, les maisons de quartier et les habitants – 5.050 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0373\_CC du 20 juin 2016**

**Colonie de vacances d'Imbrenville de la commune déléguée d'Equerdreuil-Hainneville**

Création d'une régie d'avances – Frais d'alimentation et d'épicerie, frais médicaux et pharmaceutiques, achats de petites fournitures et petits matériels, achats de timbres postaux, frais de reprographie – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0374\_CC du 20 juin 2016**

**Association COALLIA à Cherbourg-Octeville**

Mise à disposition d'un logement pour l'accueil des migrants - Type F6 – École Jules Ferry à Tourlaville – A compter du 20 juin 2016 – Redevance mensuelle d'occupation de 505 €

---

**Convention DM\_2016\_0375\_CC du 20 juin 2016**

**Monsieur et Madame GASPARYAN**

Mise à disposition d'un logement - Type F2 – École Jules Ferry à Tourlaville – Du 20 juin au 19 septembre 2016 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0376\_CC du 22 juin 2016**

**NATIXIS**

Passation d'une opération d'échange de taux – Notionnel de 5.494.321,68 €

---

**Convention DM\_2016\_0377\_CC du 22 juin 2016**

**NATIXIS**

Passation d'une opération d'échange de taux – Notionnel de 1.693.318,00 €

---

**Convention DM\_2016\_0378\_CC du 22 juin 2016**

**Crèche « Les P'Tits Loups » de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, boissons, produits d'entretien, produits d'hygiène, développement photos, journaux, revues, documentation, matériel de bricolage, matériel de cuisine, matériel pédagogique, matériel de couture, fournitures de bureau, piles, entretien, jeux, jouets – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0379\_CC du 22 juin 2016**

**Maison Olympe de Gouges de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Création d'une régie d'avances – Droits d'entrée dans les musées, cinéma, parcs, enceintes sportives et autres sites de loisirs, denrées alimentaires, boissons, produits d'entretien, fournitures pour activités manuelles et pédagogiques, développement photos, matériel de bricolage, entretien, réparation, frais postaux, documentation, petit équipement, fournitures administratives, fournitures horticoles – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0380\_CC du 22 juin 2016**

**Crèche « Jean Levalois » de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, boissons, produits d'entretien, produits d'hygiène, développement photos, journaux, revues, documentation, petit équipement, matériel de bricolage, matériel de cuisine, matériel pédagogique, matériel de couture, fournitures de bureau, piles, entretien, jeux, jouets – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0381\_CC du 22 juin 2016**

**Halte Garderie « Talluau » de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, boissons, produits d'entretien, produits d'hygiène, développement photos, journaux, revues, documentation, petit équipement, matériel de bricolage, matériel de cuisine, matériel pédagogique, matériel de couture, fournitures de bureau, piles, entretien, jeux, jouets – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0382\_CO du 23 juin 2016**

**Association « Chemin d'avenir » à Digosville**

Désaffectation de matériel – 46 lits à barreaux provenant de dortoirs d'écoles maternelles – Don à l'association qui se chargera d'assurer le transport entre les écoles et le lieu de stockage puis l'envoi au Burkina Fasso

---

**Convention DM\_2016\_0383\_CC du 24 juin 2016**

**Association « Musiques en Herbe » à Tourlaville**

Festival « Les Art'zimutés » - Co-accueil du concert de BRIGITTE le 25 juin 2016 – Versement de 7.385 € TTC – Si le seuil d'équilibre de 105.000 € HT est atteint versement à la ville de 2,8 % de la recette billetterie hors taxes

---

**Convention DM\_2016\_0384\_CO du 27 juin 2016**

**Association Culturelle de la Polle à Cherbourg-Octeville**

Convention de mise à disposition de locaux – 1<sup>er</sup> étage au Foyer Jacques Prévert – Deux salles de 20 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017 – A titre gratuit

**Convention DM\_2016\_0385\_CO du 27 juin 2016**

**Association Culturelle de la Polle et association « Barre et pointes » à Cherbourg-Octeville**

Convention de mise à disposition de locaux – le Mille Club, 167 rue de la Polle – Salle de danse et vestiaires - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0386\_TO du 28 juin 2016**

**LABEO Manche à Saint-Lô**

Cuisine centrale – Audits – Avenant au contrat pour réalisation d'un audit annuel d'une heure et d'un audit annuel de trois heures – 376,62 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0387\_TO du 28 juin 2016**

**LABEO Manche à Saint-Lô**

Cuisine centrale – Contrôle de désinfection des surfaces et analyses des plats cuisinés – Avenant au contrat pour l'année 2016 – 805,60 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0388\_CC du 28 juin 2016**

**SOCOTEC à Cherbourg-Octeville**

Espace social Guérout – Aménagement des locaux – Mission de coordination SPS – 590 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0389\_CC du 28 juin 2016**

**SOCOTEC à Cherbourg-Octeville**

Aménagement provisoire de locaux pour crèche – Mission de contrôle technique – 980 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0390\_CC du 28 juin 2016**

**SOCOTEC à Cherbourg-Octeville**

Aménagement provisoire de locaux pour crèche – Mission de coordination SPS – 690 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0391\_CC du 28 juin 2016**

**Compagnie Mots et Couleurs à Le Pellerin (44)**

Contrat de cession des spectacles « Les tribulations d'un bossu » et « Contes de ruses, d'énigmes et de poursuites » les 14 et 15 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.910 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0392\_CC du 28 juin 2016**

**Madame Sophie ROUAY-LAMBERT à Paris**

Journée annuelle du Conseil Local de Santé Mentale le 30 juin 2016 – Animation du débat « Que peut-on faire localement ? » - 1.500 €

---

**Convention DM\_2016\_0393\_CC du 28 juin 2016**

**Monsieur Michel LEGROS à Paris**

Journée annuelle du Conseil Local de Santé Mentale le 30 juin 2016 – Animation du débat « Que peut-on faire localement ? » - 750 €

---

**Convention DM\_2016\_0394\_CC du 28 juin 2016**

**SARL TOHU BOHU à Hérouville Saint Clair (14)**

Contrat de cession du spectacle « Ciné Zinzin » le 9 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.466,45 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0395\_CC du 28 juin 2016**

**SARL TOHU BOHU à Hérouville Saint Clair (14)**

Contrat de cession du spectacle « Couleur Corbeau » du 3 au 7 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 5.825,29 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0396\_CC du 28 juin 2016**

**Centre de Production des Paroles Contemporaines à Saint Jacques de la Lande (35)**

Contrat de cession du spectacle « Le retour du propriétaire » le 11 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.443,24 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0397\_CC du 28 juin 2016**

**Assurance GAN à Cherbourg-Octeville**

Mise à disposition du Manche Lab sur la commune déléguée de Tourlaville dans le cadre de l'appel à projet « Innover en EPN » - Contrat d'assurance « Marchandises transportées » - Du 20 septembre au 4 novembre 2016 – 157,30 €

---

**Convention DM\_2016\_0398\_TO du 29 juin 2016**

**IUT Cherbourg Manche à Cherbourg-Octeville**

Mise en place du PESL et du projet de centre social – Diagnostic de territoire centré sur l'aspect social et la jeunesse – Étude pour implantation d'un point ressources – 1.160 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0399\_CC du 29 juin 2016**

**Maison du Littoral et de l'Environnement à Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Conférences, randonnées pédestres, sorties « nature », club « nature », ateliers d'été, stages vacances, appeaux, livres, cartes postales, marque-pages, location d'exposition – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0400\_CC du 29 juin 2016**

**Salle Imagin'Arts à Querqueville**

Création d'une régie de recettes – Organisation de spectacles – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0401\_CC du 29 juin 2016**

**Salles communales de la commune déléguée de Querqueville**

Création d'une régie de recettes – Location des salles, encaissement des arrhes et cautions, remboursement des dégradations – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0402\_CC du 30 juin 2016**

**Maître Samuel BOSCHER, commissaire priseur à Cherbourg-Octeville**

Vente aux enchères de mobilier – Le 24 avril 2016 – Vente de deux cheminées en marbre – Encaissement de 65.60 € correspondant au produit de la vente (80 €) après déduction des frais de vente (14,40 €)

---

**Convention DM\_2016\_0403\_CC du 30 juin 2016**

**Association Energie Hydro Data 2020 à Cherbourg-Octeville**

Centre d'Innovation Technologique – Convention administrative d'occupation de locaux – Avenant n°1 - Demande de libération des bureaux O.01 et O.02 par l'association – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

---

**Convention DM\_2016\_0404\_CC du 30 juin 2016**

**Service culturel de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville**

Création d'une régie de recettes – Spectacles et manifestations organisés par le service culturel – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0405\_CC du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

**Centre socioculturel des Rouges Terres de la commune déléguée de La Glacerie**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, boissons, petites fournitures, fourniture de petit équipement, droits d'entrée dans les musées, cinéma, parcs, enceintes sportives, autres sites de loisirs, frais de déplacement des usagers du centre et des accompagnateurs, fournitures administratives, fournitures pédagogiques, frais pharmaceutiques, frais médicaux, achat de revue, documentation, abonnement, entretien, réparation – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0406\_CC du 4 juillet 2016**

**Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Travaux relatifs à la sécurisation des réservoirs d'eau potable – Autorisation de sollicitation de subventions

---

**Convention DM\_2016\_0407\_CC du 4 juillet 2016**

**Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Travaux relatifs à l'instrumentation des déversoirs d'orage à surveiller sur les réseaux de Cherbourg-en-Cotentin – Autorisation de sollicitation de subventions

---

**Convention DM\_2016\_0408\_TO du 4 juillet 2016**

**Commune de Mesanger (44)**

Mise à disposition des jeunes et encadrants de la commune de Mésanger de tables et de bancs pour l'hébergement de jeunes au camping de Collignon – Du 19 au 22 juillet 2016 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0409\_CC**

**CONVENTION ANNULÉE**

---

**Convention DM\_2016\_0410\_CC du 5 juillet 2016**

**Camping de la Saline de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville**

Création d'une régie de recettes – Redevance d'occupation des emplacements pour caravane, camping-car, mobil-home. Chaque emplacement comprend une voiture et une personne. Au-delà une taxe est due par personne supplémentaire, enfant de moins de 7 ans, chien et visiteur. Electricité, accès wifi, pour les résidents : frais de gestion et de maintenance de l'installation électrique et entretien des espaces verts de la parcelle. Taxe de séjour dont le produit est reversé à l'office du Tourisme, taxe additionnelle à la taxe de séjour dont le produit est reversé au Conseil Départemental. Jetons pour l'utilisation de la borne pour camping-car mise à disposition des usagers – A compter du 11 juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0411\_CC du 5 juillet 2016**

**Point Rencontre Jeunes de la commune déléguée de La Glacerie**

Création d'une régie d'avances – Dans le cadre de mini camps : frais d'essence, de péage, parking, bus, frais d'alimentation, frais médicaux (examens, consultations, soins, radios, hospitalisation ou pharmacie), règlement de prestations dans le cadre d'activités sportives, techniques ou culturelles, petit matériel, équipement, achat de revue, journal, abonnement – A compter du 6 juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0412\_TO du 5 juillet 2016**

**LABEO Manche à Saint-Lô**

Structures multi accueil Denis Cordonnier et Eglantine – Analyse des plats cuisinés et contrôles de la désinfection des surfaces de travail – Contrat pour l'année 2016 – 641,03 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0413\_CC du 6 juillet 2016**

**Compagnie LETTRE à Saint-Thual (35)**

Maison du Littoral et de l'Environnement – Spectacle « Lombric fourchu éteint la lumière » le 11 décembre 2016 – 650 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0414\_CC du 6 juillet 2016**

**Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin à Tourlaville**

Point d'accueil Northeim – Organisation de projets et de sorties en direction du public – Séance de kayak en mer le 18 août 2016 – 12 jeunes

---

**Convention DM\_2016\_0415\_CO du 6 juillet 2016**

**Association UFCV à Paris (75)**

Convention de location de deux locaux à usage de bureaux – 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 21 rue Elsa Triolet à Cherbourg-Octeville – Superficie de 119,70 m<sup>2</sup> - A compter du 6 juillet 2016 et pour une durée d'un an – Loyer mensuel de 986,62 €, hors charges

---

**Convention DM\_2016\_0416\_CC du 7 juillet 2016**

**Marie-Charlotte LEPEME, stagiaire à la DEE à Cherbourg-en-Cotentin**

Réunion et visite de l'entreprise ROUGER PRODUCTION – Le 27 juin 2016 – Prise en charge des frais de repas – 15,25 €

---

**Convention DM\_2016\_0417\_CC du 7 juillet 2016**

**Société Kultopolis GmbH à Merzig (Allemagne)**

Organisation du concert de « Canned Heat » le 29 mars 2017 à l'espace Culturel Buisson – 9.000 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0418\_CC du 7 juillet 2016**

**Société W Spectacle à Paris (75)**

Le Circuit – Organisation du concert de « General Electriks » le 14 octobre 2016 à l'espace Culturel Buisson – 6.330 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0419\_CC du 7 juillet 2016**

**Port Chantereyne à Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, boissons, frais de réception, fournitures administratives, frais postaux, fourniture de petit équipement, petit matériel, étrennes, documentation, entretien, réparation, remboursement des droits de port pour un montant limité à 80 € et effectué par les plaisanciers en espèces ou par carte bancaire – A compter du 10 juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0420\_CC du 7 juillet 2016**

**Activités sportives de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Inscriptions à l'école municipale d'Éveil sportif pour les enfants de la moyenne section au CE1, le Pass Loisirs donnant accès aux animations mises en place durant les vacances scolaires, l'Espace sport nature de la Lande Saint-Gabriel – A compter du 7 juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0421\_CC du 7 juillet 2016**

**Location de salles de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Location des salles : Europe 1 et 2, Girettes, Renan, ancienne Mairie, Bagatelle et centre aéré « Le bas des Traînes », intervention non justifiée de l'astreinte, pénalités demandées en cas de non respect des dispositions contractuelles : ménage non conforme, dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine – A compter du 8 juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0422\_TO du 8 juillet 2016**

**Le Cercle Généalogique de la Manche à Cherbourg-Octeville**

Centre multimédia Rousseau – Atelier dédié aux recherches généalogiques par le biais des outils numériques – Animations une fois par mois au titre de la saison 2016/2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0423\_TO du 8 juillet 2016****Madame Nathalie BERNARD, psychologue à Tourlaville**

Lieu Parents-Enfants – Animation des 10 mercredis « café adoption » et d’une soirée débat par an – Dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles de 18 h à 20 h (pour les « café adoption ») et de 19h30 à 23 h (pour les soirées débat) plus les temps de préparation – 30 € TTC de l’heure, charges salariales et patronales incluses

**Convention DM\_2016\_0424\_CC du 8 juillet 2016****Productions de l’explorateur à Malakoff (92)**

Organisation du spectacle « Moi et François Mitterrand » le 15 décembre 2016 à l’espace Culturel Buisson – 4.220 € TTC

**Convention DM\_2016\_0425\_CC du 8 juillet 2016****Madame Aurélie LOISEAU, conteuse à Vanves (92)**

Contrat de cession du spectacle « Il pleut des coquelicots » le 10 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.333,25 € TTC

**Convention DM\_2016\_0426\_CC du 8 juillet 2016****Art en Production à Bordeaux (33)**

Contrat de cession du spectacle « La famille vient en mangeant » le 6 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.882,50 € TTC

**Convention DM\_2016\_0427\_CC du 8 juillet 2016****Gingko Biloba à Paris (75)**

Contrat de cession du spectacle « La Chevauchée du Gange » le 13 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.445,35 € TTC

**Convention DM\_2016\_0428\_CC du 8 juillet 2016****Société UNISIS à Carolles (50)**

Hôtel/pépinière d’entreprises des Hauts de Quincampoix – Convention de domiciliation – Tarif en vigueur dans le cadre du contrat de délégation de service public et de ses avenants – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Convention DM\_2016\_0429\_CC du 8 juillet 2016****Kreazine à Equeurdreville-Hainneville**

Opération « Quartiers d’Été » - Semaine des cultures urbaines – Animation « graf » - Du 18 au 22 juillet 2016 – 700 € TTC

**Convention DM\_2016\_0430\_CC du 8 juillet 2016****Sarl Son’Arte by RC à Equeurdreville-Hainneville**

Opération « Quartiers d’Été » - Semaine des cultures urbaines – Animation d’un atelier de d’jing - Du 18 au 22 juillet 2016 – 472,50 € TTC

**Convention DM\_2016\_0431\_CC du 8 juillet 2016****La Compagnie du Gros Nez Rouge à Bréhal**

Opération « Quartiers d’Été » - Animation d’ateliers de loisirs sur la thématique du cirque - Du 25 au 29 juillet 2016 – 1.400 € TTC

**Convention DM\_2016\_0432\_QU du 11 juillet 2016****Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la commune déléguée de Querqueville**

Tarifs de l’accueil extrascolaire pour la période 2016/2017

Situation		Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
Carte Loisirs CAF	Carte Loisirs A	4,00	4,00	1,80	1,80
	Carte Loisirs B	5,50	5,50	3,00	3,00
Cherbourg-en-Cotentin	Allocataires CAF	10,00	7,00	7,00	5,00
	Non allocataires	12,00	9,00	9,00	7,00
Hors Cherbourg-en-Cotentin	Allocataires CAF	15,00	12,00	12,00	9,00
	Non allocataires	17,00	14,00	14,00	11,00

**Convention DM\_2016\_0433\_QU du 11 juillet 2016****Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la commune déléguée de Querqueville**

Tarifs de l'accueil périscolaire pour la période 2016/2017

Tranches par quotient familial	Par séance le matin	Par trimestre le soir dès la fin de classe
QF ≤ 285	0,51	15,30
285 < QF ≤ 315	0,75	16,83
315 < QF ≤ 415	0,92	18,35
415 < QF ≤ 520	1,25	19,12
520 < QF ≤ 812	1,73	19,88
812 < QF ≤ 1.250	2,55	22,93
QF > 1.250	3,26	26,00

**Convention DM\_2016\_0434\_QU du 11 juillet 2016****Restauration scolaire/temps du midi de la commune déléguée de Querqueville**

Tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour la période 2016/2017

Catégories par bénéficiaires	Ancien tarif	Tarifs 2016/2017
Enfants de parents bénéficiaires du RSA	/	<b>0,00</b>
QF ≤ 285 – élèves bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) – apportant leur repas	0,76	<b>0,76</b>
285 < QF ≤ 315	2,17	<b>2,22</b>
315 < QF ≤ 415	3,25	<b>3,30</b>
415 < QF ≤ 520	4,18	<b>4,23</b>
520 < QF ≤ 812	4,90	<b>4,95</b>
812 < QF ≤ 1.250 et personnel communal	5,37	<b>5,42</b>
QF > 1.250, exceptionnel, hors commune et adulte	5,58	<b>5,63</b>

**Convention DM\_2016\_0435\_CC du 11 juillet 2016****Madame Nicole MEZIER à Maisons-Lafitte (78)**

Cimetière d'Equerdreville – Rétrocession à la ville de deux concessions colombarium – Remboursement de la ville à Madame MEZIER : 829,55 €

**Convention DM\_2016\_0436\_TO du 11 juillet 2016****Monsieur Eric PIRIOU, psychologue à Sainte-Cécile (50)**

Animation d'une soirée débat sur le thème « Assistantes maternelles : communiquer en milieu professionnel » le 24 novembre 2016 à la salle de l'Europe 2 – 180 € TTC

**Convention DM\_2016\_0437\_TO du 11 juillet 2016****Madame Cécile Kalmar, psychologue à Cherbourg-Octeville**

Animation du « point écoute parentalité » et du « café futurs parents » dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles – 30 € TTC/ heure

**Convention DM\_2016\_0438\_CC du 11 juillet 2016****Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Renouvellement de l'opération « Passeport Jeunes » pour l'année scolaire 2016/2017

**Convention DM\_2016\_0439\_CC du 12 juillet 2016****Société BACO records à Bordeaux (33)**

Le Circuit – Organisation des concerts de « Danakil + Volodia » le 4 novembre 2016 à l'espace Cultures AGORA – 16.352,50 € TTC

**Convention DM\_2016\_0440\_CC du 18 juillet 2016****France Bleu Cotentin à Cherbourg-Octeville**

Centre aquatique de la commune déléguée d'Equerdreville-Hainneville – Mise à disposition de 20 entrées gratuites afin de pouvoir les distribuer aux auditeurs lors de jeux quotidiens

**Convention DM\_2016\_0441\_CC du 19 juillet 2016****Association « Productions de la Grande Vallée » à Cherbourg-Octeville**Mise à disposition temporaire d'un bureau – 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment municipal 8 rue de la Paix – Jusqu'au 31 décembre 2016

**Convention DM\_2016\_0442\_CC du 20 juillet 2016**

**Monsieur Arnaud GUÉRIN, EURL Lithosphère à Caen (14)**

Maison du Littoral et de l'Environnement – Animation de la conférence « Oiseaux de mer, les oiseaux de l'extrême » par Monsieur Arnaud Guérin, géologue, photographe et consultant en environnement – Le 23 octobre 2016 – 378,30 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0443\_CC du 21 juillet 2016**

**SAS TIDALYS à Yvetot-Bocage (50)**

Hôtel/pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix – Convention de domiciliation – Tarif en vigueur dans le cadre du contrat de délégation de service public et de ses avenants – A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

---

**Convention DM\_2016\_0444\_CC du 21 juillet 2016**

**Madame Sabrina OLTMANN, gérante à Equeurdreville-Hainneville**

Hôtel/pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix – Convention d'occupation de locaux et d'accès aux services à titre précaire – Régime pépinière d'entreprise – Mise à disposition du bureau E 1.7 de 11,31 m<sup>2</sup> dans le bâtiment d'accueil – A compter du 15 juillet 2016

---

**Convention DM\_2016\_0445\_CC du 22 juillet 2016**

**SARL Garage de la Divette à Tourlaville**

Propriétés communales – Immeuble sis 60 rue Médéric – Renouvellement du bail commercial par tacite reconduction

---

**Convention DM\_2016\_0446\_CC du 26 juillet 2016**

**Marie-Charlotte LEPÊME, stagiaire à la DEE à Cherbourg-en-Cotentin**

Colloque « de la COP 21 à la COP 22, la transmission écologique et énergétique française en mouvement » à Paris – Les 11 et 12 juillet 2016 – Prise en charge des frais de repas et de nuitée – 90,50 €

---

**Convention DM\_2016\_0447\_CC du 26 juillet 2016**

**Le Ponts des Arts à Equeurdreville-Hainneville**

Mise à disposition d'une salle d'activités au Totem – De septembre 2016 à août 2017 – Un créneau par semaine – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0448\_CC du 26 juillet 2016**

**ACAIS à La Glacerie**

Mise à disposition de la salle polyvalente du Puzzle et d'une parcelle de jardin partagé – De septembre 2016 à juin 2017 – 2 créneaux par semaine – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0449\_CC du 26 juillet 2016**

**ACAIS à La Glacerie**

Mise à disposition de la salle polyvalente du Totem – De septembre 2016 à juillet 2017 – 1 créneau par semaine – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0450\_CC du 26 juillet 2016**

**Auto Rétro Cotentin 50 à Sottevast**

Mise à disposition d'une salle d'activités au Totem – De septembre 2016 à août 2017 – 1 créneau par mois – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0451\_CC du 26 juillet 2016**

**Nord Cotentin Foot de table à Equeurdreville-Hainneville**

Mise à disposition d'une salle d'activités au Totem – De septembre 2016 à août 2017 – 1 créneau par semaine – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0452\_CC du 26 juillet 2016**

**Marie-Paule LECHANOINE à Siouville-Hague**

Opération « Quartiers d'Été » – Création d'une fresque - Du 16 au 19 août 2016 – 700 €

---

**Convention DM\_2016\_0453\_CC du 26 juillet 2016**

**Madame Régine BLAS à Equeurdreville-Hainneville**

Ateliers de relaxation au Puzzle – 12 séances – De septembre à décembre 2016 – 720 €

---

**Convention DM\_2016\_0454\_CC du 26 juillet 2016**

**Entre Terre et Mer à Cherbourg-Octeville**

Ateliers de modelage au Totem – 12 séances – De septembre à décembre 2016 – 1.008 €

---

**Convention DM\_2016\_0455\_CC du 26 juillet 2016**

**Marie-Paule LECHANOINE à Siouville**

Atelier créatif au Puzzle à partir de matériaux récoltés sur la plage – 12 séances – De septembre à décembre 2016 – 840 €

**Convention DM\_2016\_0456\_CC du 26 juillet 2016**

**Monsieur Joël DUBOIS à Equeurdreville-Hainneville**

Animation chorale au Totem – 12 séances – De septembre à décembre 2016 – 912 €

---

**Convention DM\_2016\_0457\_CC du 26 juillet 2016**

**EPGV à Saint Lô**

Ateliers gymnastique de maintien au Puzzle – 12 séances – De septembre à décembre 2016 – 423,60 €

---

**Convention DM\_2016\_0458\_CC du 27 juillet 2016**

**Monsieur Carl BUNOUST à La Glacerie**

Renouvellement de bail – Location d'un garage – 22 rue du Souvenir – A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et pendant un an – Loyer mensuel de 55 €

---

**Convention DM\_2016\_0459\_CC du 27 juillet 2016**

**CSLG GO'ELAN (Gendarmerie Nationale) à La Glacerie**

Mise à disposition de terrains communaux de la commune déléguée de La Glacerie – Pratique du Airsoft – Parcelles cadastrées AH 138 et 139 sises à la Roquette en nature de landage et bois d'une contenance de 47.503 m<sup>2</sup> - une année reconductible tacitement pendant 4 années

---

**Convention DM\_2016\_0460\_CC du 27 juillet 2016**

**Eurl Mille et Une à Lille (59)**

Contrat de cession des spectacles « Les contes salés » et « La bedaine du ciel » les 8 et 9 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 1.500 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0461\_CC du 27 juillet 2016**

**Théâtre des Tarabates à Saint-Brieuc (22)**

Contrat de cession du spectacle « La brouille » du 4 au 8 octobre 2016 – Dans le cadre des Passeurs de mots – 6.227,03 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0462\_CC du 27 juillet 2016**

**Eurl Mille et Une à Lille (59)**

Contrat de cession du spectacle « Petite comédie de carton »- 27 représentations du 16 janvier au 1er février 2017 – Action intercommunale éveil petite enfance – 15.890,60 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0463\_CC du 27 juillet 2016**

**Art'Syndicate SARL SCOP à Caen (14)**

Contrat de cession du spectacle « Avant les mots »- 29 représentations du 13 mars au 3 avril 2017 – Action intercommunale éveil petite enfance – 18.113,20 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0464\_CC du 28 juillet 2016**

**Société Kultopolis GmbH à Merzig (Allemagne)**

Organisation du concert « Letz Zep » le 3 décembre 2016 à l'espace Culturel Buisson – 5.000 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0465\_TO du 29 juillet 2016**

**Association ACDAL à Cherbourg-Octeville**

Centre d'activités Gambetta – Mise à disposition de locaux – Salle n°4 le mardi de 20 h à 22 h - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0466\_TO du 29 juillet 2016**

**Association « Au Bonheur de Danser » à Tourlaville**

Centre d'activités Gambetta – Mise à disposition de locaux – Salles n°3 et n°4 le mardi de 14 h à 17 h - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0467\_CC du 29 juillet 2016**

**Association « Les Jeudis du Patch » à Cherbourg-Octeville**

Foyer Jacques Prévert – Mise à disposition de locaux – Deux salles d'une surface totale de 80 m<sup>2</sup> tous les jeudis - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0468\_CC du 29 juillet 2016**

**SCC SA**

Espace d'activités économiques des Vindits – Bail commercial de location – Bureau au 1<sup>er</sup> étage d'une superficie totale de 49 m<sup>2</sup> – A compter du 18 juillet 2016 pour une durée de 9 années – Loyer mensuel de 493,18 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0469\_CC du 29 juillet 2016**

**Société SCOP LE MESSAGEUR à Cherbourg-Octeville**

Hôtel d'entreprises de l'Amont Quentin – Bail administratif de location – Bureau n°2 au rez de chaussée du bâtiment A d'une superficie totale de 17,79 m<sup>2</sup> – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de 23 mois – Loyer mensuel de 170,06 € HT

**Convention DM\_2016\_0470\_CC du 29 juillet 2016**

**EURL Philippe Anne à Cherbourg-Octeville**

Hôtel d'entreprises de l'Amont Quentin – Bail administratif de location – Bureau n°6 au rez de chaussée du bâtiment B d'une superficie totale de 14,67 m<sup>2</sup> – A compter du 23 août 2016 pour une durée de 23 mois – Loyer mensuel de 146,88 € HT

---

**Convention DM\_2016\_0471\_CC du 29 juillet 2016**

**Photo Club d'Equedreville-Hainneville à Equedreville-Hainneville**

Mise à disposition de la salle d'activité au Puzzle – 1 créneau par semaine – De septembre à août 2016 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0472\_CC du 29 juillet 2016**

**Monsieur Christophe MALTERRE à Cherbourg-Octeville**

Atelier d'initiation à la sculpture, création d'objets et de meubles en volume à partir de matériaux de récupération – 12 séances – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 1.050 €

---

**Convention DM\_2016\_0473\_CC du 29 juillet 2016**

**Monsieur Nathaniel LEGENDRE à Equedreville-Hainneville**

Atelier d'initiation au dessin, techniques graphiques et BD – 12 séances – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 1.260 €

---

**Convention DM\_2016\_0474\_CC du 29 juillet 2016**

**PLE à Equedreville-Hainneville**

Atelier de chant choral pour les enfants – 12 séances – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 700 €

---

**Convention DM\_2016\_0475\_CC du 29 juillet 2016**

**PLE à Equedreville-Hainneville**

Atelier de chant choral – 12 séances – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 630 €

---

**Convention DM\_2016\_0476\_CC du 29 juillet 2016**

**Madame Régine BLAS à Equedreville-Hainneville**

Atelier de relaxation et de découverte de techniques de sophrologie – 11 séances – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 440 €

---

**Convention DM\_2016\_0477\_CC du 29 juillet 2016**

**Madame Loïse MITTERRAND à Querqueville**

Atelier d'initiation aux arts plastiques (fabrikatruk) – 11 séances – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 770 €

---

**Convention DM\_2016\_0478\_CC du 29 juillet 2016**

**KREAZINE à Equedreville-Hainneville**

Création de « Vitrines » – De septembre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 980 €

---

**Convention DM\_2016\_0479\_QU du 2 août 2016**

**École maternelle Le Bois à la commune déléguée de Querqueville**

Vétusté des locaux préfabriqués de l'École maternelle Le Bois – Réaffectation de cette école dans les locaux disponibles du bâtiment « Bois Bas » - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0480\_CC du 3 août 2016**

**USLG Omnisports, les associations sportives et la section marmots gym de l'USLG à La Glacerie**

Mise à disposition gratuite d'équipements sportifs sis au complexe sportif de la Saillanderie, au stade Lucet, aux groupes scolaires Bellevue et Henri Menut – USLG omnisports, USLG basket ball, USLG football, USLG tennis, USLG tennis de table, USLG jitsu self défense AD et remise en forme, USLG soupl'in, USLG sports loisirs et section marmots gym de l'USLG – Pendant 3 ans avec tacite reconduction sans pouvoir excéder 9 ans

---

**Convention DM\_2016\_0481\_CC du 3 août 2016**

**SMACL à Niort (79)**

Dommages occasionnés sur une benne à ordures ménagères le 29/09/2015 – Acceptation de l'indemnité proposée par l'assurance – 2.088,40 €

---

**Convention DM\_2016\_0482\_CC du 4 août 2016**

**Patronale Laïque d'Equedreville (PLE) à Equedreville-Hainneville**

Atelier d'animation musicale parents-enfants – 4 séances d'octobre à décembre 2016 à l'espace Guérout – 192,50 €

---

**Convention DM\_2016\_0483\_CC du 3 août 2016**

**Monsieur et Madame PENAUD**

Mise à disposition garages rue de la Fraternité – Bail du garage n°5 de 25 m<sup>2</sup> - A compter du 19 juillet 2016 pour 3 années – 41,05 € HT/mois

---

**Convention DM\_2016\_0484\_QU du 8 août 2016**

**Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) à Querqueville**

Convention de mise à disposition de locaux – Salle de classe de l'école les Courlis - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 – Loyer annuel de 4.290 € versé semestriellement

---

**Convention DM\_2016\_0485\_CO du 9 août 2016**

**Association « Chœur la Cotentinaise » à Cherbourg-Octeville**

Convention de mise à disposition de locaux – Salle d'activités de l'école Gibert – Superficie totale de 101 m<sup>2</sup> - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 juillet 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0486\_CO du 9 août 2016**

**Association « N et I Ni et Cie » à Cherbourg-Octeville**

Convention de mise à disposition de locaux – Salle d'activités de l'école Gibert – Superficie totale de 101 m<sup>2</sup> - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 5 juillet 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0487\_CC du 10 août 2016**

**Monsieur Jean-Paul HEBERT**

Piégeage de ragondins à l'usine des eaux de la Divette – Prise en charge des frais kilométriques de Monsieur Jean-Paul HEBERT, chasseur agréé par la Préfecture – 130,32 €

---

**Convention DM\_2016\_0488\_LG du 10 août 2016**

**Association des Sourds de Cherbourg-en-Cotentin et de la Manche à La Glacerie**

Convention de formation – Techniques de l'apprentissage de la langue des signes dans les écoles primaires Bellevue, Henri Menut et Louis Lucas de Néhou de la commune déléguée de La Glacerie – Formation de 32 heures – 960 € TTC

---

**Convention DM\_2016\_0489\_CO du 10 août 2016**

**Maison des Jeunes et de la Culture à Cherbourg-Octeville**

Convention de mise à disposition de locaux – Salle d'activités de l'école Gibert – Superficie totale de 101 m<sup>2</sup> - A compter du 13 septembre 2016 jusqu'au 4 juillet 2017 – A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0490\_CC du 10 août 2016**

**Monsieur et Madame Maurice DOLEY**

Mise à disposition garages rue de la Fraternité – Bail du garage n°9 de 25 m<sup>2</sup> - A compter du 15 août 2016 pour 3 années – 41,05 € HT/mois

---

**Convention DM\_2016\_0491\_TO du 16 août 2016**

**Association SON'ARTE à Equeurdreville-Hainneville**

Commune déléguée de Tourlaville – Avenant de régularisation au marché concernant les ateliers d'animations et d'activités péri-éducatifs auprès des enfants d'âge maternelle et élémentaire – Lot n°7 expression musicale et visuelle – Nombre d'heures maximum de 500 heures – A compter du 8 août 2016

---

**Convention DM\_2016\_0492\_CC du 18 août 2016**

**Service citoyenneté de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Encaissement des produits du cimetière (concessions, taxe d'inhumation, caveau et toute autre recette provenant de l'activité) et délivrance de photocopies (aux usagers) – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0493\_CC du 18 août 2016**

**Centre multi accueil Denis Cordonnier de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Frais de garde des enfants dans le cadre d'un accueil régulier ou de garde ponctuelle, participations aux animations – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0494\_CC du 18 août 2016**

**Centre multi accueil de l'Églantine de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Frais de garde des enfants dans le cadre d'un accueil régulier ou de garde ponctuelle, participations aux animations – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0495\_CC du 18 août 2016**

**Centre de Loisirs Sans Hébergement de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie d'avances – Denrées alimentaires, titres de transports, droits d'entrée (musée, cinéma, piscine, parc d'animation), hébergement, fournitures, produits d'hygiène et pharmaceutique – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Convention DM\_2016\_0496\_CC du 18 août 2016**

**Centre de Loisirs Sans Hébergement de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Prestations d'accueil dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0497\_CC du 18 août 2016**

**Ateliers arts plastiques et chorale de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Droits d'inscription aux ateliers culturels chorale et arts plastiques – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0498\_CC du 18 août 2016**

**Ateliers d'enseignement artistique de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Droits d'inscription aux ateliers organisés par le service culturel – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0499\_CC du 18 août 2016**

**Bibliothèque juniors et centre multimédia de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Pénalités de retard et détérioration de livres de la bibliothèque juniors, droits d'inscription au centre multimédia, droits de location et vente de support de reproduction (CD, clef USB, impression...) – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0500\_CC du 18 août 2016**

**LE CIRCUIT à Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie d'avances – Fournitures et prestations liées à l'activité : rémunération des compagnies et prestataires ou remboursement de frais, restauration, hébergement, transport, fournitures, remboursement des entrées en cas d'annulation – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0501\_CC du 18 août 2016**

**LE CIRCUIT à Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie de recettes – Droits d'entrées aux concerts, droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0502\_CC du 18 août 2016**

**LE CIRCUIT à Cherbourg-en-Cotentin**

Création d'une régie de recettes – Merchandising et débit de boisson – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0503\_CC du 18 août 2016**

**Menus dépenses de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie d'avances – Achats en ligne, abonnements, carburants, cadeaux, denrées alimentaires, droits d'entrées, fournitures, hébergement, frais d'affranchissement, titres de transport, frais de restauration – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0504\_CC du 18 août 2016**

**Jumelage Tourlaville/Northeim de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie mixte d'avances et de recettes – Droits d'inscriptions, participation des usagers – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0505\_CC du 18 août 2016**

**Service citoyenneté de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie mixte d'avances et de recettes – Dépenses liées à l'activité du service (droits d'entrées, achat de denrées alimentaires et de repas, fournitures liées à l'activité), cotisation annuelle permettant l'accès aux différentes structures ouvertes aux usagers (Point d'accueil Northeim, point d'accueil Eglantine, point d'accueil des Flamands), participation aux activités payantes organisées par le service – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0506\_CC du 18 août 2016**

**Espace culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville**

Modification de la régie de recettes – Les modalités de paiement sont étendues au SPOT 50 et Cart@too – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0507\_CC du 18 août 2016**

**Espace culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie d'avances – Menues dépenses : fournitures et prestations liées à l'activité (rémunération des compagnies et prestataires ou remboursement de frais, restauration, hébergement, transport, fournitures), remboursement des entrées en cas d'annulation – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0508\_CC du 18 août 2016**  
**Ludothèque de la commune déléguée de Tourlaville**

Création d'une régie de recettes – Adhésion des familles et des structures, prêts de jeux et de jouets, participations aux animations, participation des familles au centre de loisirs sans hébergement du mercredi et petites vacances, pénalités de retard et remboursement de jeux ou de jouets endommagés ou non restitués – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Convention DM\_2016\_0509\_CC du 22 août 2016**  
**Service Jeunesse de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville**

Modification de la régie de recettes et d'avances – Ajout de la billetterie de la soirée « Music Party »

**Convention DM\_2016\_0510\_CC du 22 août 2016**  
**Espace culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville**

Harmonisation des tarifs des spectacles

Tarifs 2016/2017	
Catégorie de tarifs	Montant
Tarif découverte unique	9 €
Plein tarif	16 €
Tarif réduit	13 €
Tarif enfant (moins de 12 ans)	11 €
Plein tarif abonnement	13 €/spectacle
Tarif réduit abonnement	11 €/spectacle
Abonnement enfant	9 €/spectacle

**Convention DM\_2016\_0511\_CC du 22 août 2016**  
**Espace Culturel Buisson à Tourlaville**

Présentation de la saison - Concert le 9 septembre 2016 – Rémunération de Monsieur Aurélien LEFEBVRE – Batteur – 180 €

**Convention DM\_2016\_0512\_CC du 22 août 2016**  
**Espace Culturel Buisson à Tourlaville**

Présentation de la saison - Concert le 9 septembre 2016 – Rémunération de Monsieur Nicholas VELLA – Claviériste – 180 €

**Convention DM\_2016\_0513\_CC du 22 août 2016**  
**Espace Culturel Buisson à Tourlaville**

Présentation de la saison - Concert le 9 septembre 2016 – Rémunération de Monsieur Eric MULA – Trompettiste – 180 €

**Convention DM\_2016\_0514\_CC du 22 août 2016**  
**Espace Culturel Buisson à Tourlaville**

Présentation de la saison - Concert le 9 septembre 2016 – Rémunération de Monsieur Jonathan MANGIAPA – Guitariste – 180 €

**Convention DM\_2016\_0515\_CC du 22 août 2016**  
**Droits de place et occupation du domaine public de la commune déléguée de Querqueville**

Création d'une régie de recettes – Droits de place à l'occasion des marchés du terroir et les occupations du domaine public communal – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Convention DM\_2016\_0516\_CC du 23 août 2016**  
**Association Sound of Silence à Gisors (27)**

Le Circuit – Organisation du concert de « PRIMAL AGE » le 7 octobre 2016 à l'espace Culturel Buisson – 500 € TTC

**Convention DM\_2016\_0517\_CC du 24 août 2016**  
**Service Jeunesse et sports de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville**

Tarifcation – Music Party 2016 au centre aquatique – Le 28 octobre 2016

**Convention DM\_2016\_0518\_CC du 24 août 2016**  
**Cimetière de la commune déléguée de La Glacière**

Création d'une régie de recettes – Concessions en pleine terre, caveau ou columbarium, droit d'inhumation, droit d'exhumation, dépositoire et caveau provisoire – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Convention DM\_2016\_0519\_CC du 24 août 2016**  
**Centre socio-culturel des Rouges Terres de la commune déléguée de La Glacière**

Suppression de la régie de recettes – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Convention DM\_2016\_520\_EH du 24 août 2016**  
**Manche Festivités à Cherbourg-Octeville**  
Concert de Tri Yann à l'AGORA le 24 septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0520\_CC du 24 août 2016**  
**Médiathèque Louis Lansonneur de la commune déléguée de La Glacerie**  
Création d'une régie de recettes - Inscription à la médiathèque pour prêt de documents (livres, revues, bandes dessinées, CD, K7), remplacement de la carte d'adhésion - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

**Convention DM\_2016\_0521\_CO du 25 août 2016**  
**Association « Etoile Sportive Cherbourg-Octeville » à Cherbourg-Octeville**  
Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux - Salle d'activités de la Polle, rue Jacques Cartier d'une superficie de 341 m<sup>2</sup> - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 6 juillet 2017 - A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0522\_CC du 26 août 2016**  
**Centre aquatique de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville**  
Changement provisoire du siège social de la régie de recettes - En raison de travaux la régie est installée au Complexe Jean Jaurès, rue des Résistants

---

**Convention DM\_2016\_0523\_CC du 26 août 2016**  
**Monsieur Guillaume LEGUEN à Franqueville-St-Pierre (76)**  
Maison du Littoral et de l'Environnement - Animation de la conférence « Expédition au Canada à bord d'un brise-glace canadien » par Monsieur Guillaume LEGUEN, membre d'Exocéan - Le 26 novembre 2016 - Indemnité kilométrique de 200 €

---

**Convention DM\_2016\_0524\_CC du 26 août 2016**  
**Région Normandie à Caen**  
Affiliation au dispositif cart@too

---

**Convention DM\_2016\_0525\_CC du 26 août 2016**  
**Monsieur Yannick DOURLIN à Tonneville**  
Maison du Littoral et de l'Environnement - Animation d'une soirée « Soirée d'observation du ciel » par Monsieur Yannick DOURLIN, animateur scientifique au Planétarium Ludiver - Le 9 septembre 2016 - A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0526\_CC du 26 août 2016**  
**Monsieur Sébastien BOULARD à Tonneville**  
Maison du Littoral et de l'Environnement - Animation d'une soirée « Soirée d'observation du ciel » par Monsieur Sébastien BOULARD, animateur scientifique au Planétarium Ludiver - Le 9 septembre 2016 - A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0527\_CO du 26 août 2016**  
**Associations Accueil des Villes Françaises (AVF) à Cherbourg-Octeville**  
Convention de mise à disposition de locaux - Salle de l'EPN @ la Butte tous les mardis de 9 h 30 à 12 h 00 - Pour l'année 2016/2017 - A titre gratuit

---

**Convention DM\_2016\_0528\_CC du 26 août 2016**  
**Restauration scolaire et accueil périscolaire de la commune déléguée de La Glacerie**  
Création d'une régie de recettes - Repas servis aux enfants scolarisés, accueil périscolaire des enfants des écoles maternelles et primaires - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

---

Avenants 2016

N° marché	Objet - Lot	Titulaire	Montant marché € HT	Date notif. marché	Procédure
G15036	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 12 ELECTRICITE	SELCA ZA maison Georges - BP 80120 50441 BEAUMONT HAGUE CEDEX tél 02 33 01 56 20 fax 02 33 01 56 29 contact@selca.fr	69 099,20 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15035	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 11 SANITAIRE PLOMBERIE CHAUFFAGE	TABARIN & ENTZMANN Zone artisanale haut Gelé 50130 MONTEBOURG Tél 02 33 41 11 44 fax 02 33 41 21 62 contact@tabarin-entzmann.com	109 868,62 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15034	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 10 PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX	GUY LEFEVRE 715 boulevard de l'Est BP 104-TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG EN COTENTIN tél 02 33 44 42 28 fax 02 33 44 02 78 sa.guy.lefevre@orange.fr	21 227,27 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15033	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 9 REVETEMENT SOL / FAIENCE	LEDUC SAS ZA le café cochon 50690 VIRANDEVILLE tél 02 33 01 83 83 fax 02 33 01 83 80 leduc@sasleduc.fr	78 982,43 €	04/12/2015	Procédure adaptée

G15032	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 8 PLAFOND SUSPENDUS	SARL DALMONT 17 le grand hameau 50440 VASTEVILLE tél 02 33 01 67 20 fax 02 33 01 67 24 accueil@dalmont.eu	89 148,57 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15031	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 7 CLOISON ISOLATION	SARL MENUISERIE DALMONT 17 le grand hameau 50440 VASTEVILLE tél 02 33 01 67 20 fax 02 33 01 67 24 accueil@salmont.eu	40 065,55 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15030	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 6 MENUISERIE INT. BOIS	LEFER EUROL BP 13 Route de Porbail 50260 BRICQUEBEC tél 02 33 10 07 90 fax 02 33 10 07 91 info@menuiserie-lefer.fr	70 425,66 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15029	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 5 MENUISERIE EXT, ALU/BOIS	LELUAN MAP ZA d'armanville BP9 50700 VALOGNES tél 02 33 40 63 50 fax 02 33 40 63 51 leluanmap@gmail.com	114 903,60 €	04/12/2015	Procédure adaptée
G15028	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 4 COUVERTURE	LEDUS SAS ZA le café cochon 50690 VIRANDEVILLE tél 02 33 01 83 83 fax 02 33 01 83 80 leduc@sasleduc.fr	113 407,81 €	04/12/2015	Procédure adaptée

G15027	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE SUZANNE BRES LOT 3 - GROS OEUVRE	LEDOC SAS ZA le café cochon 50690 VIRANDEVILLE tel 02 33 01 83 83 fax 02 33 01 83 80 leduc@sasleduc.fr	255 570,86 €	07/12/2015	Procédure adaptée
56/2011	Maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'extension du hall technologique sur le site universitaire de Cherbourg-Octeville	DHD BILLARD-DURAND 8 rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST Tél : 02 31 94 48 11 Fax : 02 31 94 75 82 Mail : contact@dhd-architectes.fr	272 817,58 €	18/03/2011	Procédure adaptée
2016/21	Etude d'optimisation du centre de tri Augmentation de sa capacité -extension des emballages triés	Société GIRUS GE 3, rue de la Brasserie Gruber 70000 melun	16 675,00 €	28/01/2016	Procédure adaptée
2016/076	Fourniture et installation d'un bâtiment type structure modulaire au groupe scolaire Jules Ferry - Commune déléguée de Tourlaville.	LES CONSTRUCTIONS DASSE 1 rue Cante Cigale CS 20035 40260 CASTETS SIRET : 985 520 055 00049 Tél : 05-58-55-08-00 Fax : 05-58-89-41-25 Courriel : contact@dasse.com	250 290,00 €	26/05/2015	Procédure adaptée
2016/075	Cherbourg-en-Cotentin - Hôtel d'entreprises des Hauts de Quincampoix - Travaux d'aménagement d'un espace de coworking - Lot 2 - Signalétique	SIGMA SYSTEMS ZA Kérouvois Nord Ergué Gabéric BP 632 29552 QUIMPER CEDEX 9	6 778,51 €	29/06/2016	Procédure adaptée
2015035	Travaux maison des services publics - LOT N°4 MENUISERIES EXTERIEURES	AMC Folliot Avenue Jean Monnet 50700 Valognes	17 057,85 €	24/11/2015	Procédure adaptée

2015032	Travaux maison des services publics LOT N°1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	Landron ZA de l'Huilierie 53260 FORCE	56 743,30 €	24/11/2015	Procédure adaptée
2015/100	Cherbourg/Octeville Travaux de mise en sécurité de falaise	Société COLAS IDFN 19, rue Hervé Dannemont 50700 BRIX Tél : 02.33.88.34.00 Mail : cherbourg@colas-idfn.com	68 804,90 €	27/10/2015	Procédure adaptée
2014/99	Mise aux normes de l'hôtel de communauté Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 12 : peinture - revêtements de sols souples	SAS LEFEVRE GUY 715 boulevard de l'Est - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 44 42 28 - Fax : 02 33 44 02 78 Mail : sa.guy.lefevre@orange.fr	170 961,65 €	22/07/2014	Procédure adaptée
2014/98	Mise aux normes de l'hôtel de communauté Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 11 : plafonds	SAS PERRIN 57 rue de Beuzeville - Equeurdreville- Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 53 11 86 - Fax : 02 33 53 01 20 Mail : perrin.tatard@orange.fr	131 942,60 €	22/07/2014	Procédure adaptée
2014/97	Mise aux normes de l'hôtel de communauté Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 10 : menuiseries intérieures bois - plâtrerie	SAS LEPETIT Daniel 1 bis rue de Carpiquet - BP 63 50250 LA HAYE DU PUIITS Tél : 02 33 46 13 29 - Fax : 02 33 46 78 15 Mail : lepetit.daniel@wanadoo.fr	287 870,48 €	22/07/2014	Procédure adaptée

2014/94	Mise aux normes de l'hôtel de communauté Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 7 : électricité courants forts / courants faibles	SOCIETE INEO NORMANDIE ZI rue des Claires - Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 01 59 59 - Fax : 02 33 01 59 68 Mail : emilie.dannet@cofelyineo-gdfsuez.com	299 880,87 €	22/07/2014	Procédure adaptée
2014/92	Mise aux normes de l'hôtel de communauté Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 5 : étanchéité toiture terrasse - couverture	LEDUC SA ZA le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02 33 01 83 83 - Fax : 02 33 01 83 80 Mail : sa.leduc@wanadoo.fr	81 477,75 €	22/07/2014	Procédure adaptée
2014/114	dépollution du sol pollué aux hydrocarbures sur le site du dépôt des bus du réseau de transport urbain « Zéphir bus », 491 rue de la Chasse aux Loups, Tourlaville, 50100 Cherbourg-En-Cotentin	Société VALGO/IDDÉA 112 Quai de Bezons - 95100 ARGENTEUIL tél 01.77.02.25.25 – fax 01.77.02.25.20 – mail : accueil@valgo.com -	229 450,00 €	11/09/2014	Procédure adaptée
2014/089A	Mise aux normes de l'hôtel de communauté - Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 2 : déconstruction - gros-oeuvre - VRD	SARL BERNARD 1671 rue du Val Canu - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 04 41 38 - Fax : 02 33 04 26 74 Mail : sarl.bernard3@orange.fr	430 130,33 €	22/07/2014	Procédure adaptée
2014/089	Mise aux normes de l'hôtel de communauté Place Napoléon à Cherbourg-Octeville Lot n° 2 : déconstruction - gros-oeuvre - VRD	SARL BERNARD 1671 rue du Val Canu - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 04 41 38 - Fax : 02 33 04 26 74 Mail : sarl.bernard3@orange.fr	455 779,33 €	22/07/2014	Procédure adaptée

Sans suites 2016

Titre	Date de l'AAPC	Procédure	Objet - Lot	Motivation	Date décision
Fourniture de quincaillerie	09/09/2015	Appel d'offres	Lot n° 1 : Fourniture de quincaillerie	Suite à la création de Cherbourg-en-Cotentin au 1er janvier 2016, les commandes seront passées par Tourlaville qui a attribué son marché courant octobre pour une prise d'effet en janvier 2016.	21/12/2015
Fourniture et pose de mobilier urbain	07/09/2015	Procédure adaptée	Lot n° 1 - Fourniture, pose et dépose d'abribus et dépose éventuelle de poteaux d'arrêt vétustes Lot n° 2 - Fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt et dépose d'abribus vétustes	Suite à la dissolution par arrêté préfectoral de la Communauté urbaine de Cherbourg à compter du 01/01/2016 au profit de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, les besoins de la nouvelle collectivité vont évoluer. En conséquence, cette consultation est déclarée sans suite conformément à l'article 80 II du code des marchés publics, pour motif d'intérêt général.	04/02/2016
Mission d'assistance et de conseils en télécommunication pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin et du CCAS	18/02/2016	Procédure adaptée	Mission d'assistance et de conseils en télécommunication pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin et du CCAS	Procédure lancée avant que la convention de groupement soit exécutoire	23/02/2016
Etude du potentiel de géothermie - Définition des lignes directrices et des règles de bonnes pratiques	14/10/2015	MAPA	Etude du potentiel de géothermie - Définition des lignes directrices et des règles de bonnes pratiques	Procédure déclarée sans suite pour motif d'intérêt général et ce, de nature économique puisque les coûts estimés des travaux par les sociétés candidates dépassent le budget alloué pour cette opération.	27/01/2016

Achats de végétaux	18/02/2016	MAPA	Achats de végétaux	déclarée sans suite pour motif d'intérêt général suite à un oubli dans le règlement de la consultation concernant la modalité des réponses.	22/03/2016
Location de matériels	01/03/2016	MAPA	lot 3 : Locations de matériels agricoles	Ce lot n°3 n'a pas reçu d'offres. Au vu du montant annuel HT de 4 100€, il sera demandé 3 devis à différents prestataires.	18/04/2016
Location de matériels	01/03/2016	MAPA	Lot 6 : Location de matériel de nettoyage de petites voiries	Ce lot n°6 n'a pas reçu d'offres. Au vu du montant annuel HT de 2 500€, il sera demandé 3 devis à différents prestataires.	18/04/2016

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

### **OBJET – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte-rendu**

Monsieur le Maire rend compte qu'en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **3 Concessions en secteur cinéraire :**

- 1 concession temporaire : N° 259
- 2 concessions trentenaires : N° 258, 260

□ **29 Concessions traditionnelles :**

- 16 concessions temporaires : N° 7593, 7594, 7601, 7602, 7603, 7604, 7606, 7607, 7608, 7610, 7611, 7612, 7613, 7615, 7616, 7619
- 13 concessions trentenaires : N° 7592, 7595, 7596, 7597, 7598, 7599, 7600, 7605, 7609, 7614, 7617, 7618, 7620